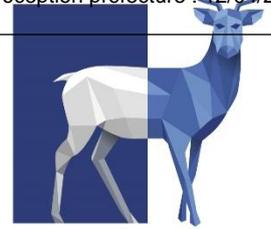


RAMBOUILLET TERRITOIRES



Rapport de présentation au conseil communautaire du 8 avril 2019 Compte Administratif 2018 & Budget primitif 2019

Table des matières

Avant-propos	2
Le compte administratif & compte de gestion	2
Budget Primitif	2
Affectation du résultat 2018	3
I – Le Budget Principal :	4
1.1 – Les dépenses de fonctionnement	4
1.2– Les recettes de fonctionnement	29
1.3 – La capacité d'autofinancement	40
1.4 – Les principaux besoins de financement par équipement	41
2.1– Les dépenses d'investissement :	43
2.2 – Les recettes d'investissement	53
II – Budget SPANC	57
1/ Dépenses de fonctionnement	59
2/ Recettes de fonctionnement	59
III – Budget ZAC BEL AIR LA FORET	60
1/ Section de fonctionnement	61
2/ Section d'investissement	63
IV – Budget base de loisirs des Etangs de Hollande	65
1/ Section de fonctionnement	66
2/ Section d'investissement	69
IV – Budget GEMAPI	70
1/ Section de fonctionnement	71
2/ Section d'investissement	73

Avant-propos

Pour l'ensemble des communes (et EPCI), les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements. (Art L2313-1 Modifié par LOI n°2015-992 du 17 août 2015 - art. 98, art L2343-2 et l'art. L. 2121-12 du CGCT)

... Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver les deux comptes lors de la même séance.

Le budget des collectivités et de leurs groupements comporte deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement. Les dépenses et les recettes sont classées, dans chacune de ces sections, par chapitre et par article (ou nature) en faisant apparaître les opérations réelles (mouvements financiers effectifs) et les opérations d'ordre (de nature comptable).

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses et recettes récurrentes nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

La section d'investissement comprend essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la collectivité. Le financement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette est constitué de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, de dotations (ex : fonds de compensation de la TVA), des subventions d'équipement reçues, des emprunts et éventuellement des produits de cession.

Le compte administratif & compte de gestion

Il retranscrit l'activité de la Communauté lors de l'exercice budgétaire précédent. C'est donc un document qui retrace les activités communautaires au travers des recettes et dépenses engagées et réalisées par l'ordonnateur. Il doit être concordant avec le compte de gestion du Trésorier Principal. *Il s'agit d'une aide à la lecture commentée, des pages 10 à 37 du compte administratif chapitre III « vote du BP ».*

Budget Primitif

Le budget se définit comme l'acte par lequel le conseil communautaire prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'exercice. C'est en cela un acte de prévision et d'autorisation .

Le budget 2019 est le résultat d'un travail débuté en août 2018 par l'envoi d'une note de cadrage aux services, qui s'est poursuivi par des analyses administratives avec les Directions, la Direction Générale et la Direction des Affaires Financières, pour finir par des conférences budgétaires d'arbitrage en présence du Président, du Vice-Président en charge du budget et de chaque élu en charge d'un secteur de compétence.

Le vote du budget, proprement dit, a été précédé par un débat d'orientation budgétaire (séance du conseil du 18 février 2019) qui a permis à chaque sensibilité du conseil communautaire de se prononcer sur les grands principes retenus pour l'élaboration du budget, en s'appuyant sur un rapport.

Le budget est voté par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement, et sans les chapitres pour les « opérations d'équipement ».

Une aide à la lecture commentée, des pages 9 à 39 du budget primitif (partie III « Vote du BP »), vous est fournie ci-après avec renvoi aux annexes si nécessaire.

Les analyses prospectives notamment concernant la dette ayant été rédigées à l'occasion du ROB, la présentation ci-après se limitera à la présentation du contenu du budget 2019, afin d'éviter toute redondance. Seules les variations entre 2018 et 2019 de plus ou moins 10 K€ seront analysées par mesure de simplification.

Pour une facilité de lecture les éléments relatifs au compte administratif seront retranscrits en bleu, ceux du budget primitif en noir.

Affectation du résultat 2018

La Communauté d'Agglomération Rambouillet Territoires (RT) autofinance donc immédiatement :

- ✓ sa section de fonctionnement à hauteur de 606 022,67 € après couverture du déficit d'investissement détaillé ci-après,
- ✓ le déficit de sa section d'investissement pour 249 495,45 € auquel s'ajoute la charge liée aux reports 2018 pour 2 312 815,67 €, dont la liste figure en annexe de la délibération d'affectation du résultat 2018.

RESULTAT 2018

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION RAMBOUILLET TERRITOIRES

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	REPORTS RECETTES	REPORTS DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	16 804 044,16 €	9 638 840,27 €	7 165 203,89 €	2 125 446,73 €	4 438 262,40 €	4 852 388,22 €
Reprise affectation résultat 2017		7 414 699,34 €	-7 414 699,34 €	-2 312 815,67 €		-7 414 699,34 €
Total INV.	16 804 044,16 €	17 053 539,61 €	-249 495,45 €	Affectation compte 001		-2 562 311,12 €
FONCTIONNEMENT	43 673 507,91 €	41 007 852,21 €	2 665 655,70 €			2 665 655,70 €
Reprise affectation résultat 2017	502 678,09 €		502 678,09 €			502 678,09 €
Total FONCT.	44 176 186,00 €	41 007 852,21 €	3 168 333,79 €			3 168 333,79 €
			2 918 838,34 €	Affectation compte 002 après couverture du déficit d'investissement 2018 ←		606 022,67 €

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Ce document est, en application des dispositions normales de l'article L.1612-12 du CGCT, produit au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'Assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Le compte administratif constitue la comptabilité condensée administrative tenue par l'Ordonnateur. Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.

Les comptes de gestion établis par le Comptable laissent apparaître un résultat équivalent à celui du compte administratif de la Communauté d'Agglomération.

Le résultat 2018 fait l'objet d'une intégration à l'occasion du budget primitif 2019.

I – Le Budget Principal :

1.1 – Les dépenses de fonctionnement

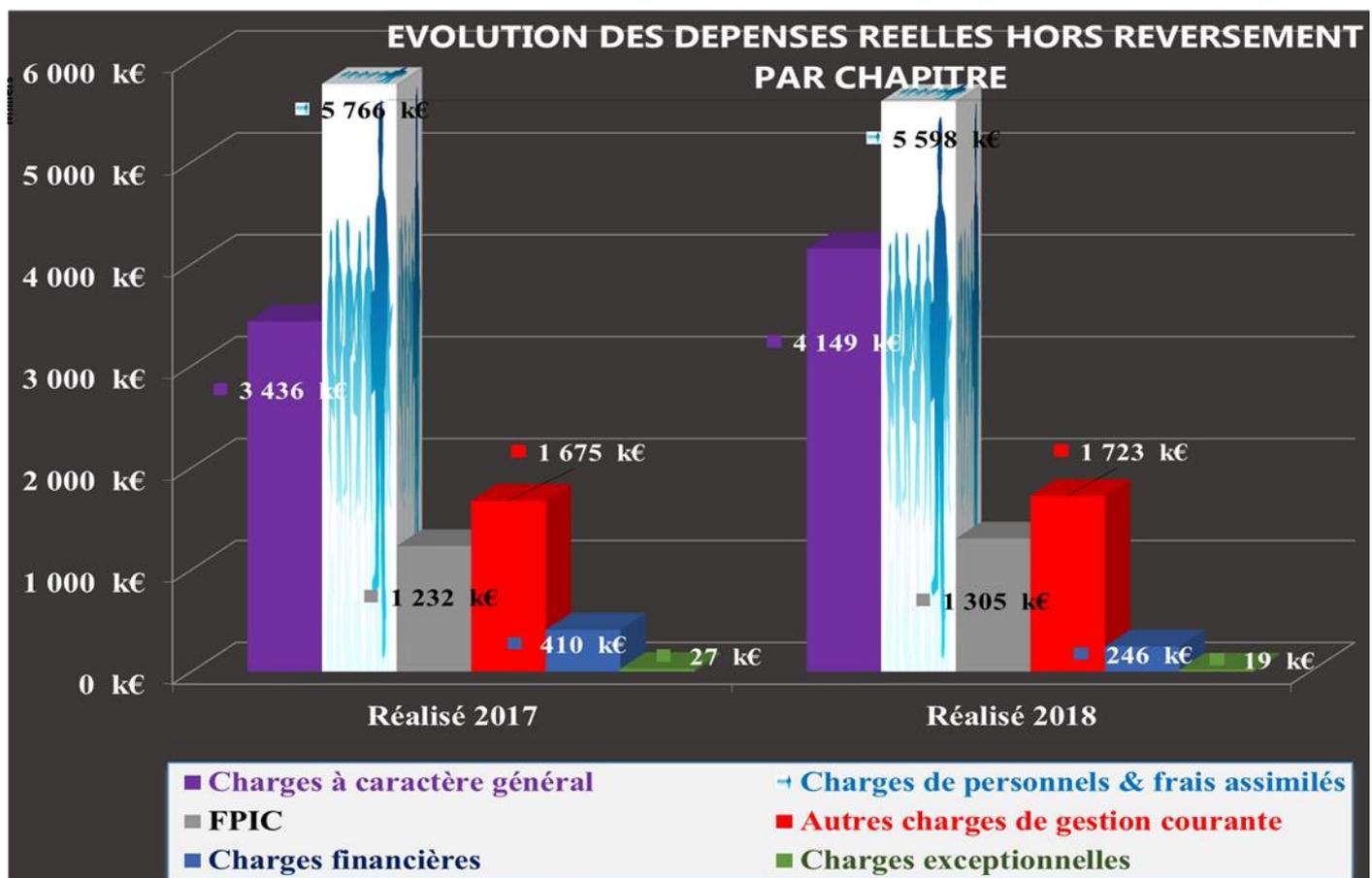
CA 2018 (pages 10 à 14 du compte administratif)

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 40 016 k€ soit un taux de réalisation de 95,6 % par rapport aux dépenses prévues et autorisées initialement lors du vote du BUDGET (BP+DM) 2018 (41 862 k€).

Le taux de réalisation des dépenses réelles constaté était de 95,6 % en 2017. L'examen attentif de la pertinence de chaque dépense a été privilégié tout au long de l'exécution budgétaire ce qui génère également des économies que ce résultat traduit.

Les dépenses réelles de fonctionnement exécutées s'élèvent donc à 500,75 € par habitant en 2018 (pour 517,37 € par habitant en 2017) cette diminution provient essentiellement :

1. De nombreux paiements en 2017 de charges étaient relatifs aux exercices précédents liés notamment à la demande du comptable public de ne pas rattacher les charges 2016 à l'exercice de chaque ancienne communauté avant fusion,
2. Du paiement en 2017 de l'assurance dommage ouvrage de la piscine des Fontaines pour un montant total de 355 k€.
3. La volonté de ne pas augmenter les impôts a amené l'Autorité Territoriale, après le vote du budget 2018, à contraindre les objectifs initialement donnés et retarder certains projets.



Toutes sections confondues, le budget primitif 2019 est équilibré en dépenses et en recettes à 63 849 305 € (BP + Report).

Les dépenses de fonctionnement prévisionnelles réelles s'élèvent à 41 520 175 € soit une diminution de 0,8% par rapport au budget prévisionnel 2018.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
CHAPITRES		BP 2019	% évo. BP/BP	BP 2018	Réalisé 2018	% Réal	Réalisé 2017	% Réal
Chapitre 011	Charges à caractère général	5 525 930 €	9,3%	5 057 010 €	4 148 877 €	82%	3 436 377 €	90%
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	5 620 250 €	-7%	6 028 320 €	5 598 315 €	93%	5 766 492 €	91%
Chapitre 014	Atténuation de produits	27 997 595 €	-1,2%	28 339 210 €	28 280 834 €	100%	30 028 737 €	99%
Chapitre 022	Dépenses imprévues	100 000 €	0%	100 000 €				
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 790 900 €	1%	1 766 178 €	1 723 197 €	98%	1 675 459 €	94%
Chapitre 66	Charges financières	285 500 €	-39,4%	471 410 €	245 997 €	52%	409 931 €	85%
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	200 000 €	100%	100 000 €	18 515 €	19%	26 411 €	24%
TOTAL		41 520 175 €	-0,8%	41 862 128 €	40 015 736 €	95,6%	41 343 407 €	96,6%
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	2 264 685 €	93%	1 174 377 €				
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dotations aux amortissements, +Value...)	1 290 285 €	14%	1 135 850 €	992 116 €	87%	973 706 €	97%
TOTAL GENERAL		45 075 145 €	2%	44 172 355 €	41 007 852 €	93%	42 317 113 €	80%

Au BP2019 la répartition des 41 520 k€ est la suivante :

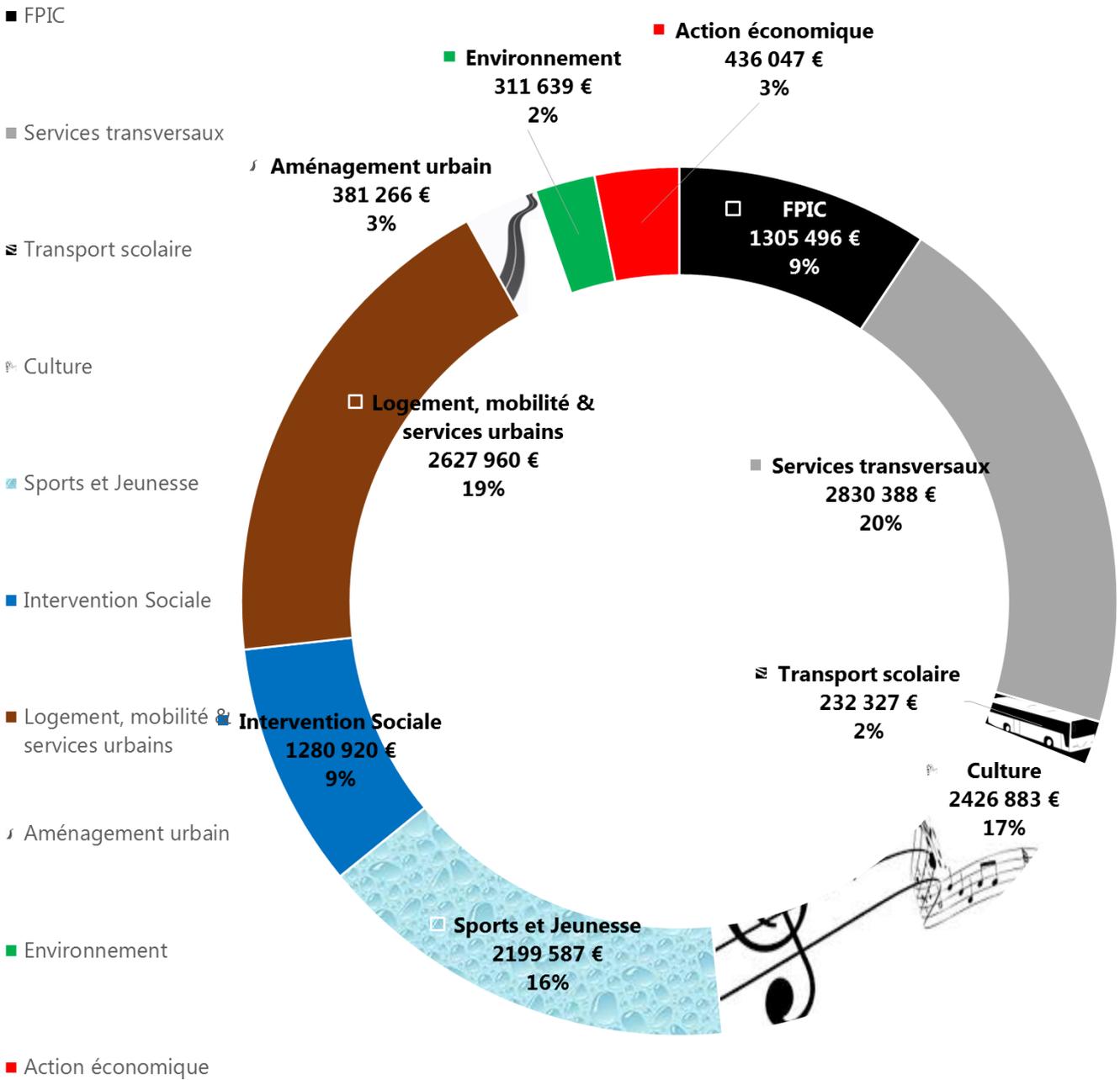


Comme en 2018, l'augmentation des charges à caractères générales provient essentiellement de la compétence mobilité.

Une diminution des charges de personnels malgré la prévision des recrutements prévus en 2018 reportés sur 2019, en raison de l'affectation directe des personnels à temps plein sur les budgets annexes respectifs limitant les refacturations et donnant une vision immédiate de la répartition des effectifs par budget et principalement du budget principal. Le FPIC reste presque stable en proportion (%) de la dépense mais est augmenté en montant par prudence budgétaire. Les charges de gestions courantes diminuent en raison d'une baisse du besoin de financement des budgets annexes. Les intérêts de la restent stable malgré une augmentation en capital en raison des nouveaux taux souscrits faibles. (page 9 à 14 du budget primitif)

2018

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT REELLES & ORDRE
 HORS REVERSEMENTS (chap014)**



CHAPITRE 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL

(pages 10 à 11 du compte administratif et 9 à 10 du budget primitif)

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20190408-CC1904FI06a-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Ce chapitre enregistre les acquisitions et prestations de services nécessaires au fonctionnement des services communautaires.

C'est un chapitre contraint par certaines dépenses obligatoires, par des engagements contractuels pluriannuels. Il s'est élevé à 4 149 172 € en 2018 soit une progression 712 796 € par rapport à 2017. Il est rappelé que sur ce dernier exercice des dépenses importantes et non récurrentes avaient eu lieu.

- Des dépenses d'exercices antérieurs qui n'avaient pas été rattachées, dans les trois anciennes communautés à l'exercice précédent sur demande du comptable public
- L'assurance dommage ouvrage pour les travaux de la piscine des fontaines soit 355 433 €
- Le déménagement du siège communautaire soit 90 766 €.

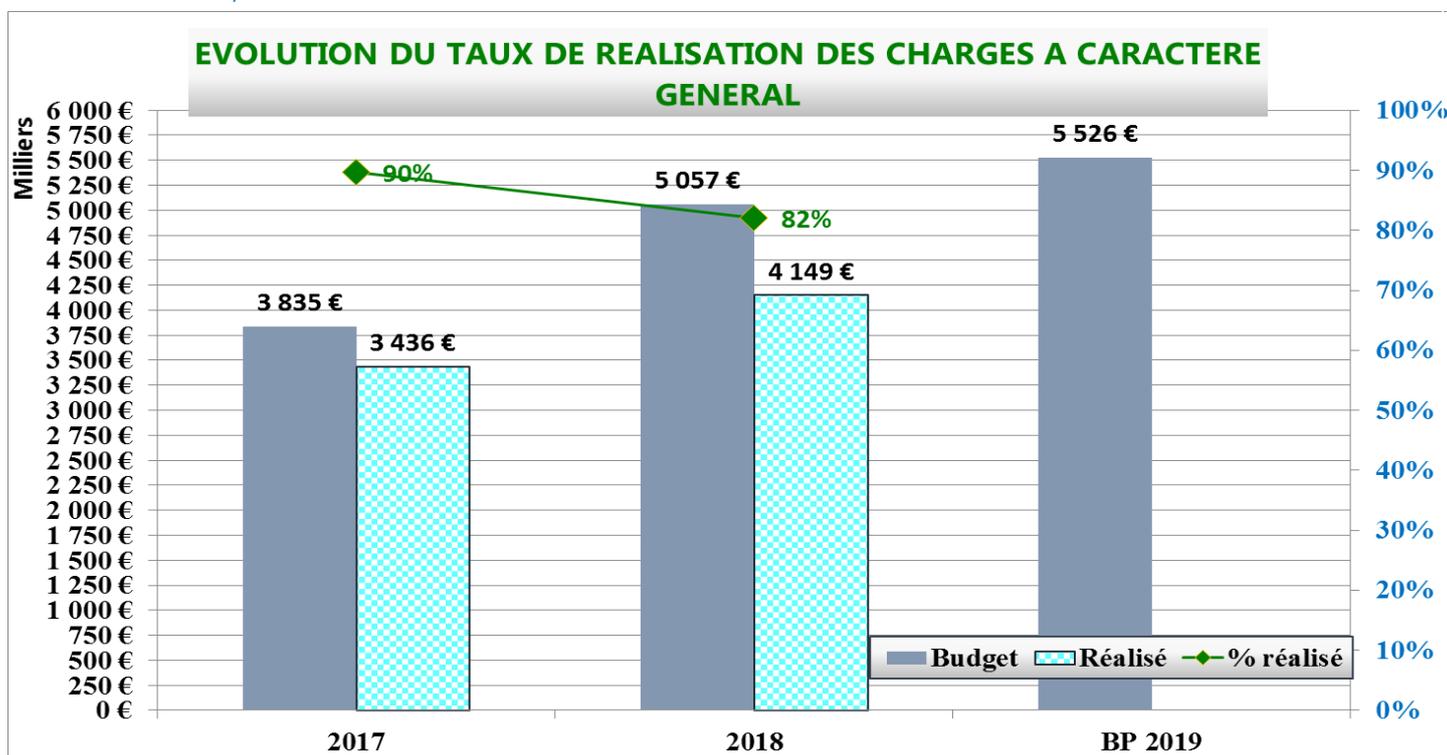
On peut donc estimer la progression entre 2017 et 2018 (excluant ces charges exceptionnelles en 2017) à 1 350 k€.

En 2018, des dépenses nouvelles ont eu lieu modifiant fortement ce chapitre comme précisé au BP. Il s'agit essentiellement des charges liées à la mobilité notamment l'intégration du réseau urbain de Rambouillet soit 1 893 k€.

Des économies substantielles ont donc eu lieu sur d'autres postes tels que :

- ✓ La fermeture de la piscine des Fontaines à partir de janvier 2019 et qui n'a pu rouvrir comme initialement prévu – 272 k€ rien qu'en entretien du bâtiment (fluides maintenance : natures 606.+ 615).
- ✓ Le retard d'attribution de l'étude relative à la prospective territoriale a généré des économies sur les éléments de communication liés, ainsi que diverses économies : sur les objets de communication par exemple – 90 k€. (Une fête de la mobilité avait été organisée en septembre 2017 – 26 k€).
- ✓ La mutualisation des assurances a permis d'économiser sur celle du personnel – 51 k€ (nature 6168).
- ✓ De plus, des restrictions ou reports ont été effectués par exemple sur les interventions du CIG relatives aux archives notamment (nature 6226) auxquels se sont ajoutés les frais indirects liés aux reports de recrutements.

Ces éléments et décisions ont généré une forte baisse du taux de réalisation du budget 2018 malgré une inflation 2018 à 1,85 %.



Globalement, le budget 2019 intègre les modifications suivantes liées essentiellement à la compétence transport :

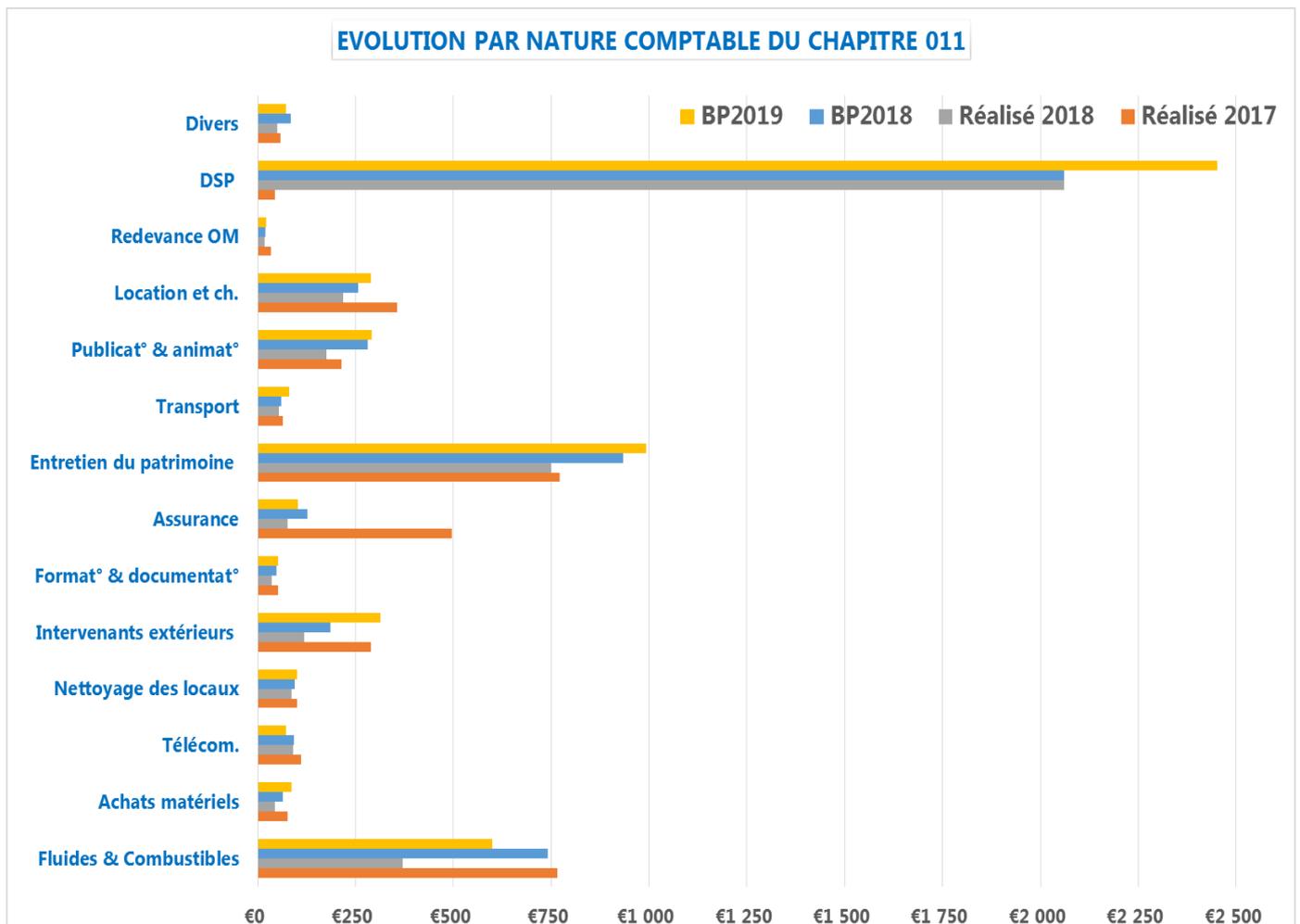
- ✓ Mise en place du transport à la demande, à partir de septembre 2019, dans le cadre du marché d'Ile de France mobilité (+ 46 k€)
- ✓ Intégration en année pleine du transport scolaire vers St Arnoult en Yvelines (+ 164 k€) (remboursé à 100 % par Ile de France Mobilité (- la participation des usagers) ; RT fait l'avance de trésorerie)
- ✓ Extension du réseau de bus vers la zone Bel Air la Forêt (+130 k€)
- ✓ Début de la mise en pratique du projet Tornado pour le développement de la voiture autonome en milieu non urbain (+ 35 k€) (subventionné à 50%)
- ✓ La maintenance des bornes de recharges des véhicules électriques n'est plus garantie (+46 k€)
- ✓ Anticipation de l'augmentation éventuelle liée au prix du pétrole du transport urbain (+51 k€)

Mais aussi :

- ✓ Le surcout lié au contrat groupe SVP, pris, pour la plus grande part, pris en charge par RT (+74 k€) (contribution communale demandée -25 k€).
- ✓ L'installation d'une nouvelle signalétique, du ramassage des déchets et du balayage systématique sur toutes les ZA communautaires est prévue

Diverses économies sont réalisées sur différents postes de gestion courantes malgré une inflation estimée à 1,5 % en 2019.

On peut constater dans le graphique ci-après :



Milliers d'€

Divers :

Les déplacements et missions des personnels s'élèvent 15 k€ en 2018 (nature 6251 et 6256). Budget reconduit en 2019.

Les droits divers dont la SACEM restent stables à 8k€ entre 2017 et 2018. Très difficilement évaluables, ils sont inscrits pour 10 k€ en 2019.

Les autres impôts (taxe foncière) concernent diverses bien de RT (crèche Sablière, COIE) (nature 63512). Ils se sont élevé à 9,5 k€ en 2018 soit 52 % de moins qu'en 2017 en raison des problèmes de rattachements exposés plus haut. Ils sont reconduits à la hausse en raison de l'augmentation des bases de 2,2 % en 2019.

Les frais de DSP (délégation de service public) (nature 611) augmentent en apparence fortement en raison :

- ✓ de la comptabilisation en année pleine (soit 250 k€ ou +164 k€) du transport scolaire liés au collège de St Arnoult en Yvelines qui a débuté en septembre 2018,
- ✓ du projet d'élargissement la ligne de desserte en bus de la ZA Bel Air à celle de Bel Air la Forêt,
- ✓ auquel s'ajoute l'objectif de créer, dans le cadre du marché lancé par Ile de France mobilité, un transport à la demande sur l'ensemble du territoire communautaire.

Les sommes inscrites forfaitairement s'élèvent à (+180 k€)

DSP	2017	Budgété 2018	2018	BP 2019
22 Transport Scolaire		85 800 €	85 792 €	250 000 €
71 Aire des Gens du voyage	44 438 €	82 000 €	80 707 €	77 252 €
815 transports		1 893 594 €	1 893 594 €	2 125 000 €
Total général	44 438 €	2 061 394 €	2 060 093 €	2 452 252 €

Le coût de la redevance d'ordure ménagère est maintenant connu sur l'ensemble des services communautaires à 18 K€. Chaque établissement porte ce budget pour assurer tout écart pour une meilleure maîtrise des déchets émis.

Les frais de location ont baissé en 2018 suite au choix de déménagement du siège communautaire (nature 6132) (- 55 k€). Les frais suivants, les plus conséquents (nature 6135) sont ceux relatifs à la location des véhicules communautaires (6/11) et des pianos pour les concerts des diverses manifestations du conservatoire sur le territoire.

La reprise de ce type de dépenses en 2019 provient d'éléments éventuels anticipés pour le projet TORNADO tel que groupe électrogène, de tentes, de panneaux et nacelles. Le budget global de test sur notre territoire de la voiture autonome est de 35 k€ pour 2019. Ces dépenses sont subventionnées à hauteur de 50 %. Lorsque c'est possible, le matériel des communes membres est utilisé réduisant ces coûts.

Par ailleurs, des panneaux d'affichage numérique dans les gares doivent être loués pour permettre une meilleure visibilité de la communauté auprès de la population.

Le budget des charges locative (nature 614) est maintenu malgré un réalisé 2018 de 25 k€ en raison de la méconnaissance de certaines charges et du décalage de facturation.

La baisse de frais de publication, en 2018, provient d'économie d'échelle et de choix de gestion réalisé sur divers poste de communication (nature 623. et 6257), la publication de certains marchés a été décalée.

L'augmentation proposée en 2019 est relative à la perspective de réunions individuelles avec les élus du territoire afin de déterminer une perspective commune et des frais liés à la réouverture de la piscine des Fontaines qui nécessitera l'édition de nouveaux documents.

Transport : La dépense principale de budget est relative aux transports de la commune d'Auffargis vers la piscine des Molières soit 50 k€ (nature 6247).

Les frais de déménagements et de stockages des biens meubles de la piscine des Fontaines (nature 624) pendant la période de rénovation provoquent cette variation à la hausse. Le matériel, en raison du retard, a dû être stocké au COIE. Il devra donc être rapatrié.

Les Assurances : (nature 616.) sont en fortes baisse pour deux motifs :

- Le premier, relatif à la souscription exceptionnelle d'une assurance dommage ouvrage en 2017 (qui a été amortie sur 10 ans des écritures d'ordre : charges à répartir sur plusieurs exercices).
- Le deuxième, en raison de l'économie d'échelle obtenue par attribution d'un nouveau marché au 1^{er} janvier 2018

Il s'agit en 2019 d'intégrer le changement de prestataire en l'occurrence le CIG pour les charges de personnel avec extension de certaines garanties et la prorogation de la durée de l'assurance dommage ouvrage de la piscine des fontaines, ainsi que l'augmentation du montant liée aux travaux de toiture de la piscine des fontaines.

Entretien du patrimoine (natures 615.) Les budgets sont reconduits entre 2018 et 2019 excepté pour le contrôle des installations publiques afin de les remettre avec la législation en vigueur : équipements sportifs. Par ailleurs, les réseaux de la ZA BALF, datant de 10 ans à présent, nécessitent un entretien important. L'isolation phonique du sol et de certains bureaux du siège s'avère nécessaire. Pour finir, comme exposé précédemment la maintenance des bornes de recharges des véhicules électriques n'est plus garantie et l'installation d'une nouvelle signalétique, du ramassage des déchets et du balayage systématique sur toutes les ZA communautaires est prévues.

Le budget de formation du personnel et les abonnements : (natures 6184 et 6182) les abonnements communs aux trois anciens EPCI ont été supprimés (natures 6182 à 6188). La formation du personnel est ajustée au besoin des formations payantes. La baisse prévue a été constatée en 2018 (-15 k€ entre 2017 et 2018). Ces budgets restent stables entre 2018 et 2019.

Prestataires extérieurs : le réalisé est souvent inférieur au budget prévisionnel en raison de la difficulté d'estimer les recours juridiques, les besoins de personnel de remplacement sollicités auprès du CIG et l'avancée des audits lancés. 33 k€ ont été ainsi restitués en 2018. Toutefois,

- Le diagnostic local de santé, débuté dans le cadre de la politique de la ville en 2018 se poursuivra en 2019. (nature 6226)
- L'absence suite à maternité de la responsable des marchés public est prorogée jusqu'à l'été 2019 avec une augmentation du nombre de jour d'intervention du CIG. Un besoin d'autre remplacement peut se faire sentir en cours d'exercice.
- Le besoin, d'une archiviste sur plusieurs mois, est nécessaire pour le classement de plus de 10 années d'archives, de deux des anciens EPCI, qui occupent une grande partie des locaux du centre omnisport et qui doivent être libérés avant la fin de l'année, pour servir de stockage des canoës et pédalos de la base de loisirs des Etangs de Hollande, acquis en 2018 (natures 622.). Ces derniers sont stockés à l'extérieurs en période de fermeture. Cette prestation, prévue en 2018, a été reporté pour des raisons de choix budgétaire.
- La réception d'une partie des travaux de la piscine des Fontaines en février 2019 génère une obligation de surveillance de sécurisation de la halle olympique. En 2018, les frais de sécurisation en raison de contraintes liées au plan vigipirate ont généré une progression de ce budget inférieur à ce qui était attendu en raison de la fermeture de la piscine des Fontaines (nature 6288).
- Par ailleurs, des recours juridique peuvent avoir lieu en cours d'année.

Nettoyage des locaux (nature 6283) **et les produits d'entretien** (nature 6069) **d'une mise en commun du marché existant et de choix de gestion plus drastique pour certains équipements.**

Le nouveau marché de nettoyage des locaux lancé à l'automne 2018 génère une inflation de cette prestation constatée au niveau national.

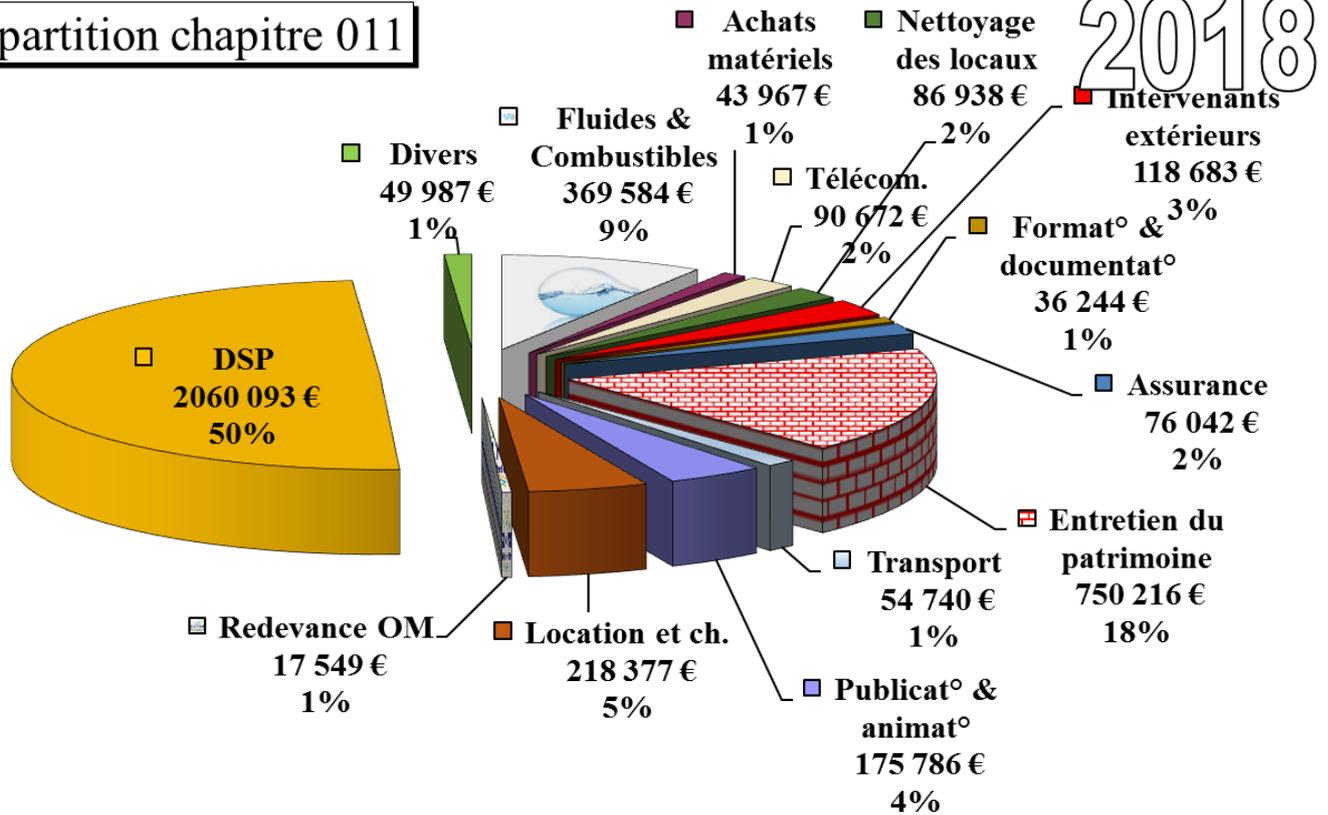
Télécom (natures 6261 et 6262) La réduction des frais postaux **-10 k€ en 2018** et – 7 k€ en 2019 est lié d'une part, à la fin de l'envoi de l'agenda et d'autre part, à l'envoi en préférence systématique au tarif économique. Une réduction pour les frais de télécommunication de 11 k€ est attendue pour 2019 en raison de la souscription du marché proposé par le département en matière de fibre.

Achats de matériel (natures 606.) **La fermeture de la piscine des Fontaines a généré une baisse importante de la consommation de produits chimiques en 2018 (-13 k€).** A la reprise de la consommation de ces produits l'ouverture de la piscine des Fontaines, l'équipement des nouveaux agents, l'acquisition de petits équipements génèrent une progression des dépenses. (+17 k€).

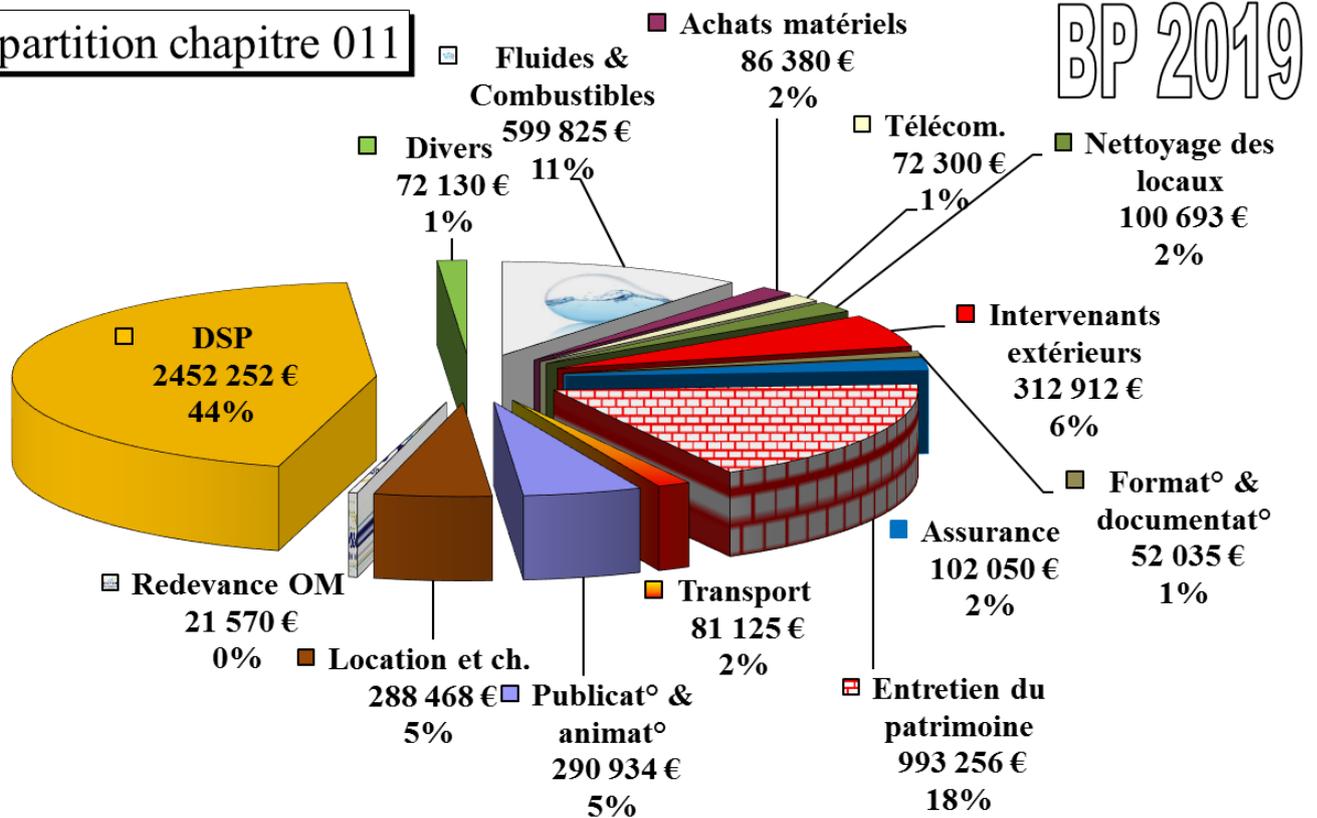
Fluides (natures 6061 et 60622) **La fermeture de la piscine des Fontaines, dès janvier 2018, en raison des installations électriques défectueuses, puis l'eau des tests de remplissages du nouveau bassin ont été supportées par les entreprises d'où un réalisé de 50 % de ce budget.** La réouverture du bassin olympique à l'automne 2019 et les nouveaux systèmes de gestion justifient la baisse du prévisionnel sur 2019.

Les éléments précédemment décrits se retrouvent dans les graphiques de répartition liés.

Répartition chapitre 011



Répartition chapitre 011



CHAPITRE 012 : CHARGES DE PERSONNELS

(pages 11 à 12 et annexe pages 113 et 114 du compte administratif 2018 et pages 10 à 11 et annexes pages 108 à 109 du budget primitif 2019)

Ce chapitre comprend les frais de personnels, c'est-à-dire la rémunération des personnels titulaires et non titulaires, les charges de sécurité sociale, de prévoyance, et l'affiliation aux organismes divers.

Il comprend également les frais d'adhésion à des organismes d'action sociale (CNAS mis en place en 2011), les cotisations relatives à l'emploi des personnes handicapées et les prestations/intervenants extérieurs (musiciens des spectacles et CIG pour la mission archives par exemple nature 6218).

Son montant s'élève à 5 598 k€ en 2018 soit 93 % du budget prévisionnel de 6 028 k€ en 2018. Le budget 2019 s'élève à 5 620 k€

Au cours de l'année 2018, une création de poste est intervenue par l'arrivée d'un assistant mobilité/transport (poste pourvu courant janvier 2018 par recrutement externe).

Au cours de l'année 2019, les créations de postes suivantes sont envisagées :

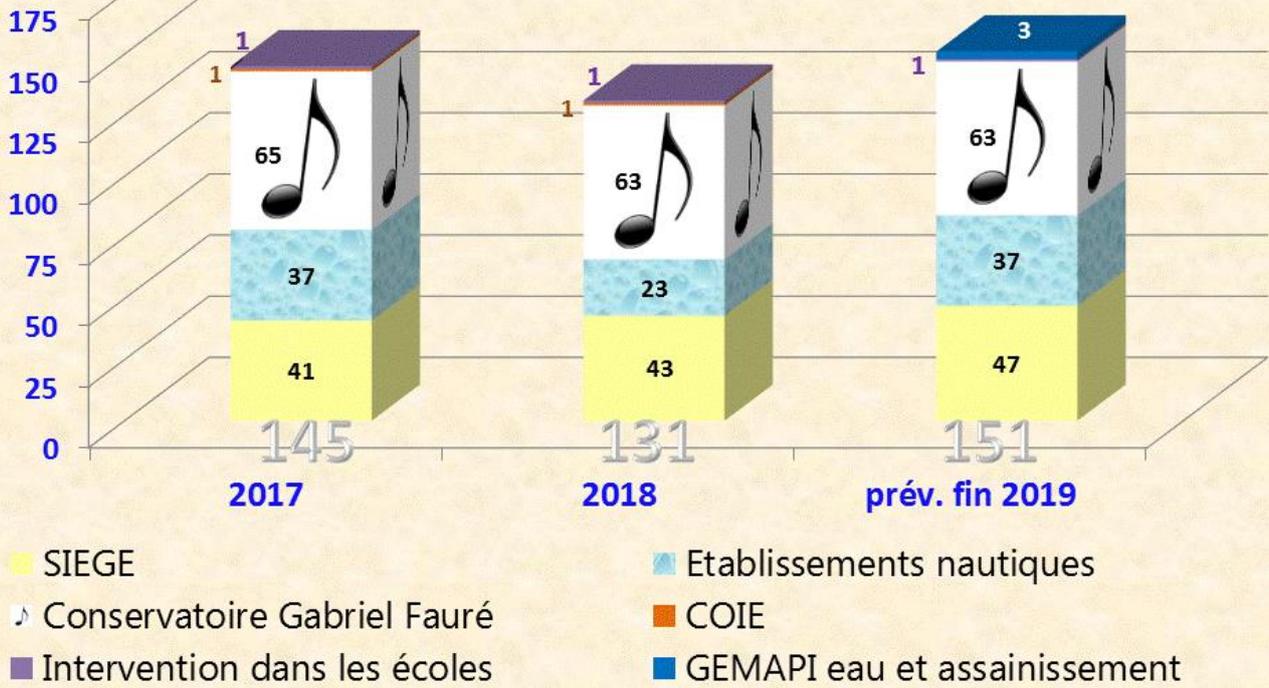
- Renfort du service des marchés publics (par mutualisation de 2 agents avec la commune de Rambouillet). Une refacturation est prévue plutôt qu'un transfert de personnel.
- Renfort du service SIG (par le recrutement externe d'un technicien)
- Renfort des équipes de la piscine des Fontaines en vue de l'ouverture de la halle olympique à la rentrée scolaire 2019/2020 (2 techniciens, 2 vestiaires, 5 MNS et 1 agent d'accueil)
- Création de la direction GEMAPI, eau et assainissement (recrutement externe d'un directeur et plusieurs arrivées par voie d'intégration suite à la dissolution de syndicats) (à partir de février 2019 le personnel est directement comptabilisé sur le budget annexe).

Il est à noter que sont refacturées ou vont être refacturées les charges suivantes.

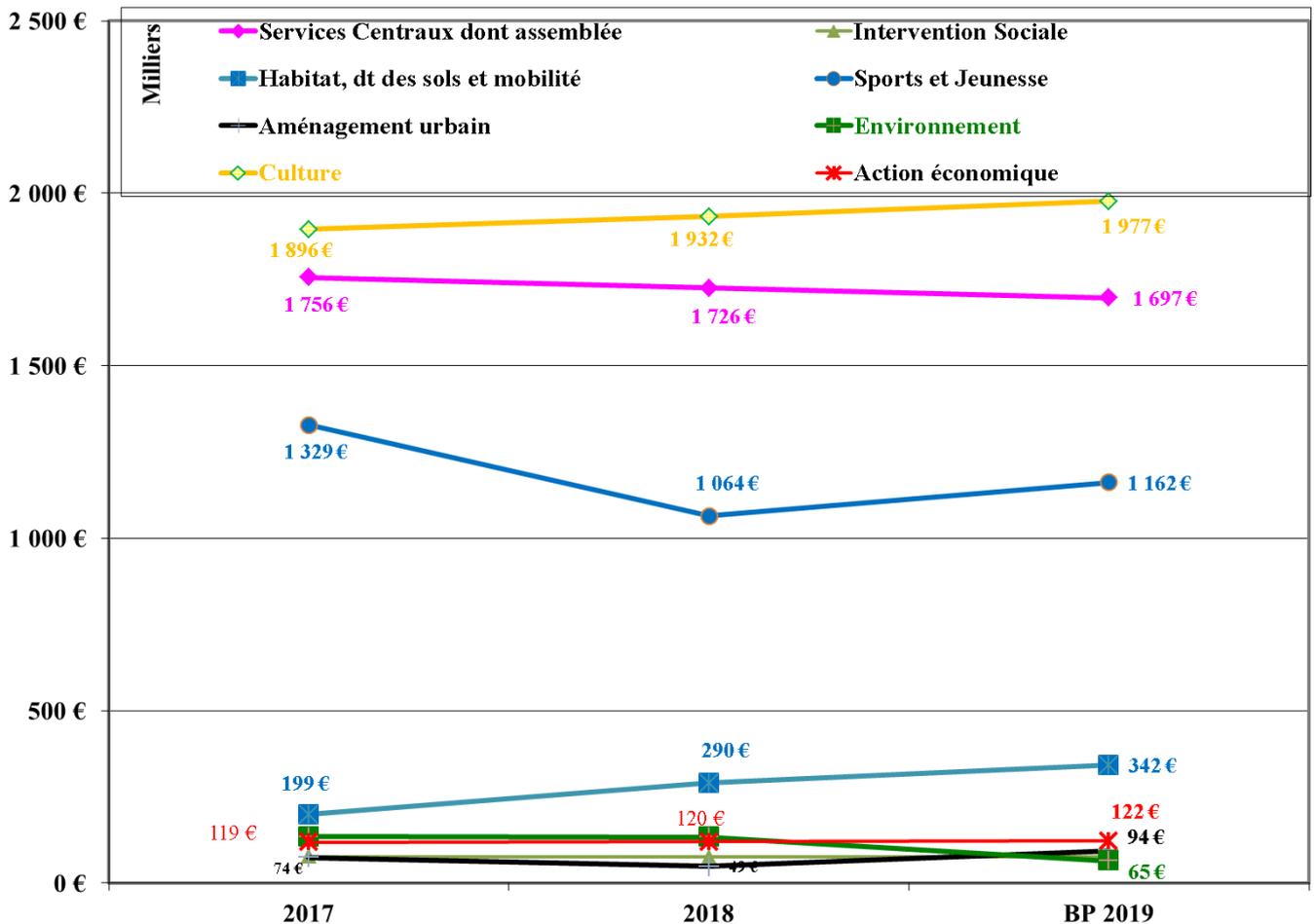
Au 1^{er} février 2019 (pour des raisons techniques), les agents affectés à temps complets dans les budgets annexes SPANC, Etangs de Hollandes et GEMAPI sont rémunérés directement sur ces budgets pour éviter une augmentation artificielle du chapitre 012 du budget principal et des frais de refacturation chapitre 70.

Budgets concernés	2018	BP 2019
CIAS	11 250,00 €	11 250 €
Office Communautaire de Tourisme	15 350,00 €	15 350 €
Base de loisirs des Etangs de Hollande	125 349,50 €	15 000 €
GEMAPI	10 000,00 €	10 000 €
SPANC	79 412,86 €	10 000 €
ZA Bel Air la Foret	43 757,00 €	75 500 €
Recettes inscrites au chapitre 70	285 119,36 €	137 100 €

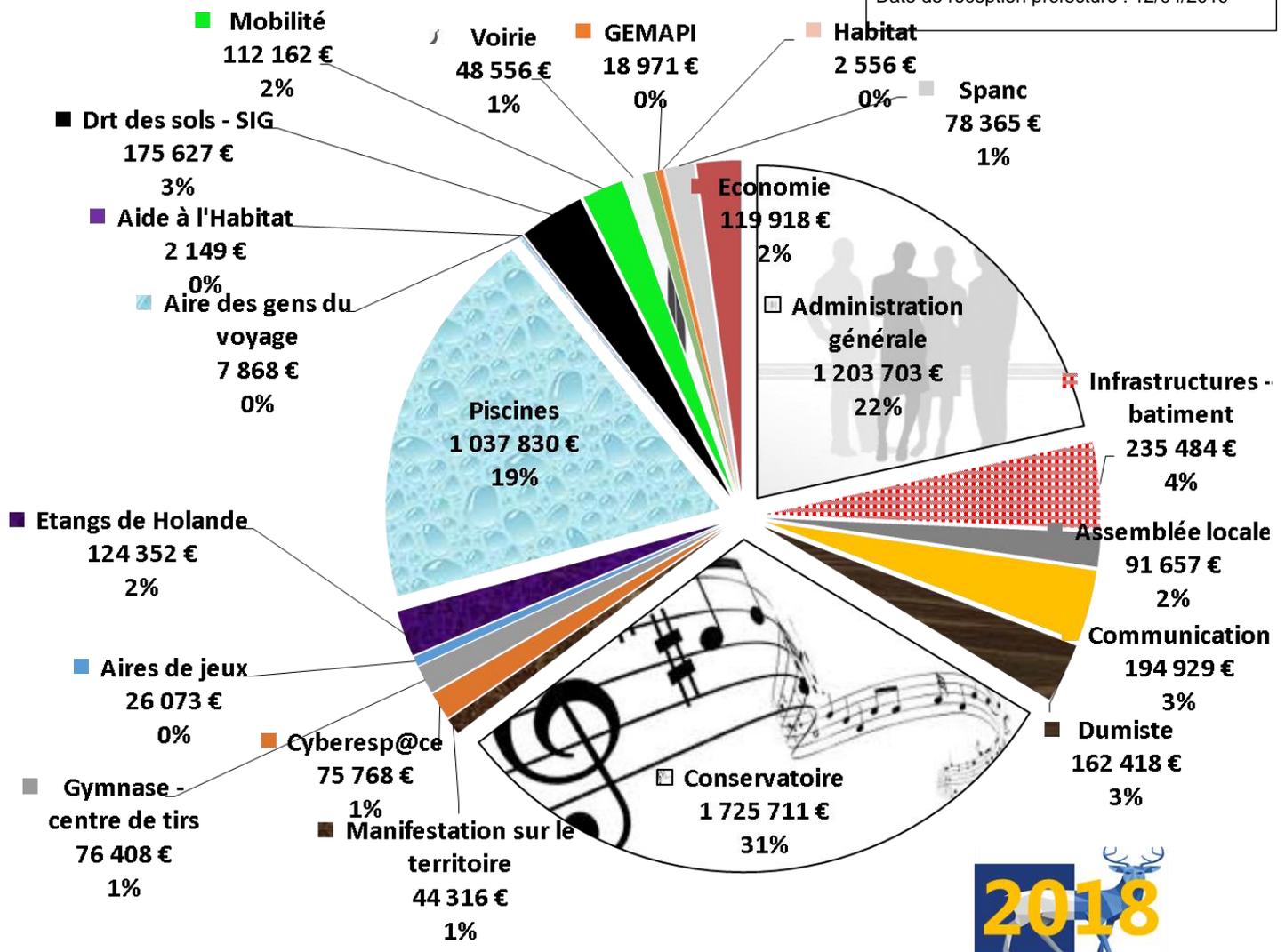
Evolution des Effectifs 2017 à 2019



EVOLUTION DES PRINCIPALES DEPENSES DE PERSONNELS CHAP 012



La répartition par fonction et la suivante :



Il est à noter que certaines charges, figurant dans cette répartition, telles que les cotisations au CNAS, handicap (FIPH)... soit 74 k€ en 2018 ou 151 k€ en 2019 (natures 6456, 6458, 6475, 6488) ne sont pas réparties par fonction car payées en une fois sur la masse salariale globale de l'année N-1 et sont enregistrées en administration générale augmentant d'autant « sa » part. Il est à noter en 2019 une augmentation du coût de la médecine du travail nature 6475 par rapport au réalisé 2018 liés aux recrutements et au suivi nécessaire du personnel des activités nautiques.

Suite à la fusion du 1er janvier 2017, l'harmonisation sur l'organisation du temps de travail, le régime indemnitaire et les prestations sociales se sont poursuivis au cours de l'année 2018, notamment au niveau des établissements nautiques.

La mise en place du RIFSEEP sera actée en 2019 pour l'ensemble des personnels de RT concernés par la réforme.

Dans le cadre de la réouverture de la piscine des Fontaines, la constitution de la nouvelle équipe débutera en 2019, lors de l'ouverture du bassin de 50 m et se finalisera en 2020 avec le nouvel équipement. La définition des besoins variera en fonction des activités dispensées et des horaires d'ouvertures « tout public » pratiqués.

Concernant les formations, au-delà des préparations concours et stages obligatoires suite à réussites aux examens..., l'accent est mis sur celles ayant trait aux règles en matière d'hygiène et de sécurité et habilitations et celles en relation avec les domaines de compétences de RT.

Cadre réglementaire : impact des changements d'ordre législatif et réglementaire au 1er janvier 2019

> Augmentation de la valeur du plafond de la Sécurité Sociale

Le plafond de la Sécurité Sociale sert de base de calcul à certaines cotisations et prestations sociales. Il est revalorisé chaque année par les pouvoirs publics en fonction de l'évolution des salaires. Depuis le 1er janvier, le montant mensuel s'élève à 3 377 € **contre 3 311 € en 2018**.

> Augmentation de la valeur du SMIC

Le SMIC passe à 10,03 € brut de l'heure ou 1 521,25 € bruts mensuels pour un agent à temps complet **(contre 9,88 € et 1 498,47 € en 2018)**.

> Régime spécial (agents CNRACL)

Retraite CNRACL

- La part salariale passe à 10,83 % **(au lieu de 10,56 %)**.
- La part patronale reste inchangée **(30,65 %)**.

> Régime général (agents IRCANTEC)

Cotisation patronale d'assurance maladie : le taux est passé à 13 % **(contre 12,89 % en 2017)**.

Deux décrets procèdent au report des mesures statutaires et des mesures de revalorisation indiciaire prévues, à compter du 1er janvier 2018, dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR (protocole d'accord relatif à la modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations), initiée depuis le 1er janvier 2016 et qui devait s'étaler sur 4 ans selon un calendrier d'application fixé par le ministère de la Fonction publique (décret n°2017-1736 du 21 décembre 2017 et décret n°2017-1737 du 21 décembre 2017). Aucun changement en 2019.

> Application du prélèvement à la source

Application du prélèvement à la source sur la rémunération nette imposable en fonction des taux transmis par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

➤ Hausse de la CSG déductible

La CSG a augmenté en 2018 de 1,7 point soit un taux de 6,80 % au lieu de 5,10 %. Cette hausse est compensée pour l'ensemble des agents publics (fonctionnaires et contractuels) par :

- la suppression de contribution exceptionnelle de solidarité (1 % auparavant)
- l'institution d'une indemnité compensatrice
- la suppression de la cotisation salariale URSSAF maladie, maternité, invalidité, décès (0,75 % précédemment) pour le régime général seulement.

➤ Réinstauration de la journée de carence

Depuis le 1er janvier 2018, la rémunération des fonctionnaires stagiaires et titulaires (CNRACL et IRCANTEC) et des agents contractuels de droit public, quel que soit le motif et la durée de leur contrat, n'est plus maintenue lors du premier jour de chaque arrêt initial de congé de maladie ordinaire.

Les éléments de rémunération impactés sont le traitement de base indiciaire, les primes et la nouvelle bonification indiciaire. L'assiette de calcul est proratisée en fonction de la quotité de travail pour les agents à temps non complet et les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel.

Le jour de carence est considéré comme du temps de service valable au titre du déroulement des droits statutaires (avancement d'échelon, avancement de grade, promotion interne ...) et est pris en compte dans le calcul des droits à la retraite.

CHAPITRE 014 : ATTENUATION DE PRODUITS

(page 12 du compte administratif et page 11 du budget primitif)

Il enregistre :

1. les attributions de compensation versées aux collectivités membres.

L'attribution de compensation est une dépense obligatoire des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique (EPCI à FPU). Elle est versée chaque année aux communes membres du groupement. Elle a pour rôle de garantir l'équilibre du budget communal à la suite des transferts de recettes et de charges à l'EPCI, ou de leur rétrocession par celui-ci aux communes. Son montant est donc évolutif et doit être révisé à chaque nouveau transfert ou rétrocession ; il peut être positif ou négatif.

La juste évaluation de l'attribution de compensation repose sur les principes de transparence et d'équité et participe ainsi à la bonne relation entre les communes entre elles et avec la Communauté.

L'attribution 2018 a été modifiée par la CLETC en raison :

a) De la fin des retenues relatives :

- ◇ au financement des chemins vicinaux des communes de Sonchamp, Orphin et Orcemont conformément à la délibération du 11 octobre 2004 ;
- ◇ à l'école des sports, à partir de 2017, gérée anciennement par le SIRR puis la CCPFY jusqu'à modification des rythmes scolaires en 2014 (La retenue 2017 est restituée) ;
- ◇ au parking du Plessis Mornay sur la commune de Longvilliers, à partir de 2014, suite à la restitution de celui-ci, lors du vote de l'intérêt communautaire du 2 juillet 2018. Les retenues sont toutes restituées.
- ◇ A la taxe GEMAPI : le conseil ayant validé le 23 janvier 2018 le principe de collecte d'une taxe GEMAPI, les retenues sur attribution de compensation envers les communes de St Martin de Brethencourt et Ste Mesme, respectivement 10 065 € et 7 757 €, pour les cotisations au syndicat (Syndicat Mixte du Bassin Supérieur de l'Orge) n'ont plus lieu d'être.

b) De la perception de rôles fiscaux pour la commune de Longvilliers pour l'année 2012, antérieure à son intégration à la CCPFY

c) De la convention qui lie le Syndicat des Transports d'Ile de France (STIF), la société TRANSDEV et la CART relative au réseau urbain rambolitein actif, depuis le 1er novembre 2017, dans le cadre de la compétence transport.

d) Du transfert effectif pour les communes des Bréviaires, des Essarts le Roi et du Perray en Yvelines de l'aide à domicile, qu'elle exerçait pour les deux dernières communes, au sein de leurs CCAS et par délégation pour le compte de la CART depuis le 1er janvier 2017. L'évaluation de cette compétence s'est faite au sein de l'ancienne CART sur la base d'un forfait de 4,5 € par habitant pour toutes les communes du territoire excepté Rambouillet du fait de sujétions spécifiques.

Ces modifications de 2018 ont une influence sur les montants de 2019 liés à :

- a. l'arrêt de l'école des sports au 1^{er} janvier 2017,
- b. la restitution en 2018 de la retenue sur attribution (effectués de 2014 à 2017) relative au parking du Plessis Mornay
- c. la régularisation fiscale pour la commune de Longvilliers
- d. la fin des prélèvements liés au chemin vicinal « 2 » pour la commune de Sonchamp
- e. la régularisation de l'attribution provisoire sur le transport urbain de Rambouillet

Les sommes adoptées par la CLETC au 8 novembre 2018 sont les suivantes :

Attribution de compensation

2015 - 2019



	2015	2016	2017	2018	Provisoire 2019	Ecart 2018-2019
Ablis	668 014 €	424 896 €	1 381 840 €	1 381 840 €	1 381 840 €	- €
Allainville-aux-Bois	- 29 144 €	6 554 €	82 155 €	82 155 €	82 155 €	- €
Auffargis	198 962 €	198 962 €	198 962 €	198 962 €	198 962 €	- €
Boinville-le-Gaillard	- 25 780 €	11 180 €	105 719 €	105 719 €	105 719 €	- €
La Boissière-Ecole	105 769 €	105 769 €	105 769 €	105 769 €	105 769 €	- €
Bonnelles	351 694 €	351 694 €	351 694 €	360 949 €	353 545 €	- 7 404 €
Les Bréviaires	- 134 245 €	- 130 937 €	32 003 €	26 171 €	26 171 €	- €
Bullion	314 288 €	314 288 €	314 289 €	323 734 €	316 178 €	- 7 556 €
La Celle-les-Bordes	182 639 €	182 639 €	182 639 €	187 139 €	183 539 €	- 3 600 €
Cernay-la-Ville	343 941 €	343 941 €	343 941 €	343 941 €	343 941 €	- €
Clairefontaine-en-Yvelines	174 841 €	174 841 €	174 842 €	179 072 €	175 688 €	- 3 384 €
Emancé	32 484 €	32 484 €	32 484 €	32 728 €	32 606 €	- 122 €
Les Essarts-le-Roi	495 340 €	497 114 €	652 249 €	620 871 €	620 871 €	- €
Gambaiseuil	16 956 €	16 956 €	16 956 €	16 956 €	16 956 €	- €
Gazeran	276 191 €	276 191 €	276 191 €	276 191 €	276 191 €	- €
Hermeray	15 251 €	15 251 €	15 251 €	15 251 €	15 251 €	- €
Longvilliers	225 406 €	225 406 €	225 406 €	387 426 €	252 492 €	- 134 934 €
Mittainville	1 145 €	1 145 €	1 145 €	1 145 €	1 145 €	- €
Orcemont	- €	- 1 292 €	- 1 291 €	4 027 €	3 892 €	- 135 €
Orphin	210 837 €	210 837 €	210 837 €	213 119 €	212 963 €	- 156 €
Orsonville	- 26 502 €	- 8 360 €	19 558 €	19 558 €	19 558 €	- €
Paray-Douaville	9 487 €	24 721 €	52 740 €	52 740 €	52 740 €	- €
Le Perray-en-Yvelines	1 778 462 €	1 780 032 €	1 953 818 €	1 922 998 €	1 922 998 €	- €
Poigny-la-Forêt	48 727 €	48 727 €	48 727 €	48 727 €	48 727 €	- €
Ponthévrard	281 924 €	281 924 €	281 924 €	284 774 €	282 494 €	- 2 280 €
Prunay-en-Yvelines	31 141 €	88 459 €	195 228 €	195 228 €	195 228 €	- €
Raizeux	18 344 €	18 344 €	18 344 €	18 344 €	18 344 €	- €
Rambouillet	6 582 423 €	6 517 197 €	6 536 137 €	4 733 237 €	4 566 753 €	- 166 484 €
Rochefort-en-Yvelines	334 421 €	334 421 €	334 421 €	339 046 €	335 346 €	- 3 700 €
Saint-Arnoult-en-Yvelines	1 073 818 €	1 072 748 €	1 072 748 €	1 102 188 €	1 078 636 €	- 23 552 €
Saint-Léger-en-Yvelines	75 007 €	75 007 €	75 007 €	75 007 €	75 007 €	- €
Saint-Hilarion	90 242 €	90 242 €	90 242 €	90 502 €	90 372 €	- 130 €
Saint-Martin-de-Bréthencourt	- 19 021 €	- 155 572 €	106 502 €	116 567 €	116 567 €	- €
Sainte-Mesme	- 53 410 €	- 21 008 €	113 739 €	121 496 €	121 496 €	- €
Sonchamp	125 022 €	125 022 €	125 022 €	151 556 €	133 474 €	- 18 082 €
Vieille-Eglise-en-Yvelines	75 538 €	75 538 €	75 538 €	75 538 €	75 538 €	- €
Total	13 850 212 €	13 605 361 €	15 802 776 €	14 210 671 €	13 839 152 €	- 371 519 €

Conformément à la réglementation en vigueur et à l'alinéa 7 du IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts il appartient aux conseils municipaux d'approuver le rapport de la CLETC par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du CGCL, soit 2/3 au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la 1/2 de la population totale de celles-ci, ou par la 1/2 au moins des conseils municipaux des communes représentant les 2/3 de la population.

Ces délibérations devront être prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport au Conseil municipal par le président de la commission.

2. **La Taxe d'enlèvement des Ordures ménagères (TEOM)**

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères est entièrement reversée Gambaiseuil et de Mittainville, au SICTOM pour les autres communes.

La recette est perçue en nature 7331 : 10 344 € en 2018. L'écart avec le compte de dépense nature 73918 : 10 382 k€ provient du décalage de connaissance des bases des communes rattachés au SIEED pour déterminer la part excédentaire perçu à reverser à chaque établissement, en l'occurrence 2017.

Les variations de taux entre certaines communes du SICTOM sont liées aux variations des prestations exécutées selon les communes (sur leurs demandes).

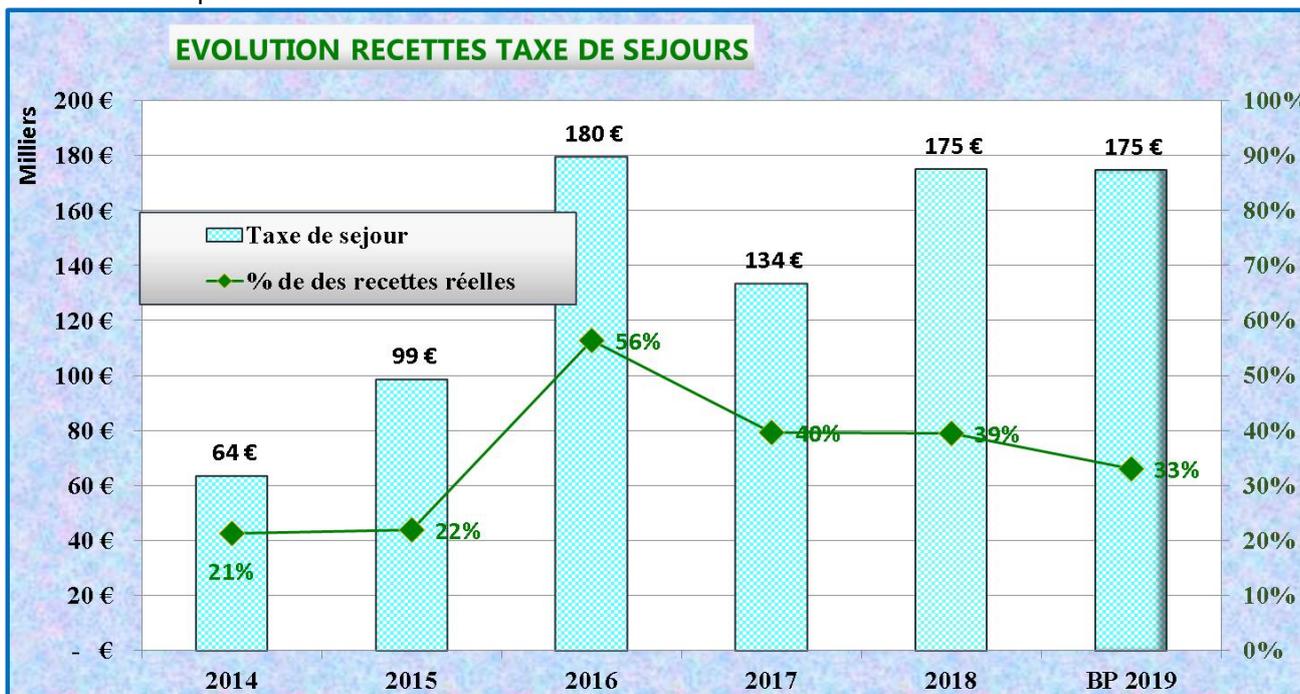
La valeur locative est la base de recouvrement de cette taxe sur le territoire (idem TH et TF).

Le rapport annuel de ces deux EPCI est présenté obligatoirement au conseil communautaire chaque année.

TAUX MOYEN	2015	2016	2017	2018
	7,56%	7,28%	7,26%	7,23%
	7,58%	7,29%	7,88%	7,02%

Les besoins de financement et les bases imposables du SICTOM et du SIEED n'ont pas été transmis au moment de rédaction de cette note. Le cas échéant, il engendrera l'augmentation des taux de la TEOM. Cette charge est neutre pour le budget communautaire.

3. **Taxe de séjours** (nature 7398) est entièrement reversée à l'organisme en charge de sa collecte et de son usage en l'occurrence, l'Office Intercommunal de Tourisme. L'établissement a bénéficié en 2018 des conséquences de l'organisation de la Ryder Cup à St Quentin en Yvelines, ainsi que de l'ouverture du château de Rambouillet après travaux.



4. **Depuis 2012 ce chapitre enregistre également :**

- Le Fonds de Péréquation Intercommunale (FPIC) (nature 739223) dont l'objectif est de prélever des recettes dans les communes à fort potentiel financier pour les redistribuer aux communes plus défavorisées.

Le territoire est contributeur au FPIC, son potentiel financier agrégé étant supérieur à 90% du potentiel financier agrégé moyen. Pour rappel, l'indice synthétique servant à déterminer le montant de contribution prend en compte la part de revenu par habitant à hauteur de 25% depuis 2014.

Le montant du FPIC depuis 2017 est maintenu à 1 milliard. L'objectif est d'atteindre une péréquation correspondant à 2% des ressources fiscales du bloc communal.

La répartition nationale de ce fonds ne devrait pas trop évoluer, la majorité des fusions d'EPCI ayant eu lieu. Toutefois, les fusions de communes, extensions territoriales, variations fiscales... peuvent avoir une influence sur cette enveloppe nationale peu quantifiable.

Ce qui fut défavorable à RT en 201, malgré l'augmentation de la population suite à la fusion :

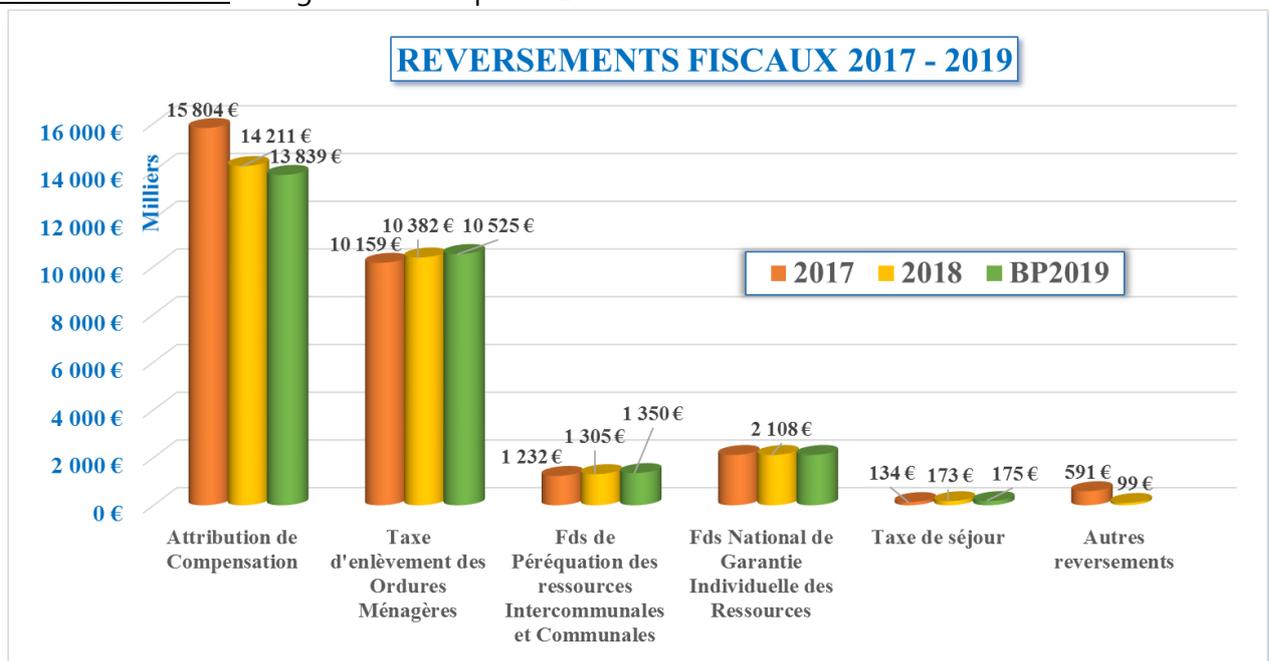
Pour mémoire	2018	Prévision 2019
2017		
1 232 380 €	1 305 496 €	1 350 000 €

Il est à noter que le Fonds de Solidarité Ile de France est déductible du FPIC pour éviter une double taxation. Une hausse importante de ce fonds génèrera pour la commune de Clairefontaine-en-Yvelines, de Gambaiseuil et de Rochefort en Yvelines une contribution au FPIC nulle.

- Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) (nature 739221) : la réforme de la taxe professionnelle avait pour objectif de garantir les ressources fiscales issues de l'ancienne taxe professionnelle de 2010 aux collectivités. Lorsqu'une d'entre elles s'avérait bénéficiaire, un prélèvement a été opéré pour être reversé aux « collectivités perdantes ». De plus, la loi de finances rectificative du printemps 2012 a intégré les rôles supplémentaires sur les années antérieures à 2010. Depuis 2017, c'est donc la somme des FNGIR prélevés sur les trois anciens EPCI : CART 757 k€, CCE 958 k€ et CAPY 393 k€ soit 2 108 k€.

5. **A titre exceptionnel**, ce chapitre enregistre en 2018, (nature 7489) le solde du versement des subventions des travaux des écoles 2016 de St Martin de Brethencourt et d'Ablis à hauteur des sommes non rattachées à l'exercice 2017 (délibérations du 18 décembre 2017 CC12FI04 et 05) soit 99 k€.

Les reversements fiscaux enregistrés au chapitre 014 :



CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

(pages 12 et 13 du compte administratif 2018 et 11 et 12 du budget primitif 2019)

Ce chapitre regroupe essentiellement des versements à différents acteurs comme les subventions aux associations, aux établissements publics (CIAS, Office de Tourisme, etc.) et aux budgets annexes.

Il représente 1 723 k€ en 2018 et 1 790 k€ en 2019.

Il se compose de la manière suivante :

1. Nature 6521 : Budget Annexe à caractère administratif : SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Une avance financière de 139 k€ en 2018 et de 52 k€ en 2019 est nécessaire permettant d'engager les frais nécessaires à la finalisation des contrôles. Ce budget annexe est traité page 57 de la présente note.

2. Nature 653. : Indemnités et formation des élus

L'indemnité brute de l'exécutif de RT suit l'évolution du point des fonctionnaires. Elle est liée au nombre de vice-présidents (14) et dépend de la strate de population. Ces derniers points ont été fixés par délibération du 26 janvier 2017 et n'ont pas évolué malgré le passage en communauté d'agglomération. Le besoin annuel a été de 260 k€ en 2018, il est estimé à 262 k€ en 2019.

3. Natures 6541 et 6542 : Pertes sur créances irrécouvrables et éteintes

Ce compte enregistre les recettes que le Trésor Public ne peut recouvrer, soit parce que le débiteur est insolvable ou disparu, soit parce que la créance est caduque.

Les admissions en non-valeur ont été soumises au vote de l'assemblée délibérante en 2018.

La répartition des créances irrécouvrables par type de créance s'est effectuée comme suit :

Créances irrécouvrables 2018

Type	Tiers	Motif	Montant	Origine de la dette	Année(s)
Admissions en non valeur Budget principal	61 personnes physiques	Poursuite sans effet, montant inférieur au seuil de poursuites, personne disparue, décédée, NPAI...	3 094,80 €	Inscriptions au conservatoire, cantine ex-CAPY, REOM...	2008 à 2017
	5 personnes morales	Poursuite sans effet, montant inférieur au seuil de poursuites...	700,68 €	Facturation piscine, assainissement ex-CAPY, taxe de séjour...	
Total budget principal			3 795,48 €		
Admissions en non valeur Budget SPANC	2 personnes physiques et 1 personne morale	Inférieur au seuil de poursuites	135,29 €	Redevance d'assainissement	2008 à 2017
	Total budget SPANC			135,29 €	
Créances éteintes	1 personne morale	Liquidation judiciaire	212 €	Publication dans agenda CART	2009
	1 personne physique	Surendettement	2 091,62 €	Facturations de cantine ex-CAPY	2012 à 2015
	1 personne physique	Surendettement	2 940,92 €	Aire d'accueil des gens du voyage de Maurepas (ex-CCE)	2014
Total créances éteintes			5 244,54 €		

De nombreuses créances subsistent suite à la fusion dues à un retard dans les relances de la trésorerie de St Arnoult-en-Yvelines. Il est inscrit 15 k€ sur ces natures.

4. Nature 65548 : Autres contributions aux organismes de regroupement :

La participation au syndicat Yvelines Numériques a été de 24 k€ en 2018 pour la numérisation du territoire communautaire. Le montant est calculé par habitant soit 24k€ reconduit en 2019.

5. Natures 6573. : Subvention fonctionnement organisme public et budgets annexés à caractère administratif ou commercial ou industriel :
- Commune membre du GFP : l'article 302 bis du CGI prévoit le versement aux CA la taxe perçue sur les jeux hippiques. RT n'a pas à sa charge l'hippodrome de Rambouillet. Le conseil a donc décidé un reversement à la commune de Rambouillet des montants encaissés, **soit 5k€ en 2018** et 6 k€ en 2019
 - Budget à caractère administratif : il enregistre le besoin de financement du budget de la « Base de loisirs des Etangs de Hollande » **soit 116 k€ en 2018** et 108 k€ en 2019. Le détail vous sera fourni page 65 de ce document.
 - Subvention CIAS : La subvention 2018, en réduction par rapport à 2017 (1 106 k€) en raison, d'une meilleure connaissance du budget suite à la fusion et des économies d'échelle qui en découlent, s'est élevée à 909 468 €. La subvention se répartit comme suit :

	2018	2019
Aide à domicile :	500 000 €	606 860 €
RIAM :	324 910 €	287 585 €
Micro-crèche :	84 558 €	168 665 €
TOTAL	909 468 €	1 063 110 €

Elle permet à cet établissement de régler les charges liées aux activités déléguées. Par ailleurs, il est nécessaire de maintenir à minima une avance à cet établissement, afin d'assurer la couverture, liée au décalage de remboursement par les organismes de protections sociales de nos usagers.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017
Chapitre 011	Charges à caractère général	841 346 €	803 872 €	748 440 €	836 929 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	1 836 472 €	1 735 463 €	1 789 138 €	1 582 731 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	2 012 €	1 600 €	969 €	1 548 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	12 600 €	3 200 €	5 139 €	1 972 €
Chapitre 022	Dépenses Imprévues	15 000 €	31 199 €		
TOTAL DEPENSES REELLES		2 707 430 €	2 575 334 €	2 543 685 €	2 423 179 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement				
Chapitre 68	Dotation aux provisions pour risques	10 000 €	10 000 €		
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements)	17 541 €	21 000 €	20 571 €	15 193 €
Chapitre 002	Reprise déficit				
TOTAL GENERAL		2 734 970 €	2 606 334 €	2 564 256 €	2 438 372 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	200 €	200 €		
Chapitre 74	Dotations, subventions & participations*	1 858 109 €	1 666 468 €	1 865 715 €	1 944 150 €
Chapitre 75	Autres produits de gestions courantes	540 012 €	558 423 €	563 128 €	546 874 €
Chapitre 77	Produits Exceptionnels	4 301 €	800 €	3 975 €	1 763 €
Chapitre 013	Atténuation de charges	72 743 €	50 629 €	61 228 €	64 243 €
TOTAL RECETTES REELLES		2 475 365 €	2 276 519 €	2 494 046 €	2 557 031 €
Chapitre 78	Reprises sur provisions pour risques	10 000 €	10 000 €		
Chapitre 002	Reprise Excédent	249 603 €	319 815 €		201 156 €
TOTAL GENERAL		2 734 970 €	2 606 334 €	2 494 046 €	2 758 187 €

{*} Dont subv communautaire : 1 063 110 € 909 468 € 909 468 € 1 131 341 €

NOTA

Les versements des subventions sont conditionnés au besoin budgétaire effectif en fonction du taux de réalisation des recettes et des dépenses des budgets annexes.

Le CIAS a la compétence action intergénérationnelle. Cela se traduit par un service de maintien à domicile auprès des personnes âgées et/ou en situation de handicap (avec ses 2 antennes : à Rambouillet et à Ablis) et un service petite enfance qui permet aux familles de bénéficier d'un d'accompagnement pour leurs jeunes enfants (âgés de 0 à 4 ans) avec un accueil au sein du réseau de 7 micros-crèches de Rambouillet Territoires - gérées en Délégation de Service Public - ou du Relais Intercommunal d'Assistants Maternels (RIAM) doté de 4 antennes.

Axe de travaux complémentaires aux missions initiales et transversales :

- ✓ Elaboration Projet d'Etablissement, suite diagnostic social partagé, résultat prospective territoriale RT, évolution du CIAS RT.
- ✓ Finalisation diagnostic social partagé, validation plan d'action 2019-2021
- ✓ Mise en place fiches protocoles d'évaluation de l'activité RH, FINANCES, SUIVI DSP MCC, RIAM (indicateurs, tableaux de bord)

POLE PA/PH : MAINTIEN A DOMICILE

Ce service s'adresse aux personnes de plus de 60 ans ainsi qu'à celles en situation de handicap. L'objectif est de favoriser le maintien à domicile de toute personne rencontrant des difficultés pour gérer seule son quotidien, mais dont l'état de santé ne nécessite pas une hospitalisation, un placement en structure ou une entrée en maison de retraite. La majorité des bénéficiaires a plus de 75 ans.

Les agents sociaux interviennent auprès de 379 foyers (chiffres 2017), répartis dans 33 communes de Rambouillet Territoires (hors, faute de bénéficiaires, dans les communes de Gambaiseuil, Paray-Douville et Les Bréviaires).

En 2019, les axes de travaux complémentaires aux missions initiales et travaux transversaux sont les suivants :

- ✓ Mise en œuvre suite du diagnostic social partagé,
- ✓ maintien à domicile mise en œuvre plan qualité de service établi pour 5 ans,
- ✓ étude portage repas,
- ✓ actions intergénérationnelles suite au diagnostic santé.

POLE PETITE ENFANCE

Les micro-crèches offrent un lieu d'accueil aux tout-petits, participent à la socialisation de l'enfant afin de le préparer à l'entrée à l'école maternelle, répondent à un besoin de mode de garde des parents et proposent un accompagnement à la parentalité.

La gestion des micro-crèches a été confiée à « People and Baby » jusque fin 2020 dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP). Le CIAS est chargé du suivi administratif et financier de la DSP ainsi que des inscriptions.

Les 7 micro-crèches concernées par cette DSP sont les établissements situés à Clairefontaine-en-Yvelines, La Boissière-École, Orcemont, Raizeux, Rambouillet et Sonchamp (respectivement « Les clarifaons », « Les mousserons », « Les lapinous », « La charmeraie », « La petite ronde », « La sablière » et « Les lucioles »).

La capacité d'accueil est de 66 berceaux dans l'ensemble de ces établissements. En 2017, 85 enfants ont bénéficié d'une place dans l'une des micro-crèches de RT, grâce à un fonctionnement en multi-accueil. Pour proposer ces 85 places, le personnel du CIAS a été amené à traiter 187 dossiers de demandes d'inscription.

La mixité territoriale imposée est respectée sur l'ensemble des structures avec une forte représentation d'enfants habitants les communes - ou celles limitrophes - où sont implantés les établissements.

Toutes les places en micro-crèches sont attribuées. Le fonctionnement en multi-accueil permet d'augmenter le nombre d'enfants accueillis. Des commissions d'attribution de berceaux ont lieu (2 en moyenne).

En 2019, les axes de travaux complémentaires sont les suivants :

- ✓ gestion, suivi de la délégation de service public (DSP)
- ✓ participation à l'étude pour la création de deux nouvelles Micro crèches
- ✓ plan qualité
- ✓ RIAM déploiement d'une permanence à Bonnelles, étude d'activité ponctuelle dans certaines communes
- ✓ actions soutien à la parentalité pour l'ensemble des familles du territoire.

- Office communautaire de tourisme : Ses objectifs demeurent la promotion du territoire auprès d'un large public, dans et hors les murs de notre structure, avec la présence de l'Office de Tourisme ainsi que la commercialisation des packages touristiques auprès des Comités d'entreprises, afin de mettre en valeur la culture, la nature, les loisirs et les manifestations propres à Rambouillet Territoires.

Il est présent en permanence dans deux bureaux, l'un à Rambouillet et l'autre à Saint-Arnoult-en-Yvelines. En 2019, l'office de tourisme de Rambouillet Territoires prendra place dans des nouveaux locaux à Rambouillet pour permettre un meilleur accueil pour les habitants de la communauté d'agglomération et les visiteurs franciliens, nationaux et étrangers. Ces travaux seront entièrement autofinancés.

Une nouvelle convention d'objectifs doit être signée en partenariat avec l'Office de Tourisme Communautaire, l'extension du périmètre communautaire ayant modifié le cadre de travail de cet établissement. Une somme de 95 k€ a été versée sur les 198 k€ prévus au budget 2018 en raison de vente de packages en fortes hausse sur l'exercice écoulé.

La prudence d'inscription des recettes en 2019 ont conduit à inscrire une subvention de 183 k€.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017
Chapitre 011	Charges à caractère général	407 200 €	327 235 €	233 217 €	134 278 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	280 210 €	291 095 €	215 984 €	202 446 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	3 500 €	3 500 €	665 €	1 358 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	15 000 €	6 070 €	4 555 €	1 632 €
TOTAL DEPENSES REELLES		705 910 €	627 900 €	454 421 €	339 715 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	8 585 €			
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot aux amortissements, provisions, +Value...)	38 500 €	29 500 €	7 282 €	11 507 €
TOTAL GENERAL		752 995 €	657 400 €	461 703 €	351 222 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	169 150 €	132 440 €	176 137 €	114 632 €
Chapitre 74	Dotations, subventions & participations*	186 000 €	201 800 €	95 000 €	88 800 €
Chapitre 75	Taxe de séjours et autres produits	175 000 €	190 000 €	172 997 €	133 767 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	15 008,89 €	6 011 €		
TOTAL RECETTE REELLES		545 158,89 €	530 251 €	444 133 €	337 199 €
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot aux amortissements, provisions, +Value...)	190 000 €	110 000 €	18 256 €	
Chapitre 002	Reprise Excédent	17 836,11 €	17 149 €		31 173 €
TOTAL GENERAL		752 995 €	657 400 €	462 390 €	368 371 €
<i>{ } Dont subv communautaire :</i>		183 000 €	197 800 €	95 000 €	85 200 €

- Cet article 657364 comporte également la participation de 10 000 € (en 2018 et 2019) au programme « plato » de la chambre de commerce et d'industrie des Yvelines permettant la mise en réseau des entreprises du territoire et le parrainage par nos grandes entreprises. La convention se termine cette année.

6. 6574 : subvention aux associations. Cette nature enregistre le partenariat

le Conseil en Energie Partagée (CEP) : Dans le cadre de la convention CEP (ALEC/RT), les communes qui ont été suivies en 2018 sont Ponthévrard, Clairefontaine en Yvelines, Rochefort en Yvelines et Sonchamp. Une communication a été réalisée auprès des 11 communes fusionnées en 2017. Les communes qui seront suivies en 2019 sont Ponthévrard et Clairefontaine-en-Yvelines soit 1 k€

Espace Infos Énergie (EIE) : Convention établie, entre l'ALEC et RT, pour la mise à disposition de conseillers dans le cadre des permanences PRIS-EIE (Conseil neutre et indépendant à destination des particuliers, des copropriétés, des entreprises et associations locales ; prêt de kit de mesures et de caméras thermiques) et aussi :

- o Animations des actions de sensibilisation (réunions d'information, de conférences/débat, de visites de logements exemplaires, tenues de stands PRIS-EIE lors des manifestations...)
- o Organisation du concours « Maison Econome » et le défi « Familles à Energie Positive » sur le territoire de RT

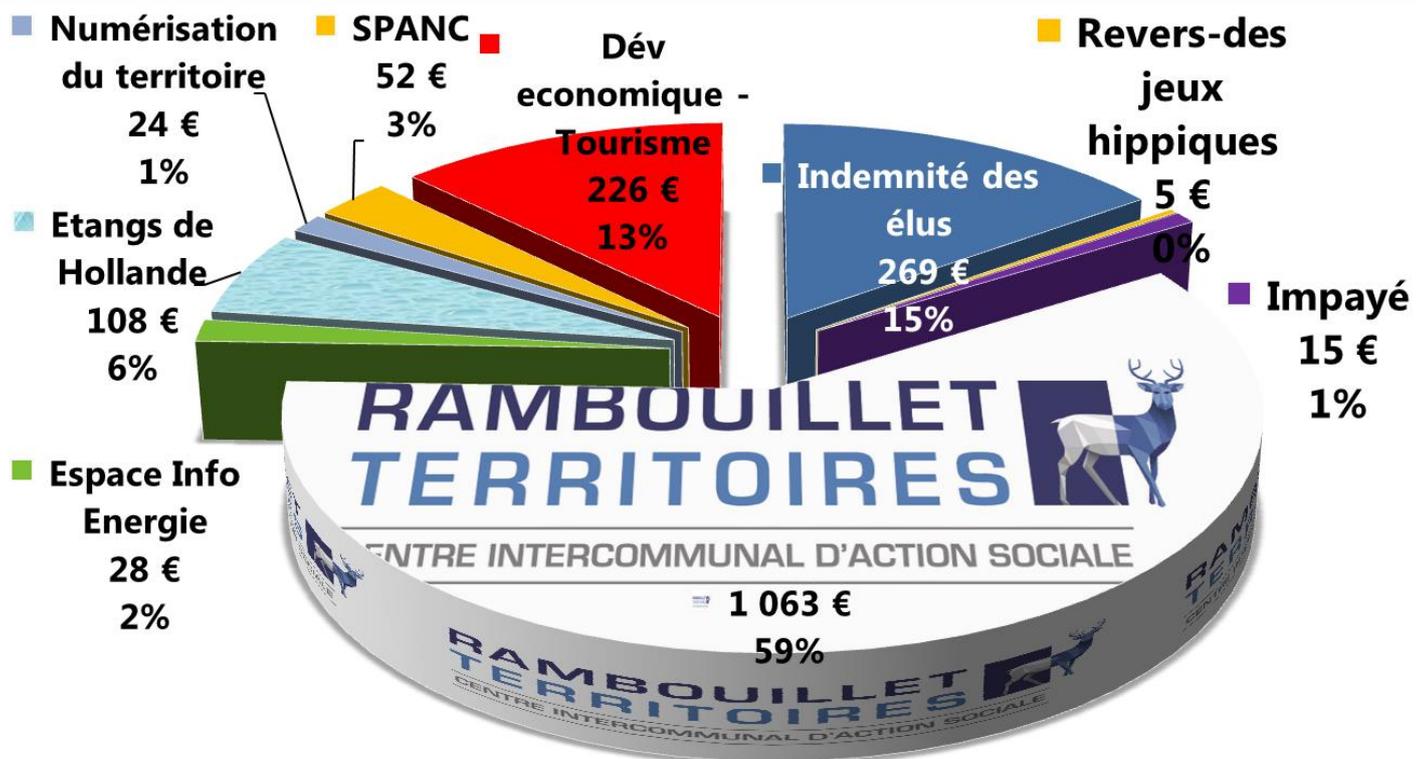
Au total, c'est 110 jours de permanences et 10 jours d'animations. Soit 27 k€ comme en 2019. Ce dispositif bénéficie de subventions (Région, Ademe, Département).

Plateforme d'initiative seine Yvelines : (33 k€)

La Mission est d'aider gracieusement les créateurs d'emplois en leur accordant par exemple un prêt sans intérêts et sans garanties et en les accompagnant après la création ou la reprise pendant les premières années de leur projet. La cotisation pour 2019 est de 0,42 € par habitant.

7. Nature 65888 : autres charges diverses : Il s'agit d'une écriture de régularisation comptable du rattachement d'une recette à l'exercice 2017 relative aux rénovations des écoles transmises par la CAPY qui s'est avéré inférieure au montant perçu, au vu du montant des travaux effectués.

Répartition des charges de gestions courantes



BP2019

Milliers d'€

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIERES

(pages 13 et 76 à 97 annexes du cpte administratif et pages 12 et 79 à 98 annexes du budget primitif)

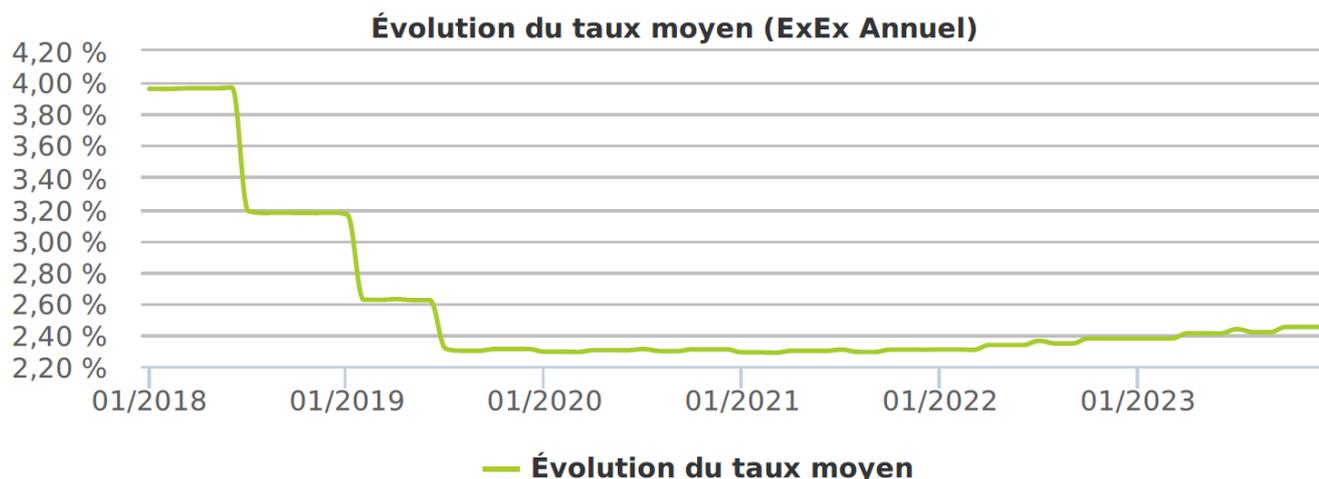
Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20190408-CC1904FI06a-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Il est constitué par **les frais financiers** à savoir essentiellement la charge de remboursement des intérêts de la dette : Ils s'élèvent à **246 k€ en 2018 dont 11 k€ d'intérêts courus non échus**. 286 k€ sont prévus en 2019 dont 450 € d'ICNE.

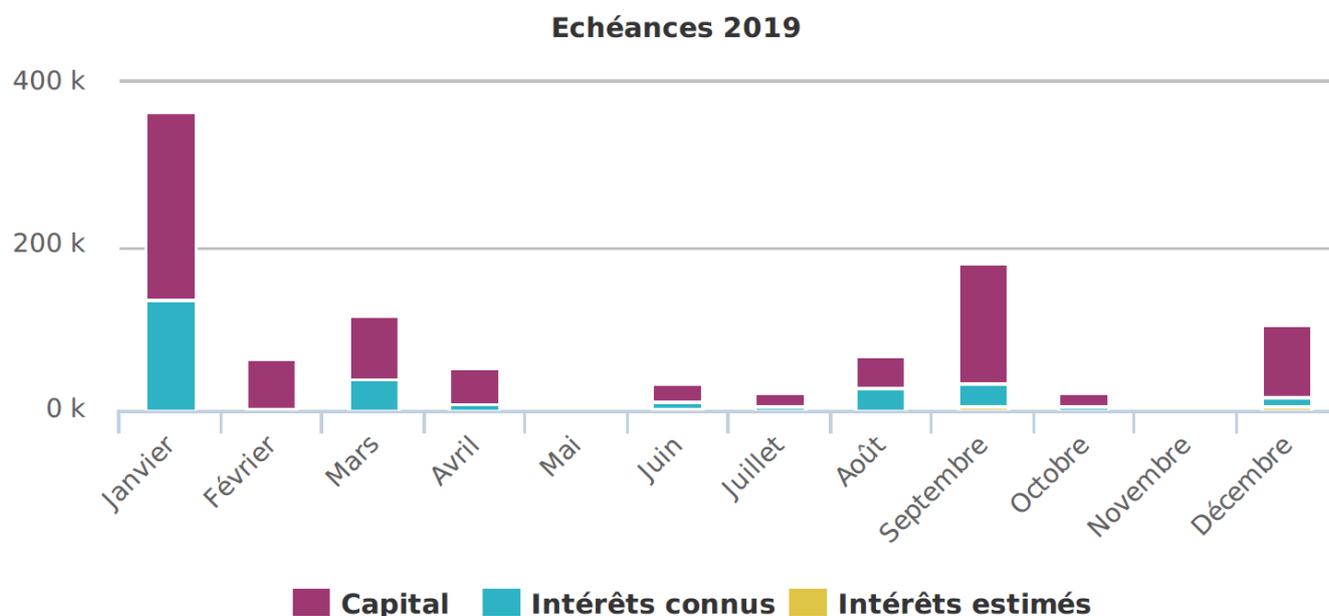
Les intérêts représentent 1 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2018 et 2019.

Il s'agit des **intérêts et frais des emprunts constitués** et en 2019 des intérêts éventuels de l'emprunt à consolider de 4 000 k€ en phase de mobilisation, non consolidé à ce jour.

Budget	CRD au 31 /12 / 18	Taux Moyen avec dérivés	Durée résiduelle (années)	Nombre de lignes
Budget Principal	8 190 637.81 €	3,17 %	15 ans	14



© Finance Active



© Finance Active

L'échéance du plus important emprunt relatif au conservatoire de Rambouillet est prélevée en janvier.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

(page 13 du compte administratif 2018, pages 12 et 13 du budget primitif)

200 k€ sont inscrits en 2019.

Ce budget sert, par exemple, à couvrir les impayés (chèques, prélèvements) les remboursements annulés ou les annulations de titres sur exercice antérieur.

Cette charge étant difficilement estimable, le même montant est inscrit au chapitre 77, produit exceptionnel. Il évite ainsi la passation d'une décision modificative pour de simples écritures éventuelles de régularisation.

Il a été augmenté en raison de la nécessité d'annuler le titre de 2015 de 111 k€ relatifs aux indemnités dues par une entreprise dans le cadre du marché de création des micro-crèches. En effet, le titre avait été émis avant retrait du recommandé de notification. Le tribunal ayant donné sur le fonds raison à RT, il a été immédiatement réémis pour le même montant auquel s'ajoute les intérêts moratoires au chapitre 77. L'entreprise condamnée a fait recours de la décision du tribunal. Pour mémoire, une provision a été constituée en 2015.

Ce chapitre s'élève à 18 430 € en 2018 et concerne essentiellement les crédits suivants :

- nature 6712 : 331 €, conformément à la délibération de juillet 2018, il a été payé une infraction au code de la route.
- nature 673 : 521 € il est question de divers remboursements, sur exercices antérieurs, dans le cadre de la fermeture de la piscine des Fontaines et d'inscriptions au conservatoire de Rambouillet.
- nature 678 : 15 228 €, ce compte enregistre le remboursement de prestations non exécutées La répartition de ces dépenses s'effectue comme suit :

	Montant
Assainissement (ex CAPY)	233,19 €
Conservatoire	298,98 €
Piscine des Fontaines	14 076,22 €
Voirie	168,82 €
	17 577,21 €

CHAPITRE 022 : DEPENSES IMPREVUES (page 13 du document budgétaire)

100 k€ de dépenses pour faire face à des événements imprévus sont inscrits forfaitairement.

La procédure des dépenses imprévues de l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Pour le calcul de ce plafond, il convient de rapporter le montant des dépenses imprévues au total des dépenses réelles prévisionnelles de la section.

LES OPERATIONS D'ORDRE

sont regroupées au chapitre 023 (virement à la section d'investissement) et au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert entre section) (page 14 du *compte administratif 2018* et du *budget primitif 2019*).

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (page 14 du document budgétaire)

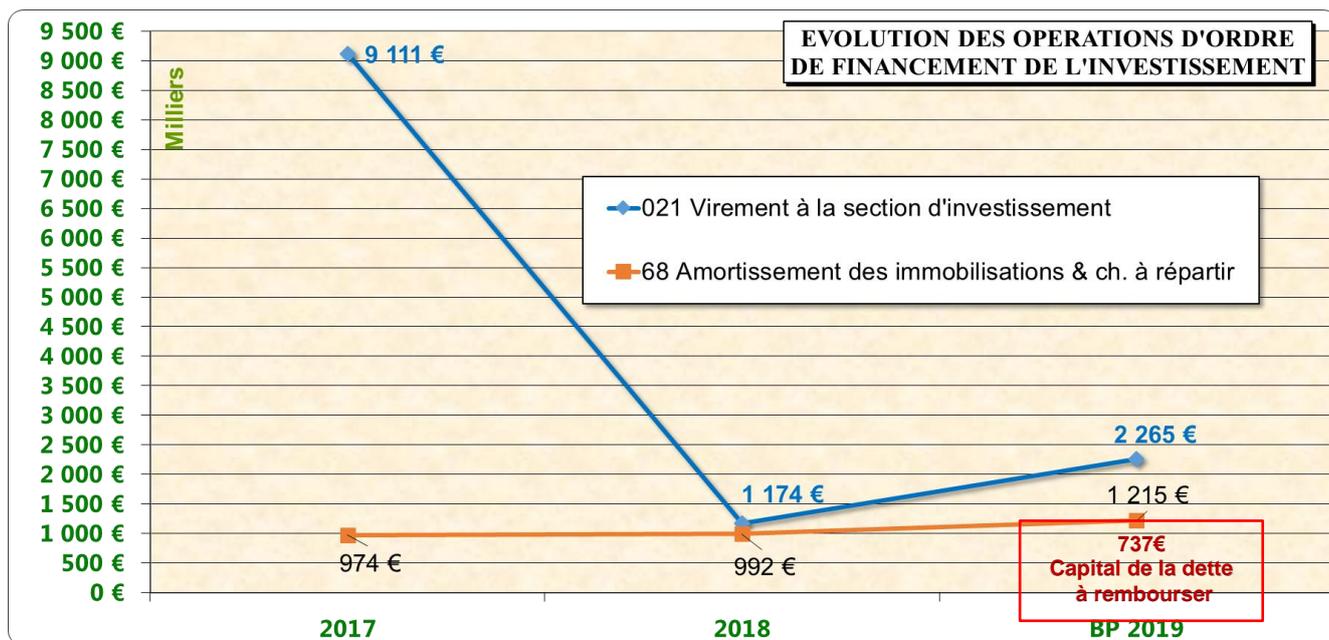
Il résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement soit en 2018 1 174 k€ et 2 264 k€ en 2019. Il sert à financer les dépenses d'investissement pluriannuelles et doit au minimum couvrir le capital des emprunts remboursés au cours de l'exercice. En 2018, le capital s'élevait à 394 k€ et à 737 k€ en 2019 (en raison des emprunts remboursés par anticipation).

CHAPITRE 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

(page 14 des documents budgétaires)

Les opérations d'ordre du chapitre 042 s'élèvent à 992 k€ en 2018, 1290 k€ en 2019, elles sont réparties de la manière suivante :

- 929 k€ en 2018, 1 056 k€ en 2019 de dotations aux amortissements des immobilisations. (nature 6811)
- 62 k€ en 2018, 160 k€ d'amortissement de charges sur plusieurs exercices (natures 6812) relatives à l'amortissement de l'assurance dommage ouvrage de la piscine, des frais de siège et diverses frais à venir, (annexe A8 des documents budgétaires page 105 du *compte administratif* ou 106 du budget primitif)
- 75 k€ de provisions pour risques (nature 6815) pour faire face à d'éventuels litiges qui pourraient subvenir en cours d'année.



On constate une diminution de l'excédent transféré entre 2017 et 2018 lié au besoin de financement de la piscine des Fontaines avec une reprise en 2019 liée aux efforts consentis sur cette section.

Par ailleurs, l'amortissement de l'investissement est maintenu ou en progression en raison d'une politique de maintien et d'extension du patrimoine utile à la population.

C'est cet autofinancement important qui permet à la collectivité de minimiser le recours à l'emprunt.

1.2- Les recettes de fonctionnement

Les recettes de cette section représentent les ressources récurrentes de la collectivité afin de financer le fonctionnement de la celle-ci.

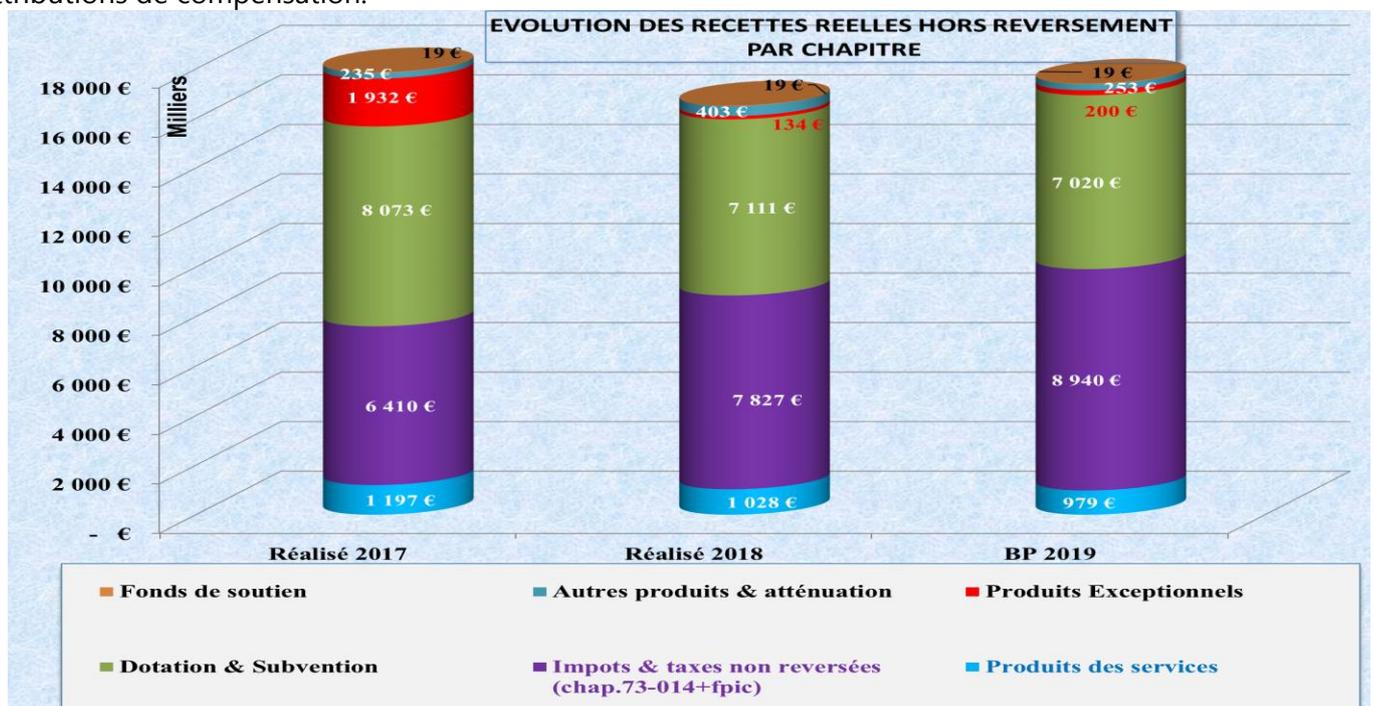
En 2018, les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées à 43 498 k€. Le taux de réalisation constaté en 2018 des recettes réelles de fonctionnement par rapport aux crédits prévus initialement s'élève à 100 % ceci grâce à une évaluation initiale minimaliste des dotations et l'effort demandé par l'Etat « limité », car la baisse des recettes fiscales (chap. 73) eu compromis ce taux, la CFE n'a pas été à la hauteur des projections.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
CHAPITRES		BP 2019	% évo. BP/BP	BP 2018	Réalisé 2018	% Réal	Réalisé 2017	% Réal
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	979 390 €	-14%	1 142 535 €	1 027 763 €	90%	1 197 057 €	70%
Chapitre 73	Impôts & taxes	35 587 450 €	2%	35 026 500 €	34 800 556 €	99%	35 206 260 €	101%
Chapitre 74	Dotations, subventions & participations	7 020 185 €	2%	6 877 335 €	7 111 021 €	103%	8 072 602 €	106%
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	177 800 €	8%	164 600 €	175 668 €	107%	160 263 €	116%
Chapitre 76	Fonds de soutien	19 297 €	0%	19 297 €	19 296 €		19 296 €	14%
Chapitre 77	Produits exceptionnels	200 000 €	47%	136 500 €	134 311 €	98%	1 932 175 €	97%
Chapitre 013	Atténuation de charges	75 192 €	37%	55 010 €	229 041,24 €	416%	75 215 €	134%
TOTAL RECETTES REELLES		44 059 314 €	1%	43 421 777 €	43 497 657 €	100%	46 662 868 €	109%
Chapitre 042	Transfert entre sections (Travx en régie, reprise/amort et provision, -value)	410 000 €	65%	247 900 €	175 869 €	46%	460 958 €	98%
Chapitre 002	Reprise Excédent	605 831 €	21%	502 678 €		46%		
TOTAL GENERAL		45 075 145 €	2%	44 172 355 €	43 673 525 €	99%	47 123 827 €	89%

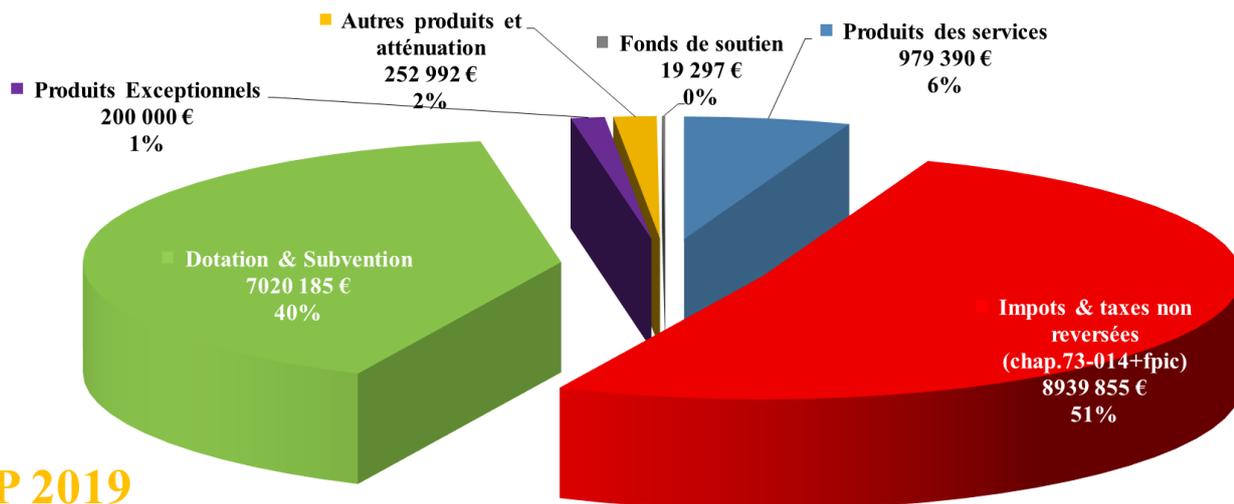
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 44 059 k€ en 2019

Elles sont impactées en raison essentiellement par la baisse des recettes de facturation des charges de personnel tel que vu précédemment au chapitre 012. Le dynamisme des bases et notamment de la CVAE, tel que notifiée par la DGFIP, permet de contrebalancer les pertes des dotations et compensation versée par l'Etat. Le remboursement des frais de transport scolaire maintien également, « artificiellement », le niveau des subventions.

Elles se répartissent comme suit si l'on extrait la fiscalité reversée : la TEOM, la taxe de séjour, le FNGIR et les attributions de compensation.



La CA RT, comme la grande majorité des collectivités, reste liée fortement aux organismes extérieurs pour 45% en 2017, 42 % en 2018, 40% en 2019. Ce désengagement enregistré de la part essentiellement de l'Etat accentue la part revenant à la fiscalité locale et aux tarifs des prestations.



BP 2019

CHAPITRE 013 : ATTENUATION DE CHARGES

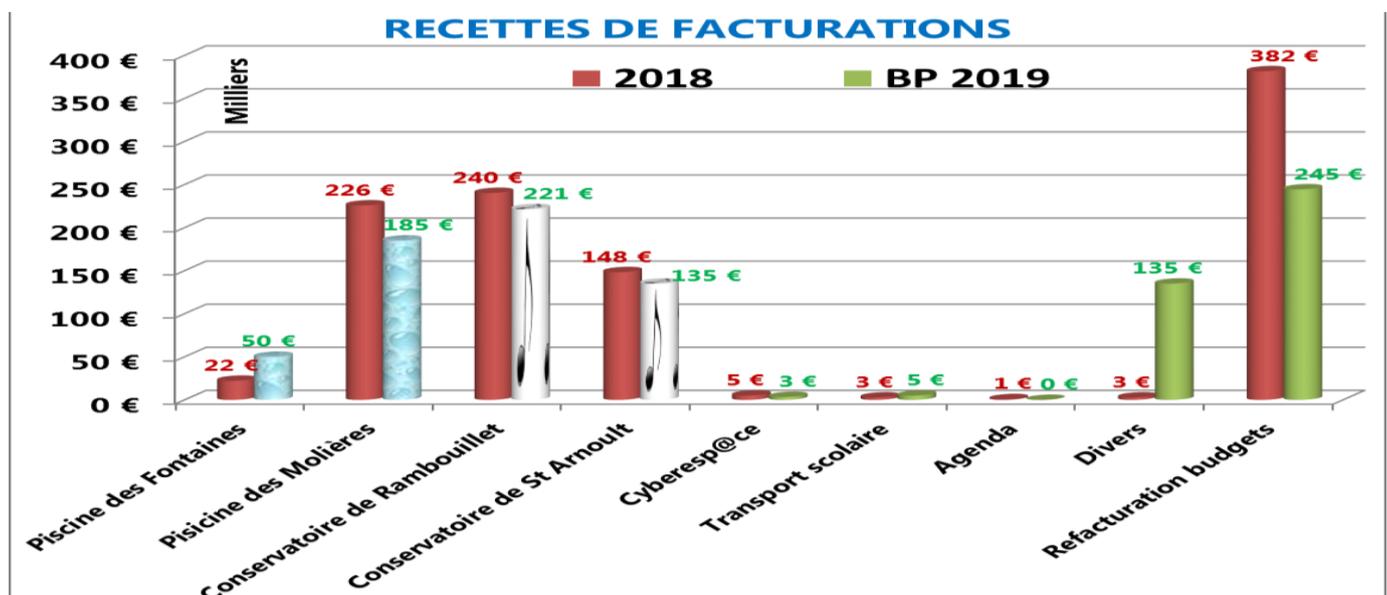
(page 15 des documents budgétaires)

Ce chapitre enregistre les remboursements sur rémunérations de personnel en maladie pour les non titulaires et pour les titulaires en accident du travail et en longue maladie également grâce à une assurance complémentaire. Le chiffre est réduit par rapport au réalisé 2018.

CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE

Il comporte toutes les ressources liées à la facturation des services par RT et s'élève à 1 027 k€ en 2018 et 979 k€ en 2019 soit 4,7% de réduction réalisée. Ce chapitre représente 2% des recettes réelles de fonctionnement ou 6% hors reversement.

Il se décompose comme suit :



Les tarifs ne sont pas considérés comme une variable d'équilibre. Ils seront augmentés dans la limite de l'inflation constatée sur un an ou dans le souci d'harmonisation des tarifs. Leur influence sur l'évolution des recettes ci-dessus exposées est marginale.

Les précisions suivantes peuvent être apportées :

1. Conservatoire Communautaire

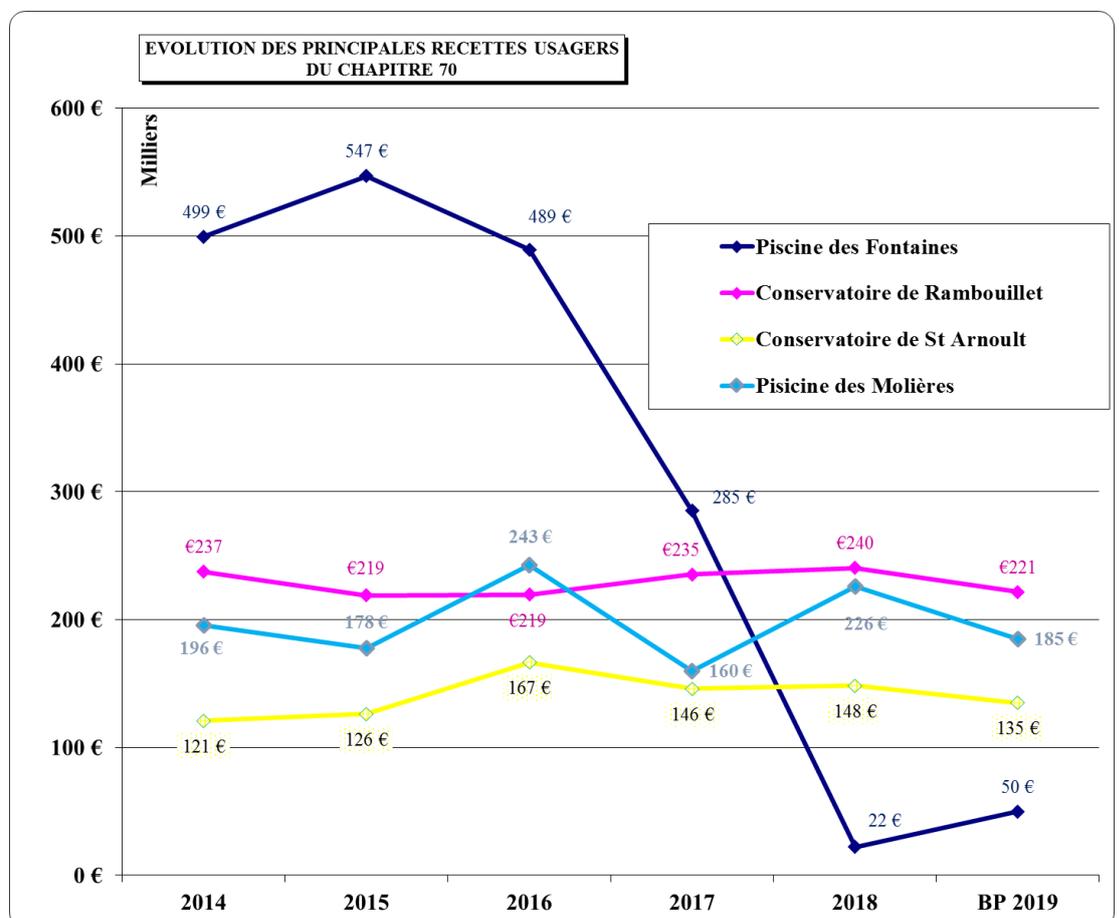
Les recettes du conservatoire Gabriel Fauré sont comme chaque année minimisées en raison de la prudence dans l'estimation de la fréquentation pour la rentrée 2019. Les recettes budgétées sont de 357 k€. En 2018, on a pu constater que les recettes (389 k€ perçues) étaient supérieures au budget prévu de 365 k€. (Pour mémoire, 2016 au conservatoire de St Arnoult en Yvelines a enregistré un rattrapage des recettes 2015).

2. Sports et inter âge :

✓ Piscines :

- Le montant des recettes a été fortement réduit pour la piscine des Fontaines, au vu de la fermeture de l'établissement jusqu'à l'automne 2019. Par ailleurs, l'ouverture du nouveau bassin olympique dans des conditions d'accueil peu extensible (nombre de vestiaires restreints) : l'inscription est de 50 k€ pour 22 k€ réalisés en 2018.
- Les recettes de la piscine des Molières ont été portées à 185 k€ (soit 35 k€ de plus qu'au budget 2018). D'importantes régularisations de conventions, des comptabilisations des entrées ont été effectuées en 2018 (comme en 2016). Une régularité doit être mise en place dans la réclamation des prestations dues. Par ailleurs, la fermeture des autres établissements nautiques à modifier les habitudes des usagers. Au vu de ces éléments, il est difficile d'apprécier correctement le montant des recettes générées par cet équipement.

- ✓ Cyberesp@ce : Les recettes ont été ramenées de 5 k€ à 3k€. L'avenir de ses trois établissements doit être redéfini.



3. Les autres recettes enregistrées dans ce chapitre proviennent :

- ✓ Des refacturations des frais engagés par le budget principal à destination des budgets annexes (CIAS, SPANC, ZA Bel Air la Forêt, Office de Tourisme, Base de Loisirs des Etangs de Hollande), GEMAPI se déclinent comme suit :

Budgets refacturés concernés <i>(frais de siège et/ou de personnels)</i>	BP 2018	Mandaté 2018	BP 2019
CIAS	60 000 €	44 000 €	78 000 €
SPANC	95 000 €	89 456 €	17 500 €
ZA Bel Air la Foret	73 000 €	63 207 €	93 000 €
Office Communautaire de Tourisme	11 500 €	16 445 €	18 500 €
GEMAPI	50 000 €	29 228 €	12 500 €
Base de loisirs des Etangs de Hollande	158 000 €	139 287 €	25 000 €
TOTAL	447 500 €	381 623 €	244 500 €

Comme exposé précédemment en dépenses, l'affectation directe des personnels à temps complet génère la baisse de cette facturation. Il est à noter que l'augmentation des frais pour la ZA BALF provient de la reprise des travaux importants en 2019.

- ✓ Les recettes publicitaires de l'agenda étaient budgétées en 2018 à hauteur de 59 k€ (la charge équivalente était au chapitre 011 nature 6238). Il a été décidé de mettre un terme à l'édition de l'agenda dont les recettes publicitaires étaient comptabilisées sur ce chapitre.
- ✓ Depuis septembre 2018, la participation des usagers aux transports scolaire vers St Arnoult en Yvelines est enregistrée et vient en déduction du remboursement à percevoir.
- ✓ En 2019, de nouveaux frais refacturés apparaissent :
 - Rambouillet Territoires propose aux commune de souscrire un contrat groupe auprès de la société SVP. Celle-ci propose des conseils juridiques dans différents domaines. Une participation de 50 cts par habitants sera demandée pour les villes de moins de 3000 habitants et 50 % du coût pour les autres soit 45 k€.
 - La SEMIR a souhaité le déplacement d'une aire de jeux située à Rambouillet. Celle-ci sera effectuée par RT et refacturé à cet établissement, soit 70 k€.

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

(pages 15 et 16 des documents budgétaires)

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20190408-CC1904FI06a-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Il est composé des produits des taxes locales pour un montant de **34 801 k€ en 2018** et 35 587 k€ en 2019.
Le taux de réalisation est de 101 % en 2017 et de 99% en 2018.

Comme exposé précédemment en dépenses de fonctionnement (chapitre 014), RT reverse :

- la TEOM (au SICTOM et au SIEED),
- ainsi que la taxe de séjour, dans son intégralité à l'office de Tourisme Communautaire,
- **via l'attribution de compensation 59 % de la fiscalité perçue de l'ex-TP : 14 211 K€ / 24 173 K€ aux collectivités membres**

Les FNGIR et FPIC viennent également en diminution de ces recettes. La taxe sur les jeux hippiques est, quant à elle, reversée à la commune de Rambouillet en charge de l'hippodrome.

C'est 19 % de ces recettes qui sont conservées par RT pour financer ses activités et obligations. C'était 15 % en 2017, cette augmentation provient essentiellement du transfert du transport urbain de Rambouillet.

Les taux d'imposition ont été harmonisés en 2017 suite à la fusion et ne seront pas modifiés en 2019 :

	Depuis 2017
Taux taxe d'habitation	6,19 %
Taux foncier bâti	0,473 %
Taux foncier non bâti	2,84 %
Cotisation foncière des Entreprises	20,37 %

Pour la taxe foncière sur le bâti et le non bâti une intégration fiscale a été instaurée sur trois ans, le lissage des taux se termine donc en 2019. Un lissage sur deux ans avait été introduit pour la CFE.

Les bases 2019 ne sont pas connues (état 1259) au moment de la rédaction de cette note. Elles devraient être communiquées aux EPCI à la date limite du 31 mars 2019.

En leur absence pour 2019, les recettes nettes sont assises sur une progression de :

- 1 % pour la CFE (par prudence au vu de la moyenne des variations enregistrées)
Le redressement d'une importante société alimentaire installée dans le sud Yvelines a une influence conséquente sur cette taxe en 2018 générant une baisse des recettes inscrites nature 73111. Ceci malgré la délibération de septembre 2017 sur les bases minimum en fonction du chiffre d'affaires, avec une indexation de 1% pour les trois premières tranches. Cette décision a engendré une baisse pour les trois premières tranches qui représentent 73 % des contribuables concernés. La modification de ces bases minimum permet un rééquilibrage de l'imposition par rapport à la moyenne des communautés d'agglomération et l'activité de l'entreprise concernée.
- 3 % pour la taxe d'habitation
- 2,5 % pour la taxe foncière bâti
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) a été pré-notifiée pour 4 665 k€.
L'évaluation de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) transmise en octobre 2017 laissait apparaître une progression de 1% par rapport au réalisé 2017 soit 4 405 k€.

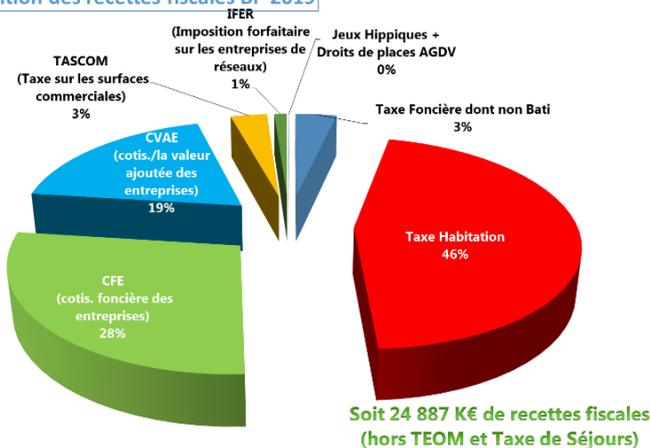
Chaque année, les bases évoluent d'une part sous l'effet de la revalorisation forfaitaire et d'autre part sous l'effet de variations physiques : nouvelles constructions, retour à l'imposition. Pour la revalorisation forfaitaire, à partir de 2018, celle-ci est calculée en fonction de l'inflation constatée sur l'année N-1. Ainsi pour 2019, la revalorisation des bases est calculée sur l'inflation entre novembre 2017 et novembre 2018. Elle a été fixée à 2,2%. Pour 2019, par prudence une revalorisation globale des bases de 2% a été choisie.

Les produits attendus par impôt sont :

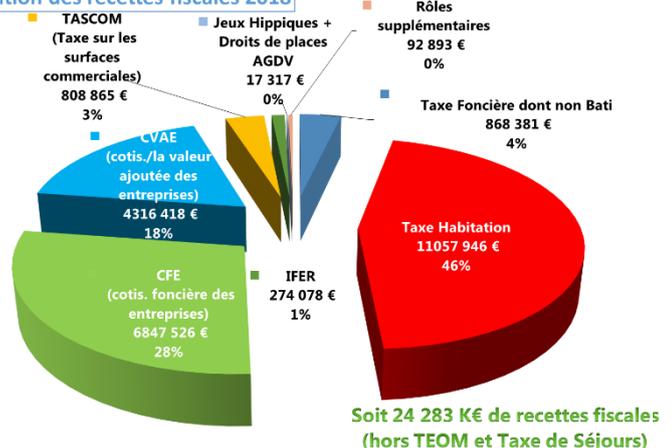
FISCALITE CA RT	2017	2018	BP 2019	nature
<i>Taxe foncière et d'habitation</i>	<i>18 101 k€</i>	<i>18 774 k€</i>	<i>19 164 k€</i>	73111
Taxe Foncière dont non Bati	853 k€	868 k€	885 392 €	2 %
Taxe Habitation	10 691 k€	11 058 k€	11 362 507 €	3 %
CFE (cotis. foncière des entreprises)	6 558 k€	6 848 k€	6 916 000 €	1 %
Attribution de Compensat° reçue	1 k€			7321
CVAE (cotis./la valeur ajoutée des entreprises)	4 363 k€	4 316 k€	4 665 175 €	73112
TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales)	1 001 k€	809 k€	780 115 €	73113
IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)	265 k€	274 k€	267 760 €	73114
Jeux Hippiques + Droits de places AGDV	13 k€	17 k€	10 500 €	7364 & 7336
Rôles supplémentaires	1 132 k€	93 k€		7318
Taxe de séjours	134 k€	173 k€	175 000 €	7362
TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)	10 196 k€	10 344 k€	10 525 000 €	7364
Total en Milliers d'€	35 206 k€	34 801 k€	35 587 k€	

Il est à noter que les recettes de taxe d'habitation représentent 46 % des recettes fiscales, hors taxe de séjour, et Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Répartition des recettes fiscales BP 2019



Répartition des recettes fiscales 2018



Comme exposé au chapitre 014, RT reverse l'intégralité de la TEOM au SICTOM et au SIEED ; toute fluctuation de la TEOM sera sans impact sur les marges budgétaires de la communauté.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

(Pages 16 des documents budgétaires)

La dotation globale de fonctionnement des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre comprend deux composantes :

- ✓ la dotation d'intercommunalité ;
- ✓ la dotation de compensation.

La participation au redressement des comptes publics n'est pas valorisée depuis 2018. Son montant est donc figé pour la CA RT à 1 018 569 €.

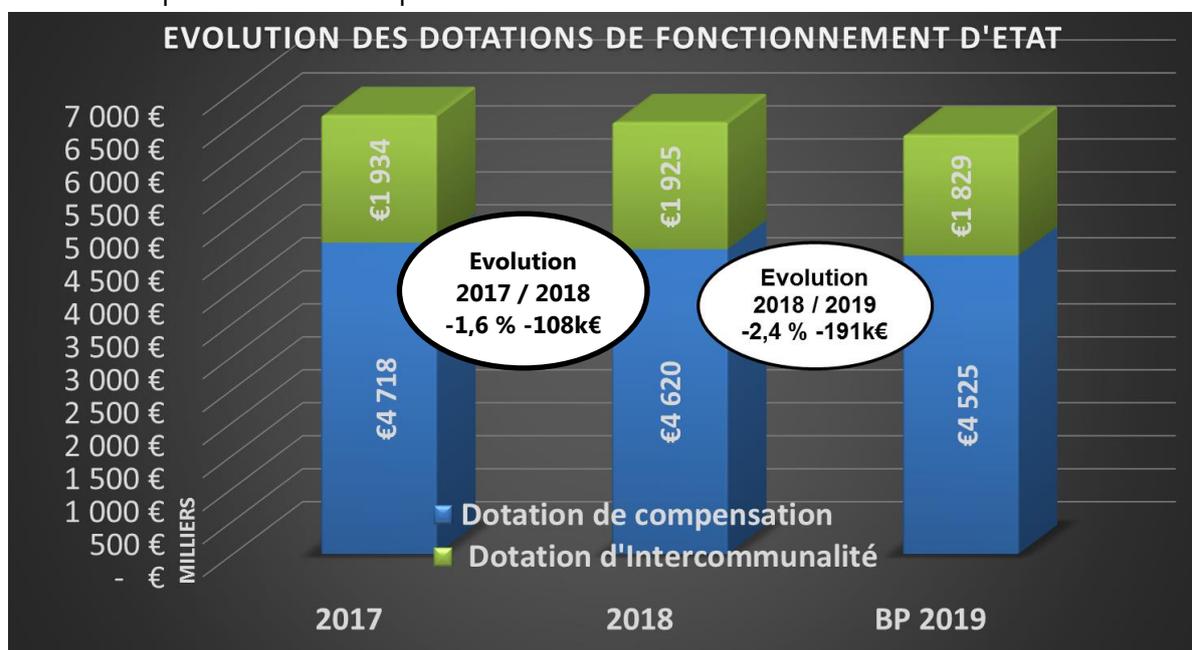
La fusion a eu pour effet la bonification de la dotation d'intercommunalité grâce à un coefficient d'intégration fiscale (différence entre la fiscalité perçue et la fiscalité reversée aux collectivités) valorisé à la moyenne nationale la première année et un potentiel fiscal par habitant conforme aux collectivités de notre importance. Cette bonification se réduit en fonction de notre coefficient d'intégration fiscale réel, par rapport à la moyenne nationale. Aucun transfert important n'ayant eu lieu depuis 2017 à part le transport de Rambouillet en 2018, ces valorisations et diminutions auront probablement l'impact suivant :

Cette dotation représente 30% des recettes réelles de la collectivité hors reversements.

La loi de finances pour 2019 a prévu une augmentation de 30 millions par an de la dotation d'intercommunalité (financés par la DGF des communes) ; mais également des évolutions préjudiciables à notre EPCI :

- La dotation est composée de deux parts : une dotation de base (30 %) et une dotation de péréquation (70 %). Pour le calcul de cette seconde part, le critère du revenu par habitant est introduit (comme pour le FPIC).
- Elle ne comprendra plus de sous-enveloppes en fonction des catégories juridiques, c'est-à-dire que les communautés d'agglomération, urbaine et de communes à fiscalité unique ne bénéficieront plus de valorisation.
- Solidarité envers les EPCI qui reçoivent une dotation inférieure à 5€/habitants : une garantie de prélèvement maximum de 5%/habitant est prévue pendant 3 années.

La variation estimée prudente des composantes de la DGF ont été estimées ainsi :



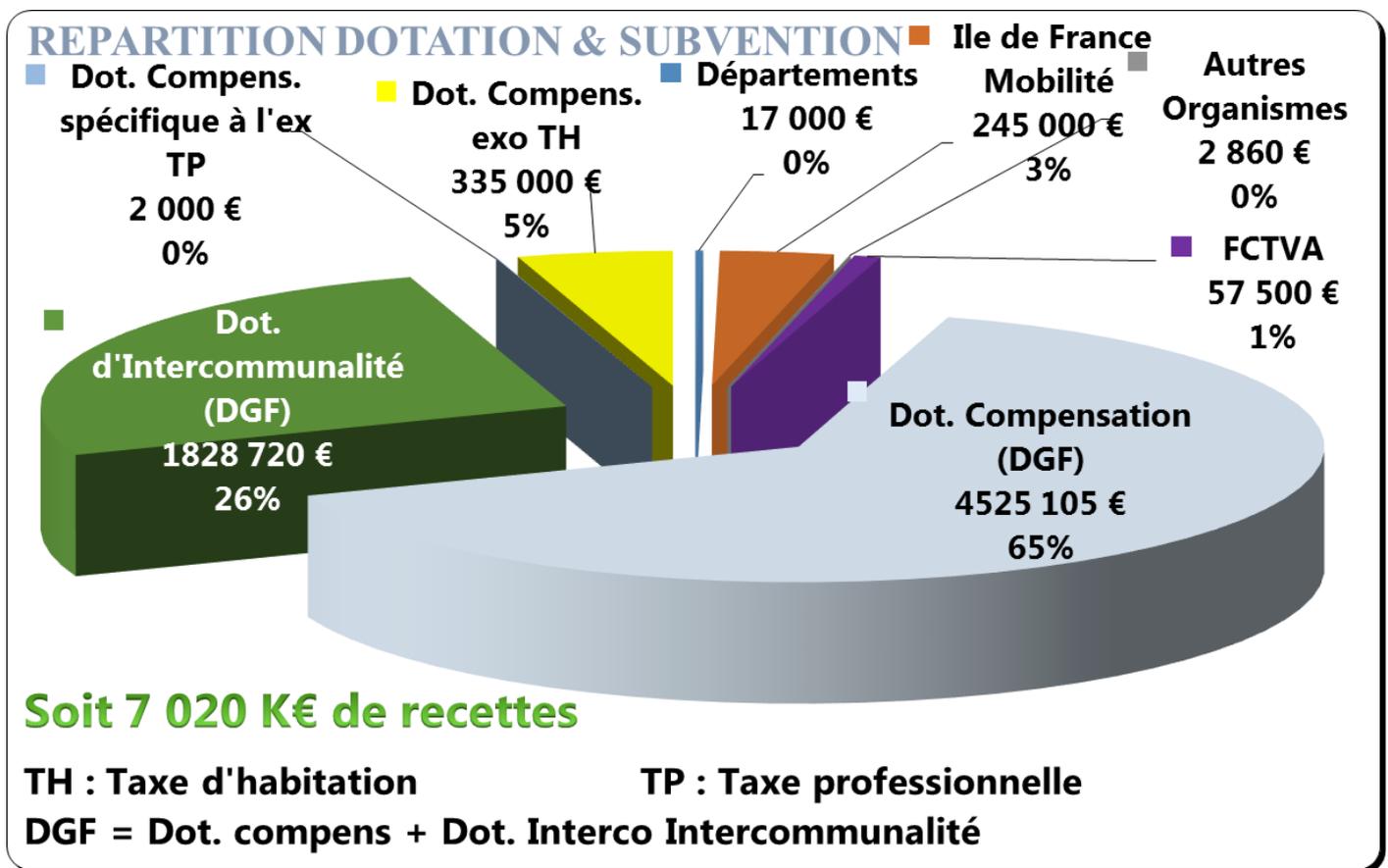
La baisse importante de ce chapitre provient, également, de la fin de situation de l'ex-CCE en 2017 liée à la fusion. En effet, les soldes des subventions de l'exercice 2016 de l'activité crèche de l'ex-CCE comptabilisées pour 206 k€ auxquels s'ajoutaient d'autres reliquats de financement d'activité antérieur à 2016. Pour l'ex-CAPY les subventions pour travaux 2016 dans les écoles de l'ex-CAPY pour 592 k€ contribuent aussi à cette forte réduction des inscriptions budgétaires de ce chapitre.

Ensuite, les compensations fiscales (nature 748.) sont également en diminution La dotation de compensation part « salaires » a définitivement disparu en 2018 afin de financer le développement de l'intercommunalité et la hausse de la péréquation des communes. Elle représentait plusieurs centaines de milliers d'euros, il y a 10 ans aux créations des intercommunalités du territoire.

La dotation de compensations relative à la taxe d'habitation est en hausse (+ 20 k€). Elle dépend d'exonération donnée par l'Etat notamment en fonction des revenus. Son montant est quasiment impossible à déterminer. Il dépend fortement du tissu social du territoire et de la santé du marché du travail.

Les subventions départementales en direction du conservatoire sans avoir aucune visibilité précise sur les conséquences des changements des conditions d'attribution exposés fin 2018 sont en baisses (-7 k€ en trois ans).

En nature 744 est comptabilisé le FCTVA relatif aux frais d'entretien du patrimoine nature 615..



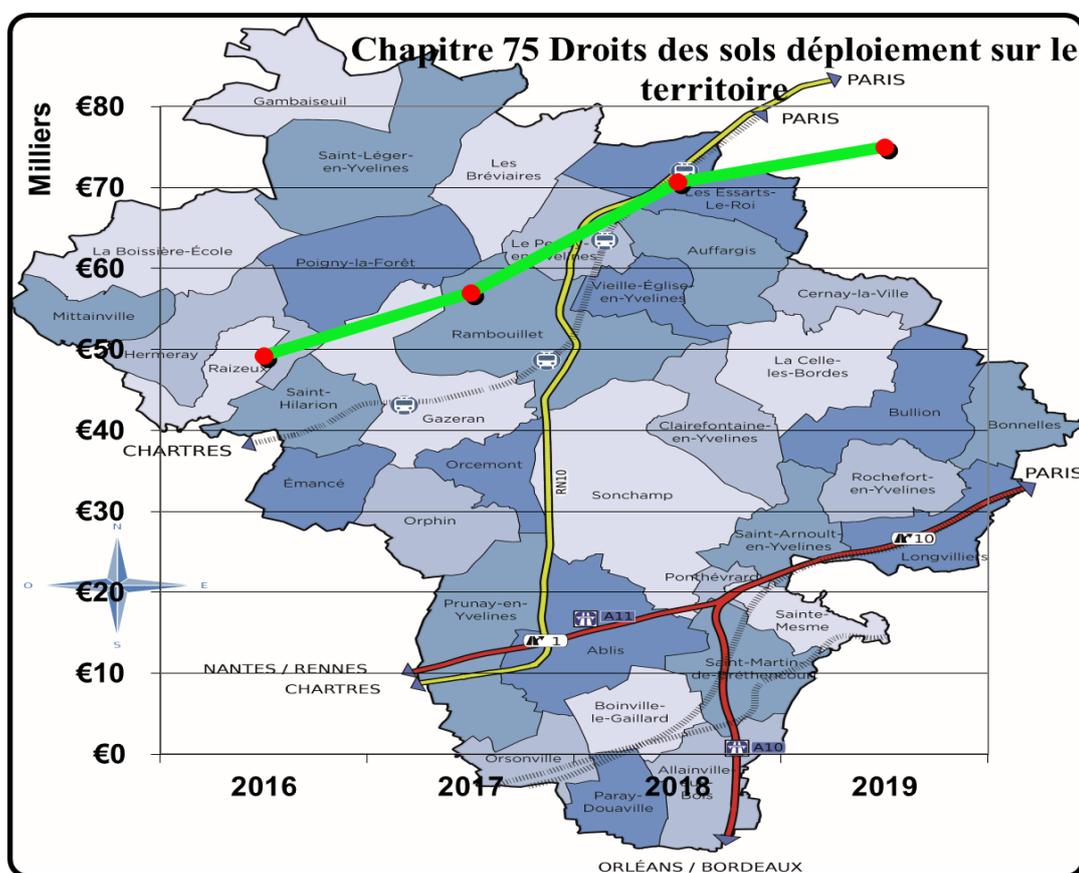
CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

(page 16 des documents budgétaires)

Accusé de réception en préfecture
078-200073344-20190408-CC1904FI06a-DE
Date de télétransmission : 12/04/2019
Date de réception préfecture : 12/04/2019

Il enregistre, le recouvrement :

- ✓ des loyers payés par la société en charge de la DSP des micro-crèches, soit 80 k€ (nature 752).
- ✓ Auprès des communes membres, des frais de voiries représentant 3% des travaux réalisés sur leurs territoires, par les services de RT, **soit 12 k€ en 2018** (nature 758)
- ✓ Le loyer auprès de la SCIC Valor Viande pour les terrains aménager sur la ZA BALF : 10 k€/an. **Ce loyer est la raison de la progression en 2017 et 2018 ainsi que les recettes ci-après exposées.**
- ✓ **De la refacturation aux collectivités des interventions effectuées pour les communes dans le cadre du droit des sols qui ont sollicité ce service soit 71 k€ en 2018 et 75 K€ prévus en 2019** (nature 7588) en progression en raison de l'arrivée de nouvelles communes dans le dispositif. La facturation des prestations s'opère en N+1 (en 2019 les documents traités en 2018).



Le service a démarré le 1^{er} octobre 2014 avec 5 communes pilotes : Bonnelles, Gazeran, Hermeray, La Celle-les-Bordes et Longvilliers.

Au 1^{er} décembre 2014, 4 nouvelles communes ont démarré l'instruction : Auffargis, Cernay-la-Ville, La Boissière-École et Mittainville.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le service instruit également pour le compte de Bullion, Clairefontaine-en-Yvelines, Émancé, Gambaiseuil, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Raizeux, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Sonchamp et Vieille-Église-en-Yvelines.

Le 1^{er} janvier 2017, 8 communes ont rejoint le service : Allainville-aux-Bois, Boinville-le-Gaillard, les Bréviaires, Orsonville, Paray-Douville, Prunay-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt et Sainte-Mesme. Enfin, depuis le 15 mars 2017, le service instruit pour le compte de Saint-Arnoult-en-Yvelines.

A partir du 1^{er} juin 2018, Ablis a intégré le dispositif.

Les communes des Essarts le Roi, de Rambouillet et le Perray en Yvelines restent hors du dispositif.

CHAPITRE 76

(Page 16 du compte administratif 2018 et 17 du budget primitif 2019)

Dans le cadre de la renégociation de l'emprunt structuré, le fonds de soutien de sortie des emprunts à risque a été attribué. Cette somme est versée sur 13 ans en réduction des intérêts de l'emprunt souscrit en remplacement.

Echéancier Flux : 1401 Conservatoire de Rambouillet

Date	CRD début de période	Capital amorti	Intérêts	Flux	Taux d'intérêt	fonds de soutien début de période	an	Amortissement /13 ans
01/01/2016	2 609 944,50 €	82 059,69 €	115 638,67 €	197 698,36 €	4,37%	250 852,70 €	1	19 296,36 €
01/01/2017	2 527 884,81 €	86 162,68 €	112 309,71 €	198 472,39 €	4,37%	231 556,34 €	2	19 296,36 €
01/01/2018	2 441 722,13 €	90 470,81 €	108 185,25 €	198 656,06 €	4,37%	212 259,98 €	3	19 296,36 €
01/01/2019	2 351 251,32 €	94 994,36 €	104 176,76 €	199 171,12 €	4,37%	192 963,62 €	4	19 296,36 €
01/01/2020	2 256 256,96 €	99 744,08 €	99 967,85 €	199 711,93 €	4,37%	173 667,25 €	5	19 296,36 €
01/01/2021	2 156 512,88 €	104 731,29 €	95 810,27 €	200 541,56 €	4,37%	154 370,89 €	6	19 296,36 €
01/01/2022	2 051 781,59 €	109 967,85 €	90 908,17 €	200 876,02 €	4,37%	135 074,53 €	7	19 296,36 €
01/01/2023	1 941 813,74 €	115 466,23 €	86 035,83 €	201 502,06 €	4,37%	115 778,17 €	8	19 296,36 €
01/01/2024	1 826 347,51 €	121 239,55 €	80 919,88 €	202 159,43 €	4,37%	96 481,81 €	9	19 296,36 €
01/01/2025	1 705 107,96 €	127 301,53 €	75 755,10 €	203 056,63 €	4,37%	77 185,45 €	10	19 296,36 €
01/01/2026	1 577 806,43 €	133 666,60 €	69 907,78 €	203 574,38 €	4,37%	57 889,08 €	11	19 296,36 €
01/01/2027	1 444 139,83 €	140 349,93 €	63 985,42 €	204 335,35 €	4,37%	38 592,72 €	12	19 296,36 €
01/01/2028	1 303 789,90 €	147 367,43 €	57 766,95 €	205 134,38 €	4,37%	19 296,36 €	13	19 296,36 €
01/01/2029	1 156 422,47 €	154 735,80 €	51 377,92 €	206 113,72 €	4,37%		14	
01/01/2030	1 001 686,67 €	162 472,59 €	44 381,68 €	206 854,27 €	4,37%		15	
01/01/2031	839 214,08 €	123 388,50 €	37 183,01 €	160 571,51 €	4,37%		16	
01/01/2032	715 825,58 €	129 557,93 €	31 716,04 €	161 273,97 €	4,37%		17	
01/01/2033	586 267,65 €	136 035,83 €	26 046,89 €	162 082,72 €	4,37%		18	
01/01/2034	450 231,82 €	142 837,62 €	19 948,40 €	162 786,02 €	4,37%		19	
01/01/2035	307 394,20 €	149 979,51 €	13 619,70 €	163 599,21 €	4,37%		20	
01/01/2036	157 414,69 €	157 414,69 €	6 974,56 €	164 389,25 €	4,37%		21	
TOTAL	2 609 944,50 €	1 392 615,84 €	1 392 615,84 €	4 002 560,34 €		TOTAL		250 852,70 €
							SOLDE NET /INTERÊT	1 141 763,14 €

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS (page 17 des documents budgétaires)

Le chapitre 77 regroupe les produits exceptionnels. Ce chapitre enregistre essentiellement les remboursements d'assurances et les pénalités demandées aux prestataires défaillants dans le cadre des marchés publics. Il permet, n'étant pas anticipable, au budget primitif, par un phénomène d'équivalence de compenser les sommes inscrites au chapitre 67 afin de faire face aux éventuelles régularisations.

Le réalisé se compose en 2018 ainsi :

- Pénalité et régularisation perçues dans le cadre du marché ménage (natures 7711 & 773)
- Régularisation d'excédents perçus dans le cadre de diverses créances (nature 7718)
- Remboursement du bonus écologique lié aux cinq véhicules électriques ZOE soit 14 k€ (nature 7788)
- Divers remboursement de prestataires suite à réclamation, soit 7 k€ (nature 7788)
- Assurance (nature 7788)
 - ✓ Remboursement des dégradations du portail de l'aire des gens du voyage de Rambouillet pour 5 k€,
 - ✓ suite aux inondations du conservatoire de Rambouillet, le solde du remboursement des travaux de remise en état a été effectué, soit 105 k€. (70 k€ avaient déjà été versés en 2016)

Les opérations d'ordre sont regroupées au chapitre 042 (opérations d'ordre de transfert en section) (pages 18 des documents budgétaires).

Soit 176 k€ en 2018 et 410 k€ de recettes d'ordres, elles comprennent :

- ✓ L'amortissement des subventions reçues pour des biens amortissables essentiellement les micro-crèches (nature 777 et 7811)
- ✓ L'amortissement de l'acquisition du terrain de tir du Perray en Yvelines sur 40 ans enregistré sur ce chapitre pour 5 500 €*2 =10 k€ (2017 et 2018) (nature 7817)
- ✓ 100 k€ inscrits en 2019 en contrepartie des éventuelles dotations inscrites, par prudence, en dépenses sur ce même chapitre et ce, afin de ne pas déséquilibrer arbitrairement le budget. (nature 791). C'est 43 k€ de charges transférées en 2018 correspondant aux frais de climatisation du siège communautaire et du diagnostic santé du territoire amortis sur 5 ans. (annexe A8 page 105 du compte administratif ou page 106 du budget primitif).
- ✓ 75 k€ inscrits comme reprise des provisions pour risques en contrepartie de la somme inscrite en dépenses par prudence pour ne pas déséquilibrer le budget.

1.3 – La capacité d'autofinancement

La **capacité d'autofinancement (CAF)** désigne l'ensemble des ressources internes générées dans le cadre de son activité qui permettent d'assurer son financement.

Au total, la Communauté a dégagé **une capacité d'autofinancement (CAF)**, une fois le remboursement en capital de la dette honoré, de 1 797 k€. (Il sera précisé, en dépenses d'investissement chapitre 16, qu'en 2019 trois emprunts sont remboursés par anticipation ce qui réduit la CAF nette

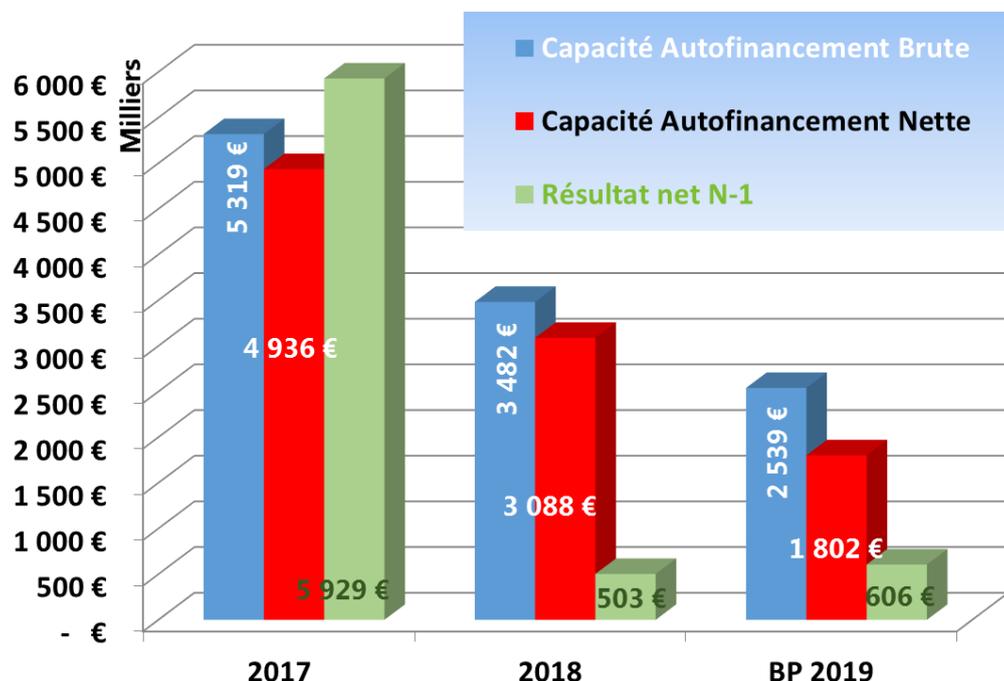
Les données d'un budget prévisionnel sont parfois éloignées de leur réalisation en raison du mode de conception de celui-ci, prudente minimisation des recettes et marge de manœuvre mesurées en dépenses.

Ainsi, par rapport à l'autofinancement net estimé au moment de l'élaboration du BP 2018 (+ 1,2 M€), une amélioration est enregistrée. Ceci s'explique,

- D'une part, par la baisse des dépenses de fonctionnement sur les chapitres les plus importants 011 et 012 ;
- D'autre part, à des recettes estimées avec prudence qui ont absorbé la fermeture de la piscine des Fontaine prématurée et des recettes fiscales moins dynamique qu'en 2017.

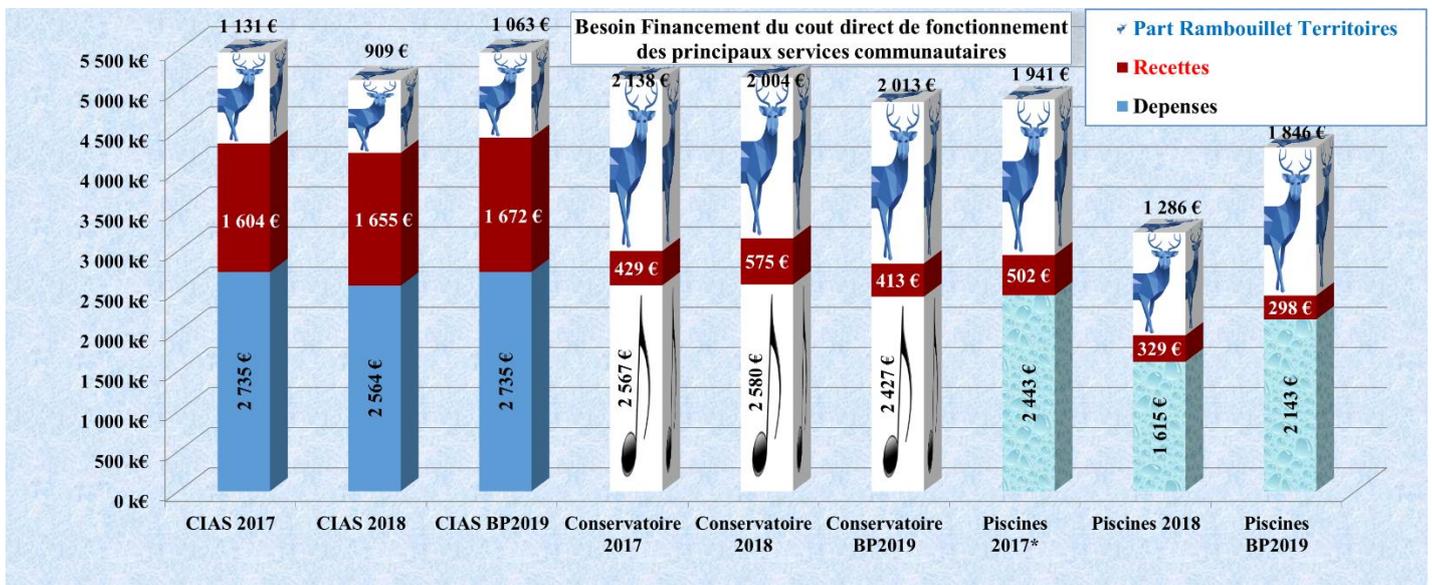
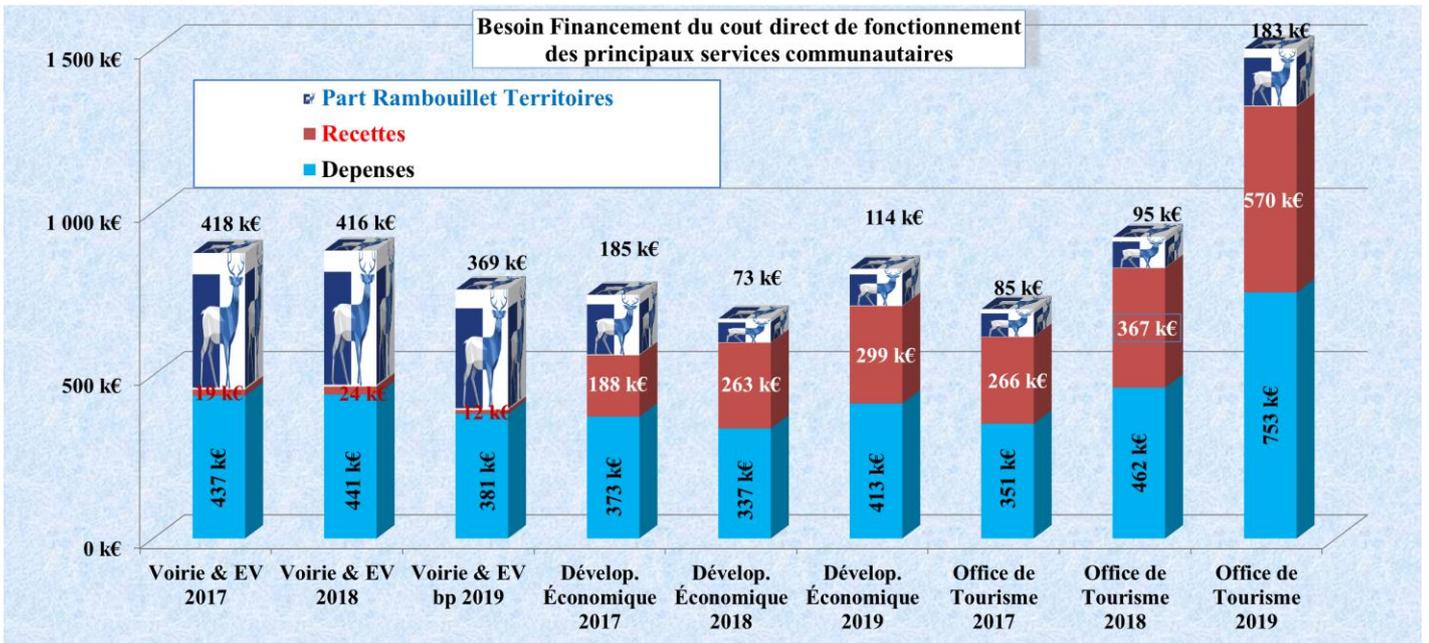
L'excédent dégagé en 2017, comme prévu a permis de limiter l'endettement de l'EPCI à 2 500 k€, malgré des dépenses d'équipement conséquentes. Le résultat de fonctionnement 2018 sera de 606 k€. L'utilisation de cet excédent, réduit, justifie le recours à l'endettement en 2019.

La diminution de la DGF constante et aggravée par les décisions de la dernière loi de finances rend la baisse de l'autofinancement communautaire une perspective inexorable dans les années à venir, sans amélioration du CIF par transfert de compétence. Situation conjoncturelle qui s'ajoute à l'absorption de l'excédent constitué, afin de faire face à l'investissement important de la piscine des Fontaines.

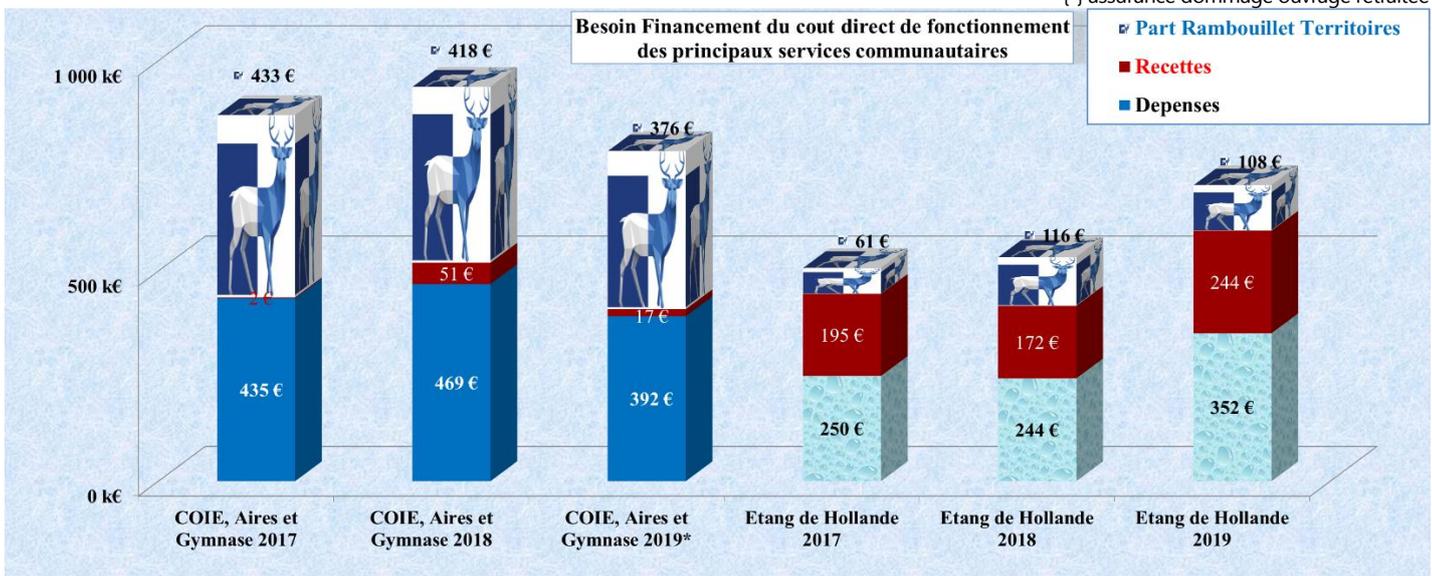


	Modalité	2017	2018	BP 2019
Recettes Réelles de Fonctionnement	{RRF}	46 662 868 €	43 497 639 €	44 059 314 €
Dépenses Réelles de Fonctionnement	{DRF}	41 343 407 €	40 015 946 €	41 520 175 €
dont intérêt de la dette	{ID}	249 351 €	234 932 €	279 116 €
Epargne de gestion	{RRF-DRF+ID}	5 568 812 €	3 716 625 €	2 818 255 €
Capacité Autofinancement Brute	{RRF-DRF}	5 319 461 €	3 481 693 €	2 539 139 €
Capital Remboursé	{CR}	383 567 €	394 030 €	737 269 €
Capacité Autofinancement Nette	{RRF-DRF- CR}	4 935 895 €	3 087 663 €	1 801 870 €
Résultat net N-1		5 928 781 €	502 678 €	605 831 €

1.4 – Les principaux besoins de financement par équipement



{*} assurance dommage ouvrage retraitée



{*} corriger refacturation SEMIR déplacement aire de jeux

2 – Les grandes masses du budget d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 18 774 k€ (reports inclus)

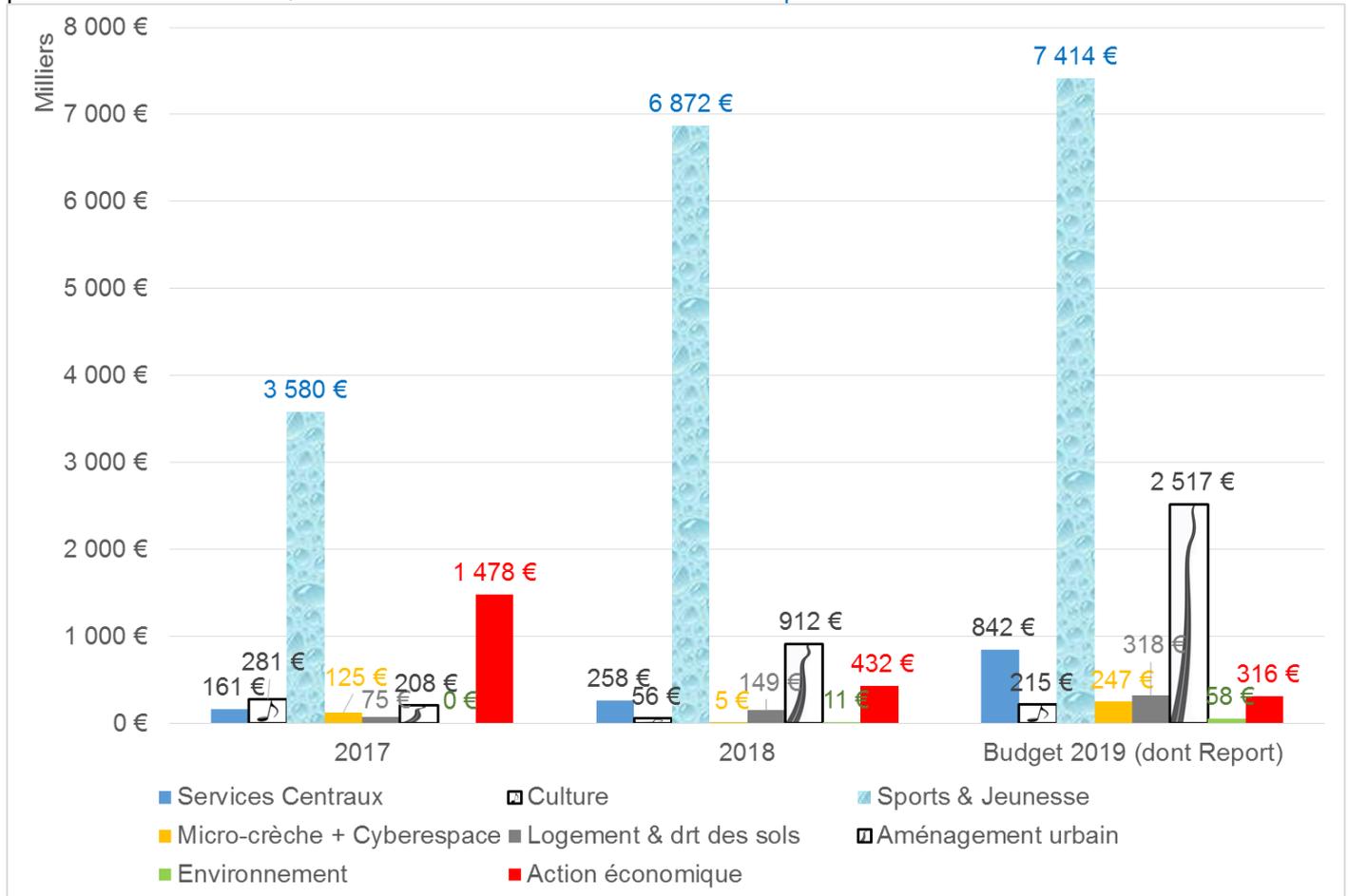
Les budgets 2018 et 2019 se décomposent globalement comme suit :

DEPENSES	Report Dépenses	Budget 2018	Mandaté 2018	Report Dépenses	BP 2019	RECETTES	Report Recettes	Budget 2018	Titré 2018	Report Recettes	BP 2019
Autres Directions	827 591 €	1 407 237 €	710 278 €	1 032 945 €	945 083 €	Autres Directions	392 000 €	150 000 €	39 353 €	584 667 €	3 400 €
Administration générale (020)	2 939 €	61 449 €	45 352 €	2 520 €	56 324 €						
Fibre dans les bat public de l'ex CCE (816)	282 500 €			282 500 €							
Prospective territoriale (021)		95 940 €		95 940 €		Prospective territoriale (021)		30 000 €		44 625 €	
Développement Economique (90)					100 000 €						
Développement Durable (DURA)		168 525 €	92 647 €	57 522 €	160 000 €	Développement Durable (830)		20 000 €		30 375 €	
Cyberesp@ce (524)						Cyberesp@ce (524)					
Informatique, téléphonie (INFO)	133 785 €	258 870 €	168 178 €	199 211 €	159 336 €						
Marchés publics (annonces) (MARC)	2 640 €	6 720 €	5 040 €		7 920 €						
Communication (COMM)	44 908 €	17 126 €	38 110 €	19 312 €	12 900 €						
Conservatoire Rambouillet (311)		7 082 €	6 764 €		31 793 €						
Conservatoire St Arnoult en Yvelines (311)		17 785 €	17 621 €		26 120 €						
Mobilité Prospective (MOBI-PROS)		154 090 €	9 521 €	129 945 €	22 380 €	Mobilité (MOBI-PROS)		20 000 €	3 020 €	3 000 €	3 400 €
Bornes électriques Opération 15815	357 738 €	83 500 €	259 229 €	83 316 €	5 780 €	Bornes électriques (90) Opération 15815	392 000 €		36 333 €	441 667 €	
Centre Omnisports (COIE) et Gymnase (411)		6 869 €		4 369 €	12 000 €						
Piscines (413)	3 079 €	59 131 €	20 715 €	7 984 €	29 550 €						
Piscine équipement réhabilitation Opération 11413		349 660 €	6 490 €	79 316 €	320 980 €						
RIAM (64)	3 €										
Urbanisme (70)		120 490 €	40 610 €	71 010 €		Droit des sols (70)		80 000 €		65 000 €	
Direction des Infrastructures	5 376 593 €	7 691 023 €	7 984 457 €	3 405 317 €	6 524 746 €	Direction des Infrastructures	2 390 240 €	777 772 €	1 573 010 €	934 240 €	933 577 €
Bâtiments divers	5 013 962 €	5 303 015 €	6 819 465 €	2 187 295 €	5 312 146 €	Bâtiments divers	1 918 240 €	175 000 €	1 337 010 €	698 240 €	400 000 €
Siège Communautaire Opération 13020	6 720 €	6 000 €	1 672 €	6 720 €	406 000 €	Siège Communautaire Opération 13020					
Siège Communautaire	10 302 €		9 309 €								
Conservatoire Rambouillet (311)	15 029 €	24 500 €	10 041 €	5 946 €	30 600 €	Conservatoire Rambouillet (311)					
Conservatoire St Arnoult en Yvelines (311)	18 283 €	28 811 €	19 015 €	7 529 €	99 748 €	Conservatoire St Arnoult en Yvelines (311)					
Piscine Réhabilitation Opération 11413	4 930 431 €	5 114 704 €	6 764 716 €	2 119 963 €	4 579 798 €	Piscine Réhabilitation Opération 11413	1 890 000 €	175 000 €	1 297 010 €	680 000 €	400 000 €
Micro-Crèches phase I Opération 11064	33 197 €		587 €	32 198 €		Micro-Crèches phase I Opération 11064	28 240 €		40 000 €	18 240 €	
Micro-Crèches renouvellement		5 000 €			5 000 €						
Micro-Crèches phase II Opération 16064		120 000 €	2 654 €	14 940 €	177 000 €	Micro-Crèches phase II Opération 16064					
Micro-Crèches phase III Opération 19064					14 000 €	Micro-Crèches phase III Opération 19064					
Cyberesp@ce (524)		4 000 €									
Gymnase (411)			11 471 €			Gymnase (411)					
Aire de Jeux (414)	24 125 €	200 000 €	66 608 €		190 000 €	Aire de Jeux (414)					
Voirie	338 506 €	2 188 008 €	1 098 384 €	1 218 022 €	1 022 600 €	Voirie	472 000 €	602 772 €	236 000 €	236 000 €	
Analyse de la structure et comptage transcom (822 et 821)		176 000 €		159 466 €	210 000 €	Aménagement Urbain (820)					
Transcom réparation lourde Opération 82200		860 000 €		859 621 €	540 000 €	Transcom réparation lourde Opération 82200		602 772 €			533 577 €
Transcom réparation légère et avance (822)	65 700 €	105 000 €	142 269 €		70 000 €						
Requalification des ZAC Opération 13090	246 835 €	400 000 €	410 210 €	175 412 €		Requalification des ZAC Opération 13090	472 000 €		236 000 €	236 000 €	
Atelier de découpe opération 14 092	25 971 €		21 696 €	4 276 €							
RN10 Opération 18010		600 000 €	500 000 €		125 000 €						
Aire des Gens du voyage (71)		44 148 €	24 209 €	19 248 €	41 600 €	Aire des Gens du voyage (71)					
Divers (Totem dans les ZA...)		2 860 €			36 000 €						
DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 204 183 €	9 098 260 €	8 694 734 €	4 438 262 €	7 469 829 €	RECETTES D'EQUIPEMENT	2 782 240 €	927 772 €	1 612 363 €	1 518 907 €	936 977 €
Remboursement capital de la dette (1641)		394 050 €	394 029 €		737 269 €	Emprunts nouveaux		6 381 979 €	2 559 500 €		4 000 000 €
Crédit revolving		2 000 000 €			4 000 000 €	Crédit revolving		2 000 000 €			4 000 000 €
Total remboursement d'emprunts		2 394 050 €			4 737 269 €	Total "nouveaux" emprunts		8 381 979 €	2 559 500 €		8 000 000 €
Prêts budget annexe ZA Bel Air		905 000 €	305 000 €		999 304 €	Avance SCIC Valor Viande opération 14092		20 000 €			20 000 €
Dépôts et cautionnement versés & reçus		52 000 €	32 762 €		95 000 €	Dépôt et cautionnement versé & reçu		70 000 €	20 000 €		95 000 €
Avance sur immobilisation en cours voirie & bâti		200 000 €			75 000 €	Remb Avance sur immobilisation en cours		200 000 €	18 578 €		75 000 €
Dépenses Imprévues					100 000 €	FACTVA	640 389 €	1 150 786 €	1 368 787 €	586 540 €	1 224 455 €
DEPENSES FINANCIERES		3 551 050 €	731 791 €		6 006 573 €	RECETTES FINANCIERES	640 389 €	9 822 765 €	3 966 865 €	606 540 €	9 394 455 €
Opération pour CPTe de TIERS	36 446 €	50 000 €	36 446 €		50 000 €	Opération pour CPTe de TIERS		86 446 €			50 000 €
Virement patrimonial		150 000 €			150 000 €	Virement de la section de fonctionnement		1 174 377 €			2 264 685 €
Reprise provision pour risque et charges à étaler		247 900 €	175 869 €		410 000 €	Virement patrimonial		150 000 €			150 000 €
OPERATIONS D'ORDRE		397 900 €	175 869 €		560 000 €	OPERATIONS D'ORDRE		2 460 227 €	992 116 €		3 704 970 €
Résultat d'investissement reporté		7 414 699 €			249 495 €	Résultat de fonctionnement affecté		10 232 700 €	10 232 700 €		2 562 311 €
TOTAL DEPENSES	6 240 629 €	20 511 909 €	9 638 840 €	4 438 262 €	14 335 898 €	TOTAL RECETTES	3 422 629 €	23 529 910 €	16 804 044 €	2 125 447 €	16 648 713 €
TOTAL	26 752 539 €	14 077 103 €	18 774 160 €			TOTAL	26 952 539 €	18 929 491 €	18 774 160 €		

L'excédent de recettes permet de couvrir le besoin de financement des reports 2018.

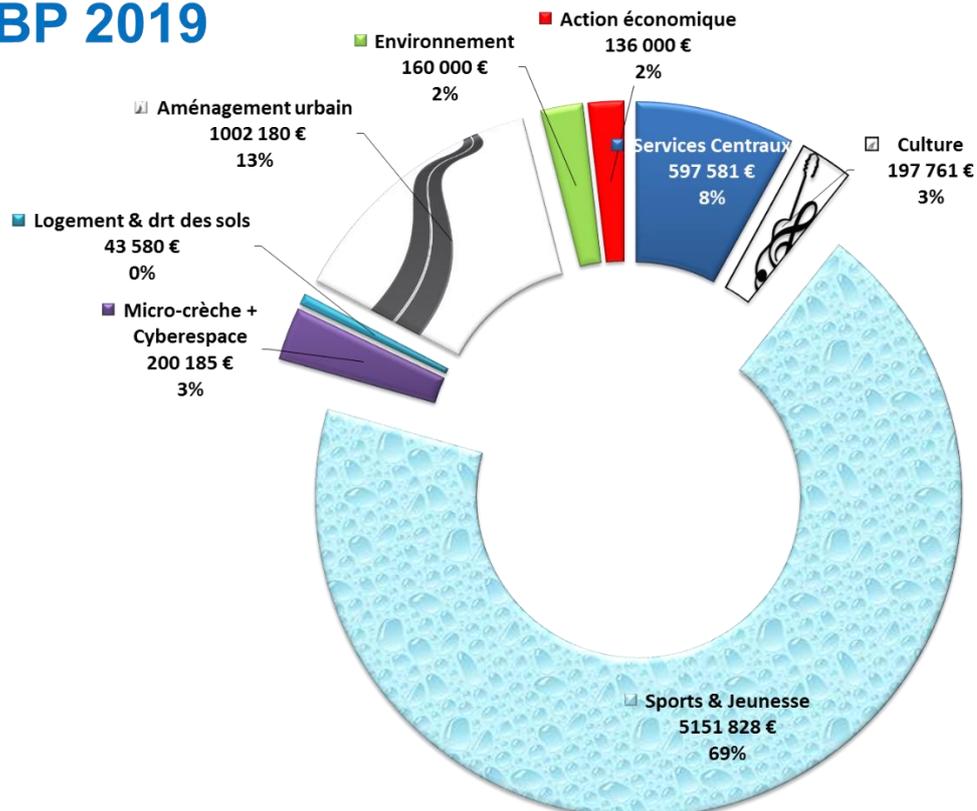
2.1- Les dépenses d'investissement :

Les propositions nouvelles de **dépenses d'équipement** s'élèvent à 7 545 k€ auxquelles s'ajoutent les reports pour 4 438 k€. **En 2018, 8 695 k€ ont été réalisés sur 15 705 k€ prévus au BP.**



Les propositions nouvelles se répartissent comme suit :

BP 2019



Elles vous sont présentées ci-après, avec les réalisations 2018, en parallèle des maquettes budgétaires.

Détails par Direction et Opérations des dépenses d'équipement

Pages 19 & 20 des documents budgétaires relatifs aux chapitres 20 immobilisations incorporelles, 204 subventions d'équipement versées, 21 immobilisations corporelles et 23 immobilisations en cours.

AUTRES DIRECTIONS

Administration générale a enregistré en 2018 aux natures 2184 et 2188 l'acquisition de mobiliers pour 45 k€ essentiellement dans le cadre de l'aménagement du siège communautaire. Le budget initial était de 61 k€. Une somme de 56 k€ est inscrite en 2019 pour les besoins de renouvellements nécessaires ou les adaptations de postes nécessaires suite au reclassement de personnels pour raison de santé notamment.

Mise en place de la fibre dans les bâtiments publics de l'ex CCE le solde après les 68 k€ versés en 2017 n'a toujours pas été réclamé par le syndicat mixte ouvert Yvelines numérique nature 204172. Le montant est donc reporté.

Prospective territoriale : de multiples éléments ont retardés la notification du marché dont la mission a débuté à l'automne 2018 (nature 2031).

Développement économique : des études de développement des zones économiques sont prévues selon un cahier des charges restent à définir par la commission (nature 2031)

Informatique dans la continuité du schéma directeur informatique établi en 2016. La remise à niveau du principal outil de travail et de productivité de RT se poursuit :

	INFORMATIQUE	2018	REPORT 2019	BP 2019
LOGICIELS {nature 205}	Admg divers logiciels dans le cadre du schéma directeur	7 634 €	20 882 €	53 636 €
	Admg Licence Office windows	24 202 €		
	Admg mise en place d'un logiciel d'inventaire physique en lien avec l'inventaire comptable	17 138 €		
	Finances adaptation du logiciel à la récupération automatique des factures sur CHORUS et réinstallation du logiciel finances en vue de la sécurisation des sauvegardes et d'une meilleure gestion des données liées à la virtualisation	5 955 €		
	Musique évolution du logiciel de gestion du conservatoire	1 840 €		
	Conseil logiciel de gestion du conseil communautaire		12 500 €	
	SIG Evolution du logiciel	2 376 €	24 352 €	
MATERIEL {nature 2183}	Admg baie et disques serveur, switch, routeur, onduleurs... dans le cadre du schéma directeur	80 280 €	29 000 €	50 000 €
	Système de vote électronique	5 220 €		
	Divers matériels informatiques dont le renouvellement du parc des copieurs en 2019	23 533 €	24 127 €	44 500 €
	Divers matériel de téléphonie dont le standard du siège		34 750 €	
Fibre {nature 217538}	Tirage Fibre avec Yvelines numériques bâtiments de RT		53 600 €	11 200 €
		168 178 €	199 211 €	159 336 €

Un important retard a été enregistré en 2018, en raison de nombreuses défaillances de notre fournisseur principal de matériel l'UGAP, ce traduisant par un report de commande non traitée.

Bornes Electriques : cette opération sera explicitée ci-après dans le paragraphe consacré à ce thème.

Centre omnisports et gymnase : le changement des blocs de secours du COIE (nature 21735) et la sécurisation des abords du plateau sportif du gymnase par l'installation de clôtures grillagées non démontables afin d'éviter les intrusions les week-end (nature 2188) sont prévus pour 12 k€ en 2019.

Piscines :

1. des Fontaines : natures 21735 et 2158 du matériel de vidéo surveillance transposable sur le nouvel établissement a été acquis pour 3 k€.
2. des Molières : De nombreux travaux de mises en sécurité aux normes ont été réalisés ainsi l'installation d'une nouvelle armoire électrique, d'un clapet anti-retour, de diverses vannes d'arrêt pour 13 k€ (nature 21735), puis l'acquisition de matériel technique (nature 2158) et de mobilier à destination des usagers (nature 2184) et de stockage (nature 2188) soit un total de 18 k€. 30 k€ sont prévus en 2019, afin de continuer à maintenir cet établissement, on notera le changement des blocs de secours pour 5k€, du ballon d'eau chaude, et la réparation du toit découvrable pour 15 k€ (même nature).

Urbanisme (nature 2031) Le Programme Local de l'Habitat Intercommunal est un document qui identifie les besoins en logements et fixe des objectifs stratégiques de développement en matière d'habitat. Pour atteindre ces objectifs quantitatifs et qualitatifs, le PLHI prévoit des actions pour répondre aux besoins identifiés sur le territoire. Il est établi pour une période de 6 ans. Le PLHI fait l'objet d'une concertation étroite avec chacune des communes et les partenaires (État, Conseil Départemental 78, bailleurs sociaux, ADIL 78, Établissement Public Foncier des Yvelines, PACT 78, etc.).

6 K€ ont été réalisés en 2018. Le solde 79 k€ de l'étude a été reporté sur le budget 2019

INFRASTRUCTURES

Conservatoire Gabriel Fauré (nature 21735)

Etablissement de Rambouillet : 10 k€ de dépenses ont été réalisées en 2018 pour cet établissement, liées au changement de la centrale incendie, de travaux électriques et au plan d'évacuation... Les 31 k€, prévus en 2019, permettront de clôturer les travaux d'accessibilité prévus pour cet établissement pour 25 k€ avec la mise en place, par exemple, de mains courantes adaptées, d'aménagement extérieur et de signalétique. Le solde de 6 k€ correspond aux travaux de changement de la porte sur jardin et des changements de l'éclairage par un système à LED plus économique.

Etablissement de Saint Arnoult en Yvelines : 19 k€ de travaux de peinture dans les parties communes, de pose de films sur les portes, de détecteur de présence source d'économie et de mise en conformité des escaliers ont été réalisés en 2018. En 2019, 100 k€ de travaux essentiellement de modernisation de l'auditorium, de mise en place d'alarme sont inscrits.

Gymnase des Molières : 11 k€ ont été nécessaires à la rénovation des canalisations d'eaux usées en 2018.

Aire de jeux : L'installation d'une aire de jeux en 2018 à St Martin de Bréthencourt a eu un coût de 67 k€. En 2019, il est prévu l'installation d'une aire de jeux à Ablis, à Boinville-le-Gaillard, au Perray-en-Yvelines en remplacement d'un précédent équipement retiré, pour cause de dangerosité et enfin l'installation, à Rambouillet, d'une nouvelle aire de jeux à la demande de la SEMIR, en remplacement d'une ancienne aire qui sera détruite, soit 190 k€. Cet air sera remboursé, comme ce fut exposé, au chapitre 70, pour 70 k€.

Transcom réparation légère : Elle concerne essentiellement la pose de caniveaux de bordure au fur et à mesure des besoins constatés (nature 21752). Cette enveloppe s'ajoute aux 139 k€ de « point à temps » prévus en fonctionnement au chapitre 011. En 2018, les routes de Bullions, Rochefort-en-Yvelines et Rambouillet ont bénéficié de cette inscription pour 142 k€.

Une somme de 25 k€ est également prévue pour permettre le versement d'entreprises, lors de travaux. Le même montant est prévu en recettes d'investissement : inscription comptable obligatoire (chapitre 23).

Aire des gens du voyages : 24 k€ de mise en sécurité des coffrets électriques de l'aire des gens du voyage de Rambouillet en 2018 (nature 21728). En 2019, la mise en conformité de la pompe de relevage des eaux usées sur l'aire des Essarts-le-Roi est programmée et 37 k€ (nature 2031) d'études de conception (Maîtrise d'œuvre + Bureau de contrôle + CSPS) pour la remise en état de l'air de St Arnoult en Yvelines afin de permettre sa réouverture.

OPERATIONS D'EQUIPEMENTS

(Pages 20 et annexe III B3 pages 29 à 39 des documents budgétaires) : 8 695 k€ en 2018 et 7 545 k€ en 2019.

Des opérations d'équipement sont identifiées et budgétées comme suit, afin d'exposer plus clairement à l'assemblée délibérante l'historique, l'évolution et l'influence d'opérations pluriannuelles sur le budget de RT :

Code chapitre	Libellé	Réalisé 2018	Report	BP 2019
Opération 11064	Micro-crèches phase 1	587 €	32 198 €	
Opération 11413	Piscine Travaux de rénovation	6 773 366 €	2 199 279 €	4 950 778 €
Opération 13020	Hôtel communautaire	2 452 €	6 720 €	406 000 €
Opération 13090	Requalification des ZA	410 209 €	175 412 €	
Opération 14092	Atelier de découpes de viandes	21 696 €	4 276 €	
Opération 15815	Mobilité	259 229 €	83 316 €	5 780 €
Opération 16064	Micro-crèches phase 2	3 194 €	14 940 €	178 560 €
Opération 18010	Aménagement RN10	500 000 €		125 000 €
Opération 19064	Micro-crèches phase 3			14 000 €
Opération 82200	Travaux sur les transcoms		859 621 €	540 000 €
	TOTAL	8 694 734 €	4 438 262 €	7 544 829 €

Opération 11064 : Micro-crèche phase 1 (annexe III-B3 page 28 du cpte administratif et 29 du budget primitif) : Il s'agit des dernières factures de l'opération. En parallèle, des subventions restent à recouvrir surtout en matière de développement durable.

Opération 11 413 : Piscine : Travaux de rénovation : (annexe III-B3 page 29 du cpte administratif et 30 du budget primitif)

En juillet 2012, le conseil communautaire de l'ancienne CA RT a opté pour la réhabilitation de la Piscine des Fontaines et son extension avec des aménagements supplémentaires. Des comités techniques et de pilotages comprenant nos partenaires institutionnels, agents et usagers de cet établissement ont été créés en 2014 et ont établi un projet au plus près des besoins de ce futur établissement dans le cadre du choix architectural effectué en 2013. Le permis de construire a été déposé en décembre 2015. Les travaux ont débuté au printemps 2017.

Le nouveau bassin de 50 mètres devait ouvrir à l'été 2018. Les travaux de réhabilitation de la piscine de 1962 sont retardés en raison de la nécessité de changer la toiture, dépense non prévue initialement.

A l'issue de cette modification qui devrait durer 6 mois, les travaux de rénovation débiteront pour une durée d'un an. Dans cet intervalle, l'accueil du public s'effectuera provisoirement au niveau du bassin de 50 m. L'ouverture complète de la piscine est prévue en 2020.

Au cours de l'année 2019, les services de la Communauté mettront tout en œuvre pour que l'accueil des utilisateurs (public, scolaires et associations) se fasse dans les meilleures conditions. La Communauté assurera le ré-emménagement de tous les locaux associatifs et administratifs. Les élus et les services en charge de ce

projet suivent avec attention les demandes de tous ces utilisateurs afin de répondre à leurs interrogations et leurs demandes dans la limite des compétences de la CA RT.

Au cours de l'année, le futur projet d'établissement sera finalisé. Celui-ci sera unique pour les deux piscines communautaires, les Molières et les Fontaines. Il comprendra la définition des missions de la Communauté, l'amélioration de plages horaires d'ouverture au public, la définition des périmètres d'action des associations avec pour préoccupation première, le service rendu aux administrés, et une augmentation des capacités d'accueil des enfants scolarisés. Les personnels des deux établissements sont d'ores et déjà associés à cette élaboration. Par ailleurs, afin d'accompagner au mieux le changement que cela occasionnera dans le fonctionnement.

L'acquisition des équipements nécessaires à l'ouverture définitive sera faite en 2019. Cela a fait l'objet d'un marché par lots.

Suivi financier de l'opération 11413 réhabilitation et extension piscine + matériel pédagogique							Situation au 31 décembre 2018	
DEPENSES				RECETTES				
Libellé	Prévisionnel TTC	Mandaté TTC	Engagé TTC	Organisme	Libellé	Montant notifié	Titré TTC	Engagé TTC
Année 2012	23 561 €	23 561 €		CNDS	Mise en accessibilité	30 000 €	Versé à la fin de l'opération	
Année 2013	141 073 €	141 073 €		Région IdF	20 % des dépenses HT	1 400 000 €	612 621 €	Versé au fil de l'eau
Année 2014	449 410 €	449 410 €		CD 78	40 % des dépenses HT	1 200 000 €	600 000 €	Solde 50 % à la fin de l'opération
Année 2015	516 933 €	516 933 €		Etat - DSIL	3,26 % des dépenses HT	500 000 €	84 389 €	Versé au fil de l'eau
Année 2016	162 183 €	162 183 €						
Année 2017	3 521 908 €	3 521 908 €						
Année 2018	6 764 716 €	6 764 716 €						
Année 2019	6 707 020 €	← = BP 2019 + reports 2018 précisés ici →	2 826 444 €					
Année 2020	1 357 868 €							
COUT INVESTISSEMENT	19 644 673 €	11 579 784 €	2 826 444 €	SUBVENTIONS		3 130 000 €	1 297 010 €	
Année 2017	Assurance DO	355 433 €	355 433 €	Etat	FCTVA{1}	3 218 113 €	1 895 148 €	
				RT	Ecart Dépenses - Recettes	13 651 993 €	<i>Ecart Dépenses - Recettes au 12/11</i>	<i>12 312 653 €</i>
					Dont emprunts souscrits	6 559 500 €	2 559 500 €	4 000 000 €
					Dont autofinancement	7 092 493 €		
TOTAL OPERATION 11413 {*}	20 000 106 €	11 935 217 €	2 826 444 €	TOTAL OPERATION 11413 {*}		20 000 106 €		
Année 2018	Matériel pédagogique et équipement de compétition	8 650 €	8 650 €	Etat	FCTVA{1}	67 084 €		
Année 2019		400 296 €	← = BP 2019 + reports 2018 précisés ici →	79 316 €	RT	Ecart Dépenses - Recettes	341 863 €	
TOTAL OPERATION + MATERIEL	20 409 052 €	11 943 867 €	2 905 761 €	TOTAL OPERATION + MATERIEL		20 409 052 €		

{*} Coût fixé par fiche opération v14 d'octobre 2018 (incidence toiture incluse)

{1} intégration de l'augmentation du taux de TVA et de FCTVA

Opération 13020 : Hôtel communautaire : (annexe III-B3 page 30 du cpte administratif et 31 du budget primitif)

L'acquisition du siège communautaire au 43 rue Louis Leblanc à Rambouillet en mai 2014 pourrait engendrer des frais de rénovation bien supérieurs aux montants initialement prévus. Le projet est suspendu. Afin de faciliter cette vente et de remplir nos obligations légales en matières de développement durable, il est prévu de dépolluer ce terrain. Pour ce faire, il est nécessaire de détruire les hangars vétustes situés au-dessus de la terre polluée de cet ancien site industriel en friches depuis 10 ans. Afin de faciliter l'avenir de ce dossier les cloisons du bâtiment seront également retirées, conformément aux conseils des services des domaines. 406 k€ sont donc inscrits à ce titre en 2019.

Opération 13090 : Requalification des ZA (annexe III-B3 page 31 du cpte administratif et 32 du budget primitif) : seule la ZA du Patis n'est pas achevée fini dans l'attente de l'installation par la commune de Rambouillet de nouveaux éclairages publics.

Opération 14092 : Opération Atelier de découpes de viandes (annexe III-B3 page 32 du cpte administratif et 33 du budget primitif) : les derniers travaux d'aménagement des espaces verts ont eu lieu. Certains travaux (connexion des réseaux) ont été réalisés sur le budget ZA. Le besoin de financement de l'opération est donc de 200 k€. RT perçoit un loyer en tant que propriétaire du terrain afin de compenser ces travaux d'aménagement.

Opération 15815 : Mobilité – Transport et aménagement territorial (annexe III-B3 page 33 du cpte administratif et 34 du budget primitif) :

Les bornes électriques sont installées sur le territoire des communes portées volontaires, afin de favoriser la mobilité électrique. Notre prestataire rencontre encore des difficultés générant des retards suite à des problèmes de mise en service. Pour cette raison, d'importantes sommes sont reportées et ne seront débouquées que lorsque la prestation demandée sera parfaitement opérationnelle.

Cette action est subventionnée à 80 %. L'acquisition de vélos électrique et des premières voitures électriques de la communauté avaient été intégrée dans ce financement

Opération 16 064 Micro-Crèches Phase 2 (annexe III-B3 page 34 du cpte administratif et 35 du budget primitif) :

Trois nouvelles micro-crèches sont prévues. La micro-crèche de la Sablière est ouverte depuis le 1er janvier 2017. Les études ont débuté pour la réalisation des deux micro-crèches. Les services du CIAS et des infrastructures ont étudié les propositions d'implantation faites par les communes membres. Les critères de choix adoptés ont été les suivants : adéquation du lieu avec les préconisations et les exigences de la caisse d'allocations familiales et du Conseil Départemental, adéquation avec les nécessités opérationnelles du délégataire, estimation des travaux de réalisations et de réhabilitation, implantation au plus proche du centre-bourg, répartition géographique équitable de tous les sites sur le territoire communautaire. Le respect de ces critères a imposé le choix des deux sites suivants :

- Longvilliers centre-bourg
- Cernay-La-Ville centre-bourg

Ainsi, l'offre sera portée en 2020 de 76 berceaux à 96 berceaux.

Opération 18010 RN10 (annexe III-B3 page 36 du cpte administratif et 37 du budget primitif) :

Par décret en Conseil d'Etat du 4 juin 2008 publié le 5 juin 2008, l'aménagement de la RN10 à Rambouillet à 2x2 voies a été déclaré d'utilité publique avec une durée de validité de dix ans soit jusqu'au 4 juin 2018. Le décret de DUP vaut déclaration de projet.

Ce projet de mise à 2x2 voie de la RN10 à Rambouillet avec les aménagements prévus pour son classement en route express vise à fluidifier le trafic (36 000 véhicules quotidien en moyenne concernés par le contournement de l'agglomération provoquant en période de pointe une saturation au niveau de la 2x1 voies), à améliorer les conditions de sécurité des usagers et la qualité de vie des riverains et limiter l'impact sur le milieu naturel des pollutions liées à la circulation.

L'Etat a sollicité Rambouillet Territoires dans le cadre de l'aménagement de la RN10. Un fonds de concours de 625 k€ accordé dont 500 k€ ont été versés en 2018, le solde est inscrit en 2019. Ce processus a permis de lancer le projet et d'éviter la caducité de la déclaration d'utilité publique. Les travaux concernent la première tranche. Le reste du projet sera mené à bien lors du prochain contrat de plan Etat-Région en 2021.

Opération 19064 Phase 3 Micros-crèches (annexe III-B3 page 38 du budget primitif) : Elle comprendrait trois nouveaux établissements afin d'assurer une meilleure couverture du territoire. Les candidatures seront reçues lors de la rédaction du projet de territoire. Des études pourraient être nécessaires dans cette phase de choix des collectivités.

Opération 82 200 Travaux sur les Transcoms (annexe III-B3 page 37 du compte administratif primitif)

La requalification des zones d'activités de l'ex CART est terminée financièrement. Le programme de rénovation des transcoms reprend comme prévu. Cependant, des difficultés pour percevoir la subvention départementale, qui représente 70% du montant engagé, a engendré un retard dans la réalisation des travaux.

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS

(Page 20 des documents budgétaires et annexes pages 76 à 97 du compte administratif 2018 et 77 à 98 du budget primitif 2019)

Elles enregistrent le remboursement du capital de la dette (nature 1641) pour 394 k€ du budget principal en 2018. L'augmentation de 2019 s'explique, pour partie, par le remboursement anticipé de trois emprunts transférés par la CAPY qui ont des clauses de remboursements avantageuses et des taux bien au-delà de ceux relatifs aux derniers emprunts souscrits. En conséquence, il est proposé de rembourser ceux-ci en 2019.

Le gain de cette opération, est présenté ci-dessous :

EMPRUNTS	1204	1105	1001	
BANQUES	Crédit Agricole	Banque Populaire	Caisse d'Epargne	TOTAL
TAUX	4,67%	3,11%	5,11%	
FIN	30/04/2026	01/02/2026	05/01/2022	
CRD Remboursé	30 417,73 €	57 372,06 €	19 995,65 €	107 785,44 €
PENALITES				
Calcul	6 mois d'intérêt	1.5% du CRD	6 mois d'intérêt	
Montant Préavis	634,99 €	834,01 €	392,55 €	1 861,55 €
	31/03/2019	01/02/2019	05/01/2019	
Gains intérêts	5 311,41 €	6 486,47 €	1 596,29 €	13 394,17 €
Gain budgétaire après IRA estimé	4 676,42 €	5 652,46 €	1 203,74 €	11 532,62 €

CRD : capital restant dû

IRA : indemnité de remboursement anticipé

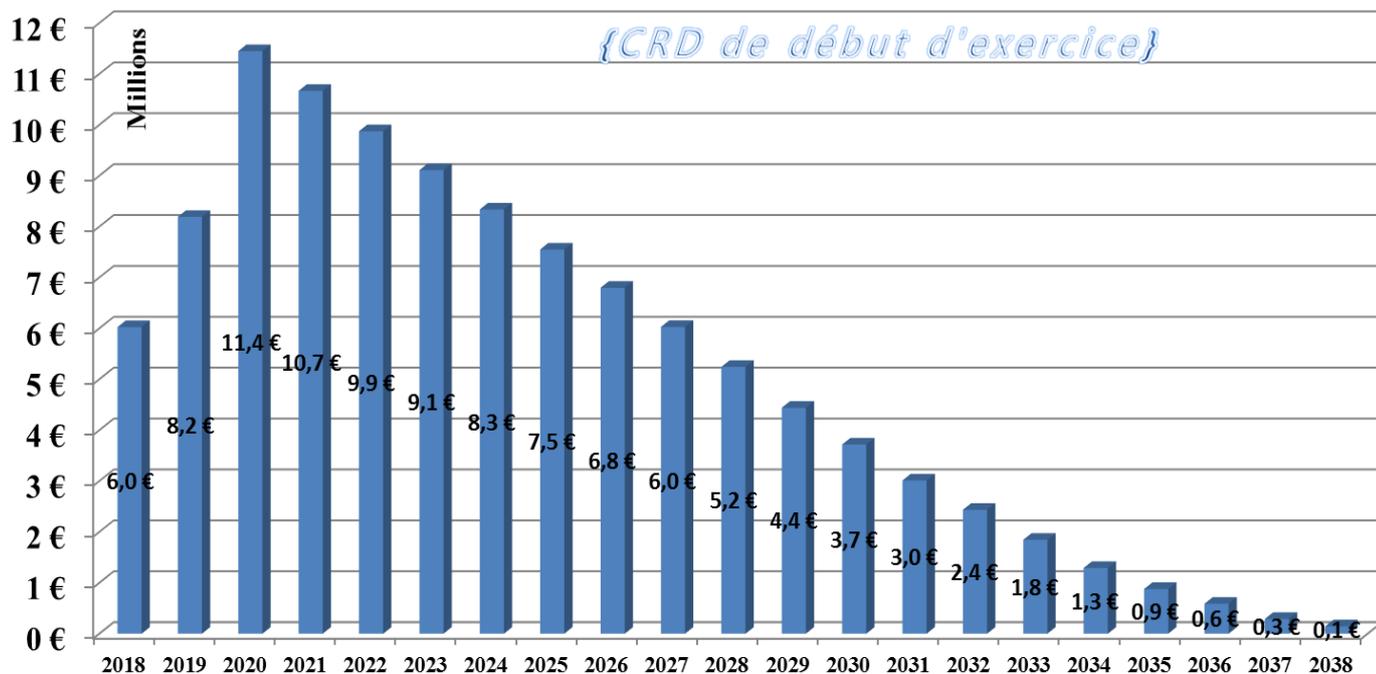
Ce chapitre prévoit également d'une part une opération de remboursement d'emprunt (nature 16449) en ligne de trésorerie pour un montant de 4 000 k€. Cette opération est financièrement neutre du fait de la perception d'une recette d'un même montant. Cette ligne permet de solliciter et de rembourser un crédit pour faire face aux besoins de trésorerie. L'emprunt de 4 000 k€ souscrit auprès de la Sté Générale qui n'a pas encore été sollicité, est en phase de mobilisation correspondant à cette possibilité.

Ce chapitre intègre aussi les dépôts et cautionnements (nature 165) reçus inscrits en dépenses et en recettes soit 22 k€ inscrits en 2019 pour 1 400 € de mouvements enregistrés en 2018.

Au total, ce chapitre s'élève donc à 424 k€ en 2018 et 4 785 k€ en 2019.

Budget Principal

Extinction de la Dette



Le montant de la dette par habitants est de 129 €. La moyenne nationale de notre strate est de 244 €. (page 1 du budget primitif).

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Page 21 des documents budgétaires)

Il enregistre :

- Les dépôts et cautionnement versés soit 48 k€ en 2019, pour 3 k€ en 2018 (nature 275). Ce compte est utilisé, par exemple, pour les cautions des bouteilles de gaz versées pour les établissements nautiques communautaires. En recettes, on retrouvera la même inscription pour faire face aux besoins qui peuvent survenir en la matière.
- Le versement de 305 k€ au budget annexe de la ZA Bel Air la Forêt (nature 27638) d'une somme correspondant essentiellement au déficit antérieur et au capital de la dette remboursé par cet établissement en 2018. En 2019, le besoin est estimé à 999 k€. Cette somme sera versée si les ventes réalisées ne couvrent pas le besoin de financement de ce budget (exposé page 61 de la présente note).

CHAPITRE 020 : DEPENSES IMPREVUES (page 13 du document budgétaire)

100 k€ de dépenses pour faire face à des événements imprévus sont inscrits forfaitairement.

La procédure des dépenses imprévues de l'article L. 2322-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet à l'exécutif de la collectivité de répondre rapidement à des aléas budgétaires sans solliciter une décision modificative de l'assemblée délibérante.

Pour chacune des sections, le montant des crédits inscrits au titre des dépenses imprévues de l'exercice ne doit cependant pas dépasser le plafond de 7,5% des crédits correspondants aux dépenses réelles prévisionnelles de la section.

Pour le calcul de ce plafond, il convient de rapporter le montant des dépenses imprévues au total des dépenses réelles prévisionnelles de la section à l'exclusion des dépenses inscrites en restes à réaliser.

CHAPITRE 45 : OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

(Page 21 des documents budgétaires)

En 2018, 36 k€ ont été inscrits correspondants à des travaux de voiries réalisés pour la ville de Rambouillet dans le cadre de la requalification des ZA. Ils sont refacturés, une fois achevé, au 1^{er} trimestre 2019. En 2019, le budget de 50 k€ est renouvelé pour faire face à l'éventualité de travaux réalisés pour le compte des communes dans le cadre de travaux communautaires, par soucis de mutualisation et si l'entreprise ne peut ou veut facturer la collectivité concernée directement. (*Voir annexe IV-A9 des documents budgétaires*).
Les remboursements de ces dépenses sont inscrits en contrepartie en recettes.

LES OPERATIONS D'ORDRE

CHAPITRE 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

(Page 22 des documents budgétaires)

Les opérations d'ordre du chapitre 040 s'élèvent à 247 900 €. Il s'agit de la contrepartie des éléments décrits en recettes de fonctionnement page 39 de la présente note présentant le chapitre.

CHAPITRE 041 : OPERATIONS PATRIMONIALES

(Pages 23 des documents budgétaires)

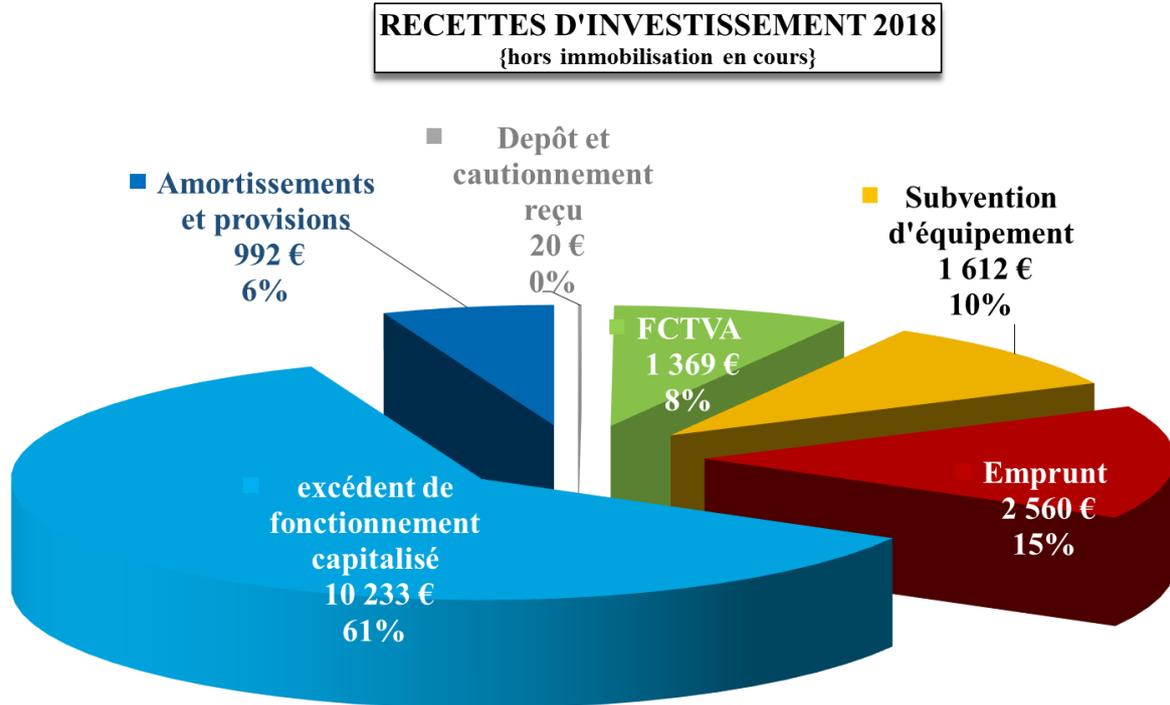
La contrepartie exacte en montant se trouve en recette d'investissement page 55 de ce document. Elle doit permettre d'éventuelles régularisations de patrimoine soit 150 k€.

2.2 – Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement évoluent en fonction des projets et des subventions accordées par les organismes concernés (Etat, collectivités locales, syndicats intercommunaux, agences,...).

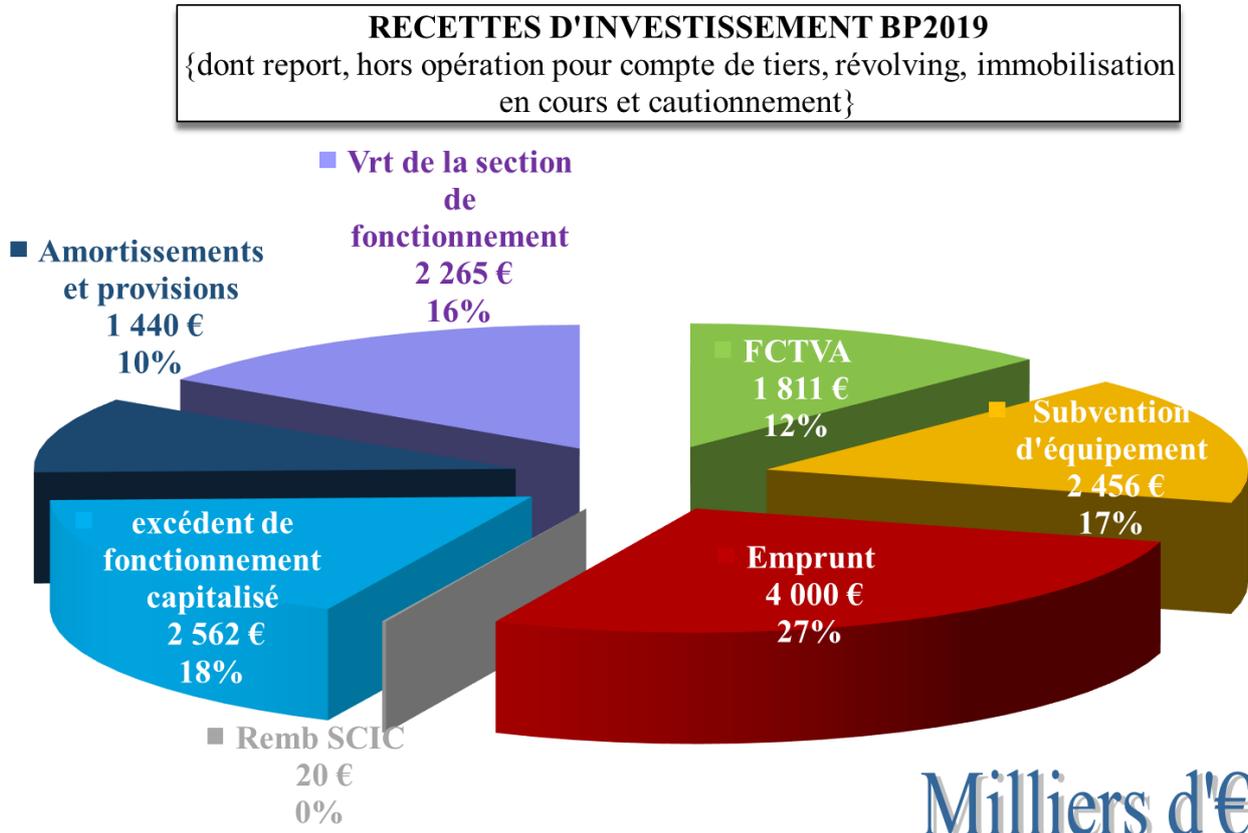
Les recettes d'investissement s'élèvent à 16 804 k€ en 2018 contre 16 649 k€ prévus en 2019

Le financement de la section d'investissement se répartit comme suit :



Milliers d'€

On constate en 2018 un besoin d'emprunt limité à 15 % malgré des dépenses d'équipements importantes.



Milliers d'€

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

(Page 24 des documents budgétaires) : Il est à noter que les subventions non transférables (non amorties) ne sont pas considérées dans les documents page 6 « subventions d'investissements », dans les recettes d'équipement, mais dans les recettes financières. La subvention relative à la requalification des ZA rentre dans ce critère d'analyse. Elle figure donc séparément du chapitre 13 en bas de la page 24 des documents budgétaires.

RT sollicite systématiquement les partenaires des collectivités. Les opérations subventionnées en 2018 sont détaillées ci-après.

Ce chapitre se décline comme indiqué ci-dessous.

RECETTES	Report Recettes	Budget 2018	Titré 2018	Report Recettes	BP 2019
Autres Directions	392 000 €	150 000 €	39 353 €	584 667 €	3 400 €
Prospective territoriale (021)		30 000 €		44 625 €	
Développement Durable (830)		20 000 €		30 375 €	
Mobilité (MOBI-PROS)		20 000 €	3 020 €	3 000 €	3 400 €
Bornes électriques (90) Opération 15815	392 000 €		36 333 €	441 667 €	
Droit des sols (70)		80 000 €		65 000 €	
Direction des Infrastructures	2 215 240 €	777 772 €	1 573 010 €	934 240 €	933 577 €
Bâtiments divers	1 743 240 €	175 000 €	1 337 010 €	698 240 €	400 000 €
Piscine Réhabilitation Opération 11413	1 715 000 €	175 000 €	1 297 010 €	680 000 €	400 000 €
Micro-Crèches phase I (64) Opération 11064	28 240 €		40 000 €	18 240 €	
Voirie	472 000 €	602 772 €	236 000 €	236 000 €	
Transcom réparation lourde Opération 82200		602 772 €			533 577 €
Requalification des ZAC Opération 13090	472 000 €		236 000 €	236 000 €	
RECETTES D'EQUIPEMENT	2 607 240 €	927 772 €	1 612 363 €	1 518 907 €	936 977 €

La plupart de ces financements concernent les opérations identifiées (pages 47 à 50 de la présente note).

Elles ne sont inscrites, dans la mesure du possible, qu'en cas de notification et proportionnellement aux inscriptions des dépenses correspondant à l'objet de la subvention.

Détails des partenaires financeurs en 2018 et au BP2019	Titré 2018	Report Recettes	BP 2019
Projet Tornado	3 020 €	3 000 €	3 400 €
Départements des Yvelines	- €	3 000 €	- €
Région Ile de France dans le cadre du Projet TORNADO	3 020 €		3 400 €
Etudes : PCAET, PLHI, PLD, prospective territoriale	- €	140 000 €	- €
Région Ile de France		75 000 €	
Etat		65 000 €	
Micro-Crèches phase I (64) Opération 11064	40 000 €	18 240 €	- €
Etat - Dotation D'équipement des territoires ruraux	30 000 €	- €	- €
Etat - Fonds parlementaire	10 000 €		- €
ADEME		2 940 €	
Région Ile de France pour Clairefontaine en Yvelines et Soncham	- €	15 300 €	- €
Piscine Réhabilitation Extension Opération 11413	1 297 010 €	680 000 €	400 000 €
Départements des Yvelines	600 000 €	- €	400 000 €
Etat - CNDS	84 389 €	280 000 €	- €
Région Ile de France	612 621 €	400 000 €	- €
Requalification des ZAC Opération 13090 Départements des Y	236 000 €	236 000 €	- €
Bornes électriques (90) Opération 15815	36 333 €	441 667 €	- €
ADEME	- €	330 000 €	- €
Région Ile de France	36 333 €	111 667 €	- €
Transcom Opération 82200 Départements des Yvelines	- €	- €	533 577 €
Total général	1 612 363 €	1 518 907 €	936 977 €

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES

(page 24 des documents budgétaires)

La CA Rambouillet Territoire s'est adjointe l'expertise d'un cabinet de conseil indépendant des établissements financiers. Le logiciel de suivi est fourni par ce prestataire et est lié à celui de prospective financière. Un groupe de travail issu de la commission des finances a été constitué pour définir le type d'emprunt adéquat.

[Un premier emprunt de 2 560 k€ a été immédiatement versé au vu des besoins de trésorerie à la fin du premier trimestre 2018.](#)

Un deuxième emprunt de 4 000 k€ a été souscrit avec une phase de mobilisation d'un an qui n'a pas, comme explicité précédemment, été sollicité en raison du retard pris par les travaux de la piscine des Fontaines. Sa consolidation doit intervenir au 2^{ème} semestre 2019. Une demande de report de cette échéance a été effectuée pour optimiser notre trésorerie.

CHAPITRE 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS

Le code des marchés publics prévoit une avance sur travaux pour favoriser les petites et moyennes entreprises. C'est la raison pour laquelle, il est indispensable de prévoir le jeu d'écritures nécessaire. Comme exposé précédemment 25 k€ pour divers dépenses et 50 k€ pour la piscine des Fontaines opération 11413. [Le besoin s'est limité à cette opération pour 19 k€ en 2018.](#)

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

(Pages 24 et 25 du document budgétaire)

Il enregistre l'article 10222 : le Fonds de Compensation de la T.V.A pour un montant de [1 368 K€ en 2018](#), contre 1 224 k€ en 2019. La déclaration étant semestrielle dans les Yvelines, l'encaissement annuel concerne le 2^{ème} semestre N-1 (reporté) et le premier semestre de l'année en cours.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire revalorisé par la loi de finance pour 2015 à 16,404 % du montant TTC des acquisitions soumises.

Pour le calcul des attributions au titre du FCTVA sont prises en compte les dépenses d'équipement (acquisitions et travaux) des organismes locaux (hors achats de terrains et subventions spécifiques de l'État perçues), pour lesquelles la TVA n'a pas pu être récupérée d'une autre manière.

[L'article 1068 enregistre l'affectation définitive d'une partie du résultat 2017 en 2018 de 10 233 k€ et 2018 en 2019 de 2 562 k€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement, à hauteur du déficit enregistré.](#)

CHAPITRE 27 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(page 25 des documents budgétaires)

Il enregistre les dépôts et cautionnement versés vus précédemment (idem nature 275 en dépense) page 51 de la présente note.

En 2014, une avance de trésorerie a été faite à la SCIC VALOR VIANDE de 20 k€. Comme le précise la loi, cette avance est remboursable au bout de trois ans. Il a été laissé le temps à cette SCIC de démarrer son activité. Elle s'est engagée à rembourser cette somme en juin 2019.

CHAPITRE 45 : AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

(Page 25 des documents budgétaires)

Il enregistre les opérations pour compte de tiers versés vus précédemment (idem en dépense) page 51 de la présente note : pas de mouvement en 2018 : [pas de mouvement en 2018](#). En effet, la contrepartie des travaux effectués par RT pour Rambouillet a été effectuée début 2019.

Les opérations d'ordre

sont regroupées au [chapitre 021](#) (virement à la section d'investissement) et au [chapitre 040 et 041](#) (opérations d'ordre de transfert entre section et à l'intérieur de la section) (pages 26 à 28 du document budgétaire).

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (page 26 du document budgétaire)

Le **virement de la section de fonctionnement** ne se réalise pas. Il traduit les ressources dégagées pour financer l'investissement soit 1 174 k€ en 2018, 2 265 k€ en 2019 (*voir page 28 de la présente note pour son origine*).

CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section (pages 26 à 27 des documents budgétaires)

Ce chapitre concerne les amortissements des biens (nature 28.), traduisant la déperdition des valeurs comptables des immobilisations inscrites au patrimoine de l'EPCI. Il s'agit de la contrepartie de la dotation, présentée précédemment, et constatée en fonctionnement au chapitre 042 (*page 28 de la présente note*). En dehors, des amortissements, nous y trouvons la contrepartie des charges à répartir sur plusieurs exercices et des provisions pour litige à constituer.

Ils contribuent à l'autofinancement de la section d'investissement.

CHAPITRE 041 : Opérations patrimoniales (page 27 du document budgétaire)

La contrepartie exacte en montant se trouve en dépense d'investissement page 52 de cette note.

II – Budget SPANC

Le budget Service Public d'Assainissement Non Collectif est un budget annexe sans identité juridique propre. Sa distinction par rapport au budget principal tient à la nature de l'activité soumise à TVA et au mode de comptabilisation M49 applicable aux services publics locaux d'assainissement et de distribution d'eau potable. Le budget SPANC n'a pas de section d'investissement.

RESULTAT 2018 SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
FONCTIONNEMENT	206 378,78 €	115 788,39 €	90 590,39 €	
Déficit 2017		48 959,94 €	-48 959,94 €	
Total FONCT.	206 378,78 €	164 748,33 €	41 630,45 €	Affectation compte 002

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Ce document est, en application des dispositions normales de l'article L.1612-12 du CGCT, produit au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'Assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Le compte administratif constitue la comptabilité condensée administrative tenue par l'Ordonnateur.

Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.

Les comptes de gestion établis par le Comptable laissent apparaître un résultat équivalent à celui du compte administratif de la Communauté d'Agglomération.

Le résultat 2018 fait l'objet d'une intégration à l'occasion du budget primitif 2019.

Le budget SPANC doit s'auto-équilibrer. Pour ce faire la loi prévoit, en parallèle avec les prélèvements effectués sur les réseaux d'assainissement collectifs la création d'une redevance. Toutefois, celle-ci ne peut être levée que si un premier contrôle a déjà été effectué. Le territoire de la CA RT représente 1 627 installations dont 380 n'ont jamais été vérifiées. En conséquence, un nouveau prestataire a été désigné en 2017, des nouveaux tarifs ont été instaurés, notamment pour les rendez-vous non honorés, avec pour objectif de clore ces premiers contrôles et ainsi auto-équilibrer ce budget. **En attendant, un abondement de 139 k€ a été nécessaire en 2018, 52 k€ en 2019.**

TARIFS SPANC AU 1 ^{ER} MAI 2019 à l'approbation du conseil	HT	TTC
Contrôle de la conception et de l'implantation des installations neuves ou réhabilitées	98,33 €	118 €
Contrôle de la bonne exécution des installations neuves ou réhabilitées (tarif incluant les contre-visites éventuelles)	212,50 €	255 €
Réalisation de diagnostic ou de contrôle de bon fonctionnement ou de vente d'une installation	161,67 €	194 €
Rendez-vous non honoré, omission ou refus de contrôle	102,50 €	123 €

Par ailleurs, les recrutements d'un technicien et d'un agent administratif au 4^{ème} trimestre 2015 ont permis de faire bénéficier aux usagers des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental des Yvelines au titre de la mise en conformité des installations. 313 foyers du territoire de l'ex-CART se sont montrés intéressés par cette démarche.

Malgré tout, pour qu'un usager puisse bénéficier de ces subventions dans le cadre de ce programme de réhabilitation, la commune doit disposer d'un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) de moins de 10 ans. A l'horizon 2019, l'ensemble des communes du périmètre de l'ex-CART devaient être dotées d'un SDA conforme.

Le prestataire désigné initialement ne répondait pas aux obligations prescrites. Le marché a donc été relancé et attribué en 2017.

Aujourd'hui, le Département des Yvelines et l'Agence de l'eau Seine Normandie se retirent de cette action. En conséquence, seuls 12 particuliers situés dans des communes au SDA répondant aux exigences dont les dossiers ont été déposés avant la décision des financeurs, bénéficieront de l'assistance de RT et des subventions. Des frais de maîtrise d'ouvrage refacturés dans le cadre du programme de réhabilitation s'élèvent à 5 % du montant global toutes taxes comprises (TTC) de l'opération, frais d'étude inclus. Le montant de l'opération est celui facturé par les fournisseurs selon le bordereau des prix unitaires des marchés attribués. Cette opération sera donc neutre pour les finances de RT. Soit 229 k€ inscrits au budget 2019.

DEPENSES

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Chapitre 011	Charges à caractère général	304 220 €	504 090 €	110 646 €	125 032 €	100 645 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	80 760 €				
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	1 510 €	1 500 €	135 €	135 €	
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	10 500 €	1 000 €	5 007 €	41 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		396 990 €	506 590 €	115 788 €	125 207 €	100 645 €
Chapitre 002	Reprise Déficit		48 960 €		6 314 €	
TOTAL GENERAL		396 990 €	555 550 €	115 788 €	131 521 €	100 645 €

RECETTES

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	153 250 €	163 875 €	18 387 €	9 800 €	9 066 €
Chapitre 74	Subventions d'exploitation	139 681 €	250 800 €	40 447 €	1 761 €	7 004 €
Chapitre 75	Autres produits de gestions courantes*	51 928 €	139 875 €	139 375 €	71 000 €	1 009 €
Chapitre 77	Produit exceptionnelles	10 500,55 €	1 000 €	8 170 €		
TOTAL RECETTES REELLES		355 359,55 €	555 550 €	206 379 €	82 561 €	17 078 €
Chapitre 002	Reprise Excédent	41 630,45 €				
TOTAL GENERAL		396 990 €	555 550 €	206 379 €	82 561 €	17 078 €

(*) Dont subv communautaire : 51 928 € 139 875 € 139 375 € 71 000 € 1 009 €

1/ Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011

L'essentiel des dépenses est inscrit en 2019 à la nature 611 à hauteur de 286 k€ dont 229 k€ pour les travaux de réhabilitation.

Les frais de siège (bureaux, installations, services, véhicule) sont prévus pour 12 k€ (nature 6287).

En 2018 respectivement les montants principaux enregistrés ont été :

- 16 k€ ont été facturés pour le contrôle des installations
- 89 k€ de frais de siège et de personnels mis à disposition

Chapitre 012

A partir de 2019, les personnels à temps complet seront enregistrés directement sur ce chapitre évitant les refacturations sur le budget principal, soit 2 agents. Les frais de personnels indirects (finances, payes, encadrement) seront également enregistré sur ce chapitre.

Chapitre 65

Ce chapitre enregistre les éventuelles créances irrécouvrables (validées en conseil communautaire).

En 2018, la suppression de trois créances (émises entre 2008 et 2017) a été validée par le conseil.

Chapitre 67

Le montant inscrit à ce chapitre permet de prendre en charge des dépenses imprévisibles comme l'annulation de titres sur exercices antérieurs. En 2018, suite au vote de la décision modificative, il a été procédé au remboursement à l'Agence de l'eau Seine Normandie d'un trop perçu sur une subvention de 2015 relative à l'animation préventive pour 5 k€.

2/ Recettes de fonctionnement

Chapitre 70

La part de travaux facturée et d'études aux usagers représente 99 k€ de recettes pour 12 installations dont les frais de conduites d'opération de 5 % du montant total de l'opération, délibération de janvier 2018 (comme vu en dépenses chapitre 011 et en introduction).

Le solde correspond aux autres prestations réalisées dont les contrôles. 19 k€ ont été facturés à ce titre en 2018.

Chapitre 74

Ce chapitre comptabilise le versement des subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Conseil départemental pour 250 K€ dont 239 k€ pour les 12 installations.

En 2018, 40 k€ ont été reçus de l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont le solde des subventions liées à l'animation 2016 et 2017.

Chapitre 75

La dotation en provenance du budget principal nécessaire à l'équilibre du budget SPANC s'élève à 52 k€. Elle fut de 139 k€ en 2018.

Chapitre 77

Le montant inscrit à ce chapitre permet de prendre en charge des dépenses imprévisibles comme l'annulation de mandats sur exercices antérieurs.

Cette inscription permet, n'étant pas anticipable au budget primitif, par un phénomène d'équivalence de compenser les sommes inscrites au chapitre 67 afin de faire face aux éventuelles régularisations.

III – Budget ZAC BEL AIR LA FORET

Le budget ZAC Bel Air La Forêt, créé en 2009, est un budget annexe sans identité juridique propre. Sa distinction par rapport au budget principal tient à la nature de l'activité soumise à la TVA sur marge.

Le résultat 2018 se décline comme suit :

RESULTAT 2018 ZA BEL AIR - LA FORET

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
INVESTISSEMENT	10 601 966,28 €	10 592 120,05 €	9 846,23 €	
Reprise affectation résultat 2017		1 806 113,27 €	-1 806 113,27 €	
Total INV.	10 601 966,28 €	12 398 233,32 €	-1 796 267,04 €	compte 001
FONCTIONNEMENT	10 893 288,64 €	10 594 304,24 €	298 984,40 €	
Excédent 2017	1 518 938,26 €		1 518 938,26 €	
Total FONCT.	12 412 226,90 €	10 594 304,24 €	1 817 922,66 €	compte 002
			21 655,62 €	Solde bénéficiaire

Sur ce type de budget l'excédent de fonctionnement ne s'affecte pas au déficit d'investissement.

On peut noter pour la première année un excédent de l'activité 2018 (en fonctionnement) après 3 ans de fort ralentissement des promesses de ventes.

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Ce document est, en application des dispositions normales de l'article L.1612-12 du CGCT, produit au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'Assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Le compte administratif constitue la comptabilité condensée administrative tenue par l'Ordonnateur. Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.

Les comptes de gestion établis par le Comptable laissent apparaître un résultat équivalent à celui du compte administratif de la Communauté d'Agglomération.

Le résultat 2018 fait l'objet d'une intégration à l'occasion du budget primitif 2019.

Le budget se présente ainsi :

1/ Section de fonctionnement

Elle comptabilise les charges qui serviront à créer le patrimoine. Par une série d'opérations d'ordre, ces charges sont transférées en section d'investissement. C'est la raison de l'importance du montant des opérations de ce type sur ce budget.

Chaque début d'année, cette écriture de stock est annulée pour être reconstituée en fin d'année majorée des créations réalisées sur l'exercice écoulé et diminuée des ventes effectuées.

Dépenses de Fonctionnement

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Chapitre 011	Charges à caractère général	871 310 €	627 600 €	85 629 €	147 795 €	226 984 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	75 500 €	55 500 €	45 757 €	30 457 €	75 390 €
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	500 €	500 €		2 €	
Chapitre 66	Charges financières	42 100 €	57 770 €	57 755 €	76 195 €	93 807 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	50 500 €	500 €	3 215 €	1 870 925 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		1 039 910 €	741 870 €	192 355 €	2 125 373 €	396 182 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	1 478 642 €	1 938 570 €			
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 729 835 €	10 280 990 €	10 280 987 €	16 363 021 €	12 835 683 €
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	135 100 €	130 770 €	120 962 €	123 552 €	186 097 €
TOTAL GENERAL		12 383 487 €	13 092 200 €	10 594 304 €	18 611 947 €	13 417 962 €

Recettes de Fonctionnement

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Réalisé 2016
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	709 950 €	922 948 €	999 236 €	96 128 €	702 387 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	25 001 €	25 000 €	42 783 €	38 367 €	17 900 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	50 500 €	501 €	509 €		231 €
TOTAL RECETTES REELLES		785 451 €	948 449 €	1 042 528 €	134 495 €	720 518 €
Chapitre 042	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 645 013 €	10 494 043 €	9 729 798 €	18 876 763 €	13 213 964 €
Chapitre 043	Opération d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	135 100 €	130 770 €	120 962 €	123 552 €	186 097 €
Chapitre 002	Reprise excédent	1 817 923 €	1 518 938 €			
TOTAL GENERAL		12 383 487 €	13 092 200 €	10 893 287 €	19 134 811 €	14 120 579 €

Les dépenses de fonctionnement

Le chapitre 011 enregistre

- les travaux effectués sur la ZAC pour la réalisation des infrastructures nécessaires au développement de la ZA. *En 2018, les connexions aux réseaux des parcelles une fois vendues 19 k€ en 2018, contre 169 k€ en 2019. Les autres dépenses en 2018 concernent les travaux liés aux frais de géomètre et d'aménagement des espaces verts.*

2019, enregistrera la création de l'agrafe 7 pour 496 k€ dont la réalisation a été retardé en raison d'un problème de marché public. Des promesses de ventes ont été enregistrées. Elles sont liées à la création de cette voie.

- les frais liés à la campagne de communication menée pour commercialiser les terrains (30 k€ en 2018). 78 k€ sont prévus en 2019 pour notamment une campagne à la gare Montparnasse en mars 2019.
- Pour finir, diverses taxes sont également comptabilisées sur ce budget ainsi que les frais de siège l'intégralité pour 18 k€ (en 2018 et 2019).

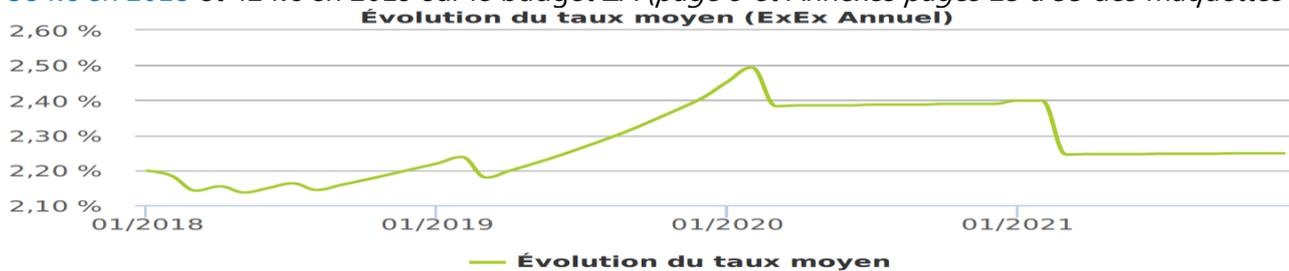
(Ces derniers sont intégrés aux comptes 62 par une procédure de transfert de charge (budgétaire). Titres de recettes au compte 791 (chap. 043) et mandat au compte 608(chap. 043).

Le chapitre 012 enregistre les frais de personnel du développement Infrastructures et des autres services transversaux pris en charge par le budget principal et refacturés au budget annexe ZAC BALF pour un montant de 45 k€ en 2018 contre 76 k€ en 2019. La baisse enregistrée en 2017 et 2018 est liée à la vacance de postes à la direction du développement économique en 2017, à la voirie en 2018 et à la diminution des heures de technicien voirie les travaux étant réduit sur ces exercices.

Le traitement des charges de personnel

Elles concourent à la détermination du prix de revient des terrains aménagés. Ils sont intégrés aux comptes 60 par une procédure de transfert de charge (budgétaire). Titres de recettes au compte 791 (chap. 043) et mandat au compte 608 (chap. 043).

Le chapitre 66 est constitué des frais financiers à savoir essentiellement la charge des intérêts de la dette : 58 k€ en 2018 et 42 k€ en 2019 sur le budget ZA (page 9 et Annexes pages 25 à 35 des maquettes de la ZA).



La courbe évolue au fur et à mesure des remboursements.

Le traitement des intérêts d'emprunt

Les intérêts d'emprunt concourent à la détermination du prix de revient des terrains aménagés. Ils sont intégrés aux comptes 60 par une procédure de transfert de charge (budgétaire). Titres de recettes au compte 796 (chap. 043) et mandat au compte 608(chap. 043).

Le chapitre 67 enregistre en 2018 la réduction d'une facturation de prestation enregistrée sur l'exercice précédent.

Le chapitre 042 enregistre la valeur du patrimoine, dite aussi sortie de stocks, créé au 01 janvier de chaque année et que l'on retrouve en recettes d'investissement, conformément aux décisions du conseil communautaire (délibération CC1712FI07) et enregistré page 15 des documents budgétaires 2018 et 2019.

Constatation : Mandat 3555 et Titre 71355 pour le total du stock annulé (C/335...) + Les C/60 de l'année

Sortie : la collectivité sort le terrain aménagé vendu du compte de stock de terrains aménagés

Titre 3555 et Mandat au 71355 pour la valeur du terrain aménagé.

Il est à noter que ces opérations n'ont aucune incidence sur le résultat constaté chaque année.

Les recettes de fonctionnement

Le chapitre 70 a enregistré, en 2018, les ventes de quatre terrains pour 16 070 m² pour 999 k€. Au 31 décembre 2018, 91 663 m² ont été vendus depuis la création depuis la première vente enregistrée en 2011.

En 2019, une seule vente a été inscrite devant se réaliser au cours du 1^{er} semestre 2019 soit 710 k€. D'autres promesses sont enregistrées qui peuvent se réaliser avant la fin de l'exercice. Mais liées à la réalisation de l'agrafe 7 elles ne sont pas inscrites par prudences.

Le chapitre 75 correspond aux frais de connexion aux réseaux électriques remboursés par ERDF, ainsi qu'aux cautions conservées en cas de dégradation du domaine public. A ce titre en 2018, 29 k€ ont été enregistré. Le budget de 25 k€ est reconduit en 2019.

Le chapitre 042 enregistre le patrimoine créé, dit aussi constatation de stocks, créés au 31 décembre de chaque année qui apparaît au compte de gestion tel qu'exposé précédemment.

2/ Section d'investissement

Elle enregistre l'entrée dans le patrimoine des travaux effectués :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Réalisé 2016
CHAPITRE 16	Emprunts & dettes assimilées	1 841 500,96 €	1 899 404 €	862 322 €	832 958 €	832 958 €
TOTAL DEPENSES REELLES		1 841 500,96 €	1 899 404 €	862 322 €	832 958 €	832 958 €
CHAPITRE 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 645 013 €	10 494 043 €	9 729 798 €	18 876 763 €	9 729 798 €
CHAPITRE 001	Solde d'exécution reporté	1 796 267,04 €	1 806 113 €			
TOTAL GENERAL		13 282 781 €	14 199 560 €	10 592 120 €	19 709 721 €	10 562 756 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

LIBELLE		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018	Réalisé 2017	Réalisé 2016
CHAPITRE 16	Emprunts & dettes assimilées	2 074 304 €	1 980 000 €	320 979 €	2 692 638 €	22 810 €
TOTAL HORS EXCEDENT, VRT FONCT. & CESSION		2 074 304 €	1 980 000 €	320 979 €	2 692 638 €	22 810 €
CHAPITRE 021	Virement de la section de fonctionnement	1 478 642 €	1 938 570 €			
CHAPITRE 040	Opération d'ordre de transfert entre sections	9 729 835 €	10 280 990 €	10 280 987 €	16 363 021 €	12 835 683 €
CHAPITRE 10	Excédent de fonctionnement capitalisé					147 294 €
TOTAL GENERAL		13 282 781 €	14 199 560 €	10 601 966 €	19 055 659 €	13 005 787 €

Le chapitre 16

Enregistre en dépenses le remboursement de l'emprunt (822 k€ en 2018, 766 k€ en 2019), ainsi que les remboursements des cautions perçues en début de chantier des entreprises clientes pour garantir les équipements publics de dégâts qui pourraient être occasionnés (nature 165) pour 75 k€ en 2019 pour une réalisation de 40 k€ en 2018 (Pages 14 et Annexes pages 25 à 35 des maquettes de la ZA BALF).



On peut constater une rapide diminution de la dette depuis 2018 qui a vu se clore l'emprunt d'acquisition foncière. Deux autres emprunts seront clos d'ici 2 ans.

En recettes réelles, il s'agit :

- de la perception des cautions reçues en début de travaux contradictoire de l'état des équipements collectifs jouxtant la parcelle vendue pour 75 k€ en 2019 pour une réalisation de 16 k€ en 2018.
- A l'identique du budget principal, il a été inscrit en dépenses et en recettes réelles d'investissement la possibilité de souscrire un instrument financier de couverture des besoins de trésorerie pour 1 000 k€.
- De l'enregistrement des avances effectuées, comme exposé au chapitre 27 en dépenses du budget principal, le versement de 305 k€ (nature 27638 du budget primitif et nature 168758 du budget ZA) a été effectué en 2018 sur les 905 k€ prévus initialement, un montant de 999 k€ est prévue en 2019. Cette somme sera versée si les ventes réalisées ne couvrent pas le besoin de financement de ce budget.

Le besoin de financement dont les sommes avancées par le budget principal à cet établissement, depuis sa création, se répartissent comme suit estimé au 31 décembre 2019 :

Financement au	1er janvier 2018	Variation 2018	31-déc-18	Variation 2019	Estimé au 31-Janv-2019
emprunts extérieurs	2 905 377,12 €	- 821 761,34 €	2 083 615,78 €	- 766 057,89 €	1 317 557,89 €
emprunt interne	5 500 433,89 €	305 000,00 €	5 805 433,89 €	999 304,00 €	6 804 737,89 €
	8 405 811,01 €		7 889 049,67 €		8 122 295,78 €

En effet le besoin de financement de la ZA BALF en 2019 peut se vérifier ainsi

Déficit cumulé antérieur budget ZAC BALF	-287 175 €	Excédent 2018 budget ZAC BALF	21 654 €
<u>Besoin 2018</u>		<u>Besoin 2019</u>	
Dépenses réelles - Recettes réelles	850 173 €	Dépenses réelles - Recettes réelles	-254 459 €
Capital/emprunts & caution remboursée	-846 343 €	Capital/emprunts remboursés	-766 501 €
Financement budget principal	305 000 €		
Besoin de financement 2018	21 654 €	Besoin de financement 2019	-999 305 €

On peut constater que le besoin de financement 2019 est principalement constitué du capital à rembourser.

Les opérations d'ordre sont la contrepartie des opérations de stocks exposés en fonctionnement suppression du stock de début d'exercice, puis constatation des sorties et enfin du stock au 31 décembre.

Le patrimoine qui sera constitué et vendu sur l'exercice peut être résumé ainsi :

NATURE DES BIENS CREES DEPUIS 2009	NATURE	CUMUL AU 31/12/2018	Variation 2019	CUMUL AU 31/12/2019	Origine nature
En cours de production : Terrains	3351 OS	1 140 333 €		1 140 333 €	Cpte 6015
En cours de production : Etudes	3354 OS	222 226 €	31 391 €	253 617 €	Cpte 6045
En cours de production : Travaux	3355 OS	5 898 €		5 898 €	Cptes 6051 à 6056
En cours de production : Frais accessoires	33581OS	42 689 €	173 500 €	216 189 €	Cptes 6081 + 6081 OI
En cours de production : Frais financiers	33586OS	239 745 €	42 101 €	281 846 €	Cpte 6082 OI
Terrains aménagés	3555 OS	8 078 908 €	- 331 778 €	7 747 130 €	
TOTAL	7133	9 729 799 €	- 84 786 €	9 645 013 €	

IV – Budget base de loisirs des Etangs de Hollande

Cette base nautique est située au cœur de la forêt de Rambouillet et bénéficie d'un plan d'eau de 4 500 m². Le budget annexe base de loisirs des étangs de Hollande est un budget annexe sans identité juridique propre. Sa distinction par rapport au budget principal tient à la nature de l'activité soumise à TVA. Depuis 2017, cette activité est identifiée dans un budget annexe distinct du budget principal.

RESULTAT 2018 BASE DE LOISIRS DES ETANGS DE HOLLANDE

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	REPORTS RECETTES	REPORTS DEPENSES	RESULTAT
INVESTISSEMENT	46 529,43 €	92 087,81 €	-45 558,38 €			-45 558,38 €
Reprise affectation résultat 2017	32 275,69 €		32 275,69 €			32 275,69 €
Total INV.	78 805,12 €	92 087,81 €	-13 282,69 €	Affectation compte 001	Affectation au compte 1068	-13 282,69 €
FONCTIONNEMENT	288 325,05 €	244 451,79 €	43 873,26 €			43 873,26 €
Excédent 2017	5 959,25 €		5 959,25 €			5 959,25 €
Total FONCT.	294 284,30 €	244 451,79 €	49 832,51 €			49 832,51 €
			36 549,82 €	Affectation au compte 002		36 549,82 €

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Ce document est, en application des dispositions normales de l'article L.1612-12 du CGCT, produit au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'Assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Le compte administratif constitue la comptabilité condensée administrative tenue par l'Ordonnateur.

Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.

Les comptes de gestion établis par le Comptable laissent apparaître un résultat équivalent à celui du compte administratif de la Communauté d'Agglomération.

Le résultat 2018 fait l'objet d'une intégration à l'occasion du budget primitif 2019.

1/ Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BP 2019	BP 2018	Mandaté 2018	Réalisé 2017
Chapitre 011	Charges à caractère général	110 000 €	86 370 €	75 244 €	89 189 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	150 305 €	143 000 €	125 350 €	115 000 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	10 000 €			
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	4 500 €	5 300 €		4 300 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	10 000 €	4 001 €		315 €
TOTAL DEPENSES REELLES		284 805 €	238 671 €	200 593 €	208 804 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement		32 444 €		
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value...)	67 100 €	47 500 €	43 858 €	41 523 €
TOTAL GENERAL		351 905 €	318 615 €	244 452 €	250 327 €

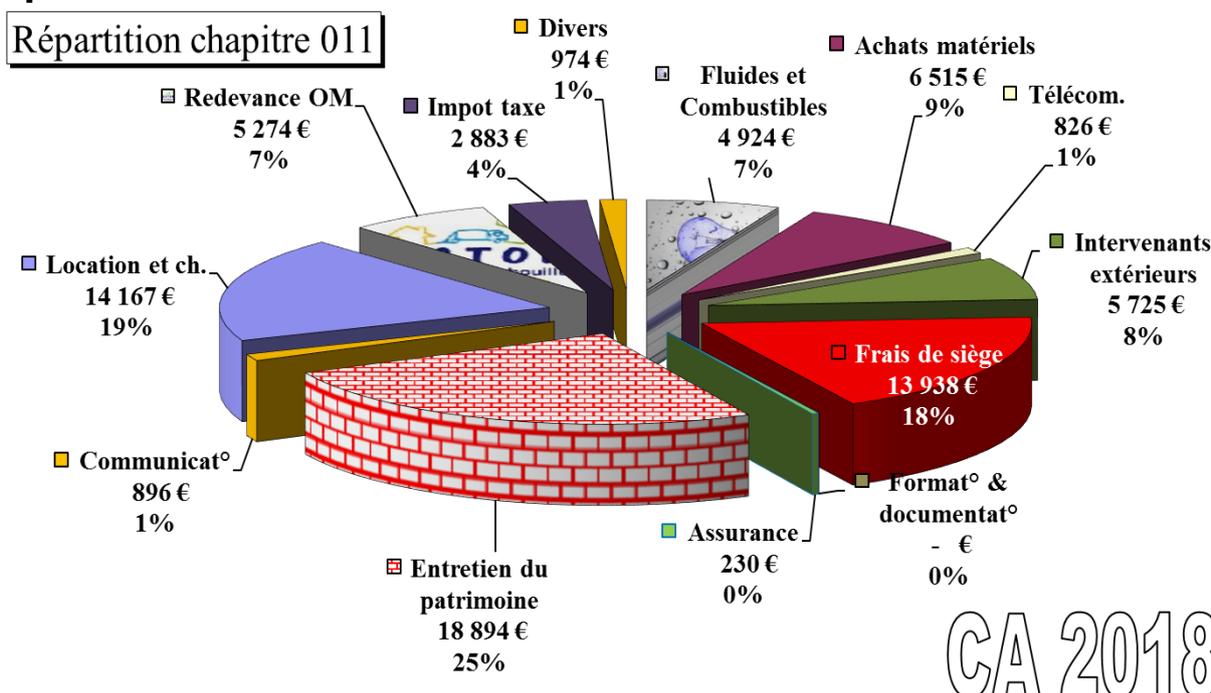
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE		BP 2019	BP 2018	Titré 2018	Réalisé 2017
Chapitre 70	Produits des services & ventes diverses	173 000 €	160 000 €	155 304 €	176 777 €
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante*	122 355 €	148 655 €	130 432 €	79 509 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	10 000 €	4 001 €	2 589 €	
TOTAL RECETTES REELLES		305 355 €	312 656 €	288 325 €	256 286 €
Chapitre 002	Reprise Excédent	36 550 €	5 959 €		
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value...)	10 000 €			
TOTAL GENERAL		351 905 €	318 615 €	288 325 €	256 286 €

{*} Dont subv communautaire : 108 000 € 119 805 € 116 000 € 61 000 €

A. Les dépenses réelles s'élèvent à 201 k€ en 2018 et 285 k€ en 2019.

Le chapitre 011



La répartition ci-dessus laisse apparaître l'importance du patrimoine de la base de loisirs utilisé 6 mois par an de manière intensive qui nécessite un entretien permanent afin de garantir un niveau de sécurité et d'hygiène optimum aux usagers (nature 615.) 25 % de ce chapitre de 2017 à 2019. Le système d'assainissement non collectif reste le poste le plus important surtout en cas de forte affluence.

L'augmentation de ce chapitre sur 2019 provient essentiellement de cette nécessité avec, en plus, une remise en peinture de la façade côté forêt et un coût de ramassage des déchets en augmentation au vu du résultat de la première mise en concurrence effectuée.

Les charges locatives sont dues au SMAGER et à l'office national des forêts (ONF) et (natures 6132 et 62878) qui, en dehors du loyer, a en charge l'entretien des abords de la Base de Loisirs (ramassage poubelles des parkings, entretien des revêtements voiries, entretien de la végétation, sécurisation/signalétique ...). L'ONF souhaite réévaluer cette convention de 2016.

Les frais de siège restent limités mais sont sollicités. Ils concernent les véhicules, bureaux, ressources humaines, finances, marchés publics. (Nature 62871).

Il a également été nécessaire en 2018 de louer un tracteur (chargeur) afin de remonter le sable de la plage.

La communication reste un facteur nécessaire à l'activité de ce service (nature 623.).

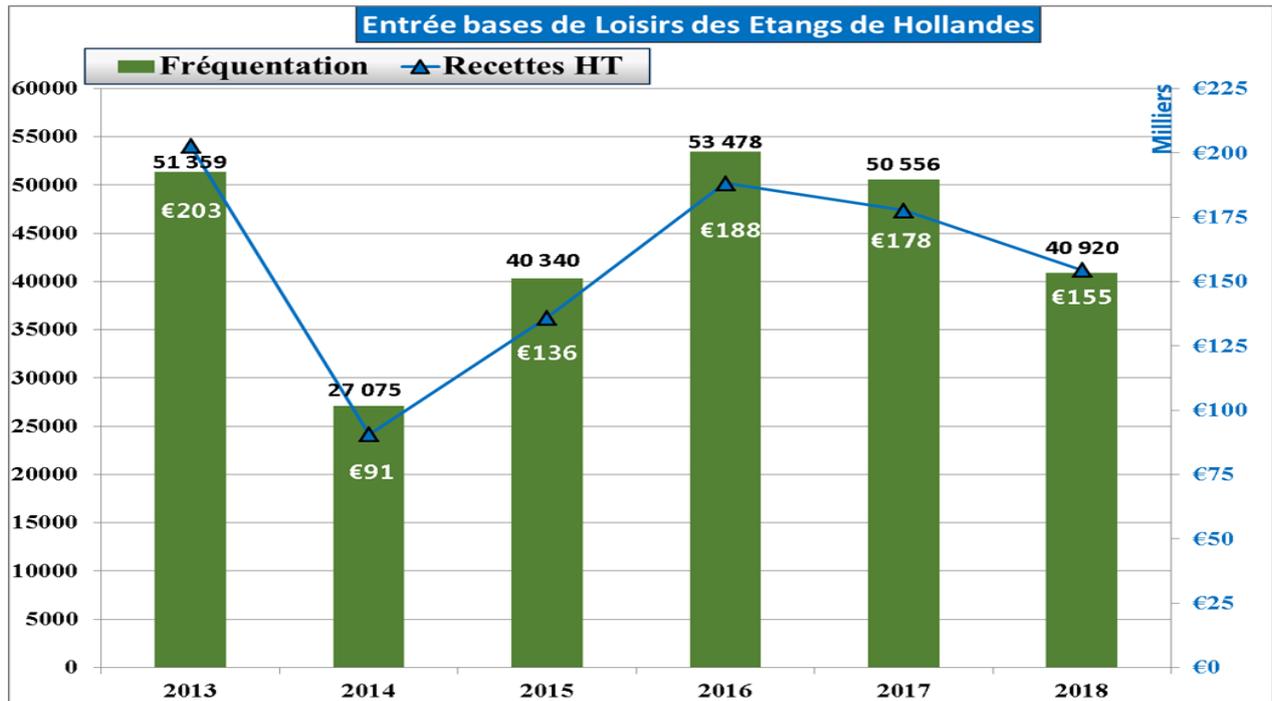
Le chapitre 012 : La baignade, le mini-golf, la location des pédalos/canoës sont gérés en régie depuis 2018. Les frais de personnels ont été réduits en 2018 en raison de la fermeture prématurée de la plage et du transfert d'agents de la piscine des Fontaines fermée, compensé pour partie par le recrutement de 1,5 agent pour la location des canoës. 4,7 agents en équivalent temps plein sont affectés à ces services dont un seul sur toute l'année, les autres étant saisonniers.

Les activités de restauration et de location de vélo seront gérées en délégation de service public. L'appel d'offre relative à la location de vélo a été infructueux en 2018. Ceci avait entraîné la fermeture temporaire de cette activité.

Le chapitre 65 est abondé à hauteur de 5 k€ au titre des créances irrécouvrables.

Le chapitre 67 est inscrit à hauteur du chapitre 77 afin de ne pas déséquilibrer le budget et de pouvoir le cas échéant permettre la passation d'écriture de régularisation comptable.

B. Les recettes réelles sont avant tout constituées par les recettes de ces entrées. Cet équipement a enregistré 40920 entrées en 2018 sur une période d'ouverture de 3 mois. La fréquentation est liée à la météo excellente les trois premiers mois, ce qui a permis malgré une fermeture fin juillet 2018 des entrées minimisant les pertes budgétaires.



En parallèle, les entrées des activités canoës et des golfs ont été supérieurs aux prévisions 2018.

Recettes	Mandaté 2017	Total budgété 2018	Mandaté 2018	BP 2019
ENTREES	176 777 €	143 500 €	129 494 €	145 000 €
CANOE		10 000 €	16 331 €	20 000 €
GOLF		6 500 €	9 479 €	8 000 €
TOTAL	176 777 €	160 000 €	155 304 €	173 000 €

Les redevances des concessions des restaurants installés sur le site sont enregistrées au chapitre 75, tout comme le besoin de financement qui s'élève à 116 k€ en 2019, 108 k€ en 2018.

C. Les amortissements sont importants en lien avec les investissements récurrents que demande cet équipement extérieur visité par plus de 44 000 visiteurs ces 6 dernières années, soit 67 k€ au chapitre 042 en 2019, 44 k€ en 2018.

2/ Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE		BP 2019	BP 2018	Mandaté	Réalisé 2017
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	4 500 €	1 575 €		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	52 600 €	110 645 €	92 088 €	9 247 €
TOTAL DEPENSES REELLES		57 100 €	112 220 €	92 088 €	9 247 €
Chapitre 001	Reprise déficit	13 283 €			
Chapitre 040	Transfert entre section	10 000 €			
TOTAL GENERAL		80 383 €	112 220 €	92 088 €	9 247 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE		BP 2019	BP 2018	Titré 2018	Réalisé 2017
Chapitre 13	Subventions			2 671 €	
Chapitre 040	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, +Value...)	67 100 €	47 500 €	43 858 €	41 523 €
TOTAL RECETTES REELLES		67 100 €	47 500 €	46 529 €	41 523 €
Chapitre 1068	Affectation du résultat de fonctionnement	13 283 €			
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement		32 444 €		
Chapitre 001	Reprise Excédent		32 276 €		
TOTAL GENERAL		80 383 €	112 220 €	46 529 €	41 523 €

Les amortissements permettent d'autofinancer à eux seuls la section d'investissement. C'est la conséquence des importants investissements effectués régulièrement et en 2018. En l'occurrence :

- L'acquisition de 2 barques auto-vidieuses de 4 places, de 6 canoës 3 places, de 8 pédalos auto-vidieurs de 4 places, d'un ponton flottant et d'un rack de rangement pour canoë, d'une barque électrique de surveillance : soit 51 k€ (nature 2188)
- L'aménagement de l'aire des « canoës », la rénovation des barrières extérieures en bois, du boulodrome... 11 K€ (nature 21728).
- Le remplacement des douches extérieures 5 k€ (nature 2184)
- La réhabilitation de la cuve du réseau d'assainissement pour un montant de 21 k€ (nature 217538). Ces travaux devaient être réalisés en 2017 mais restent en attente d'autorisation de l'ONF.
- La rénovation du mini-golf pour 6 k€ (nature 21738).

En 2019, les investissements à réaliser sont les suivants :

- Création banque accueil + aménagement bureau infirmerie suite visite préventionniste (nature 2184),
- 2 tables pique-nique avec toit : 2000 € (en complément) / 5 tables de pique-nique 2500 € (en remplacement et complément) / 5 parasols paillote 1500€ (en remplacement et complément) (nature 2188),
- Installation d'un parking pour 15 vélos (en régie), création d'un boulodrome (nature 21728),
- Tranchée pour l'alimentation électrique du chalet des pédalos (nature 21734),
- Remplacement de volets roulant du restaurant et du poste de secours (nature 21735).

IV – Budget GEMAPI

La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale (dite loi MAPTAM) a créé une compétence ciblée et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations. Elle est affectée aux communes au plus tard le 1er janvier 2018 ; les EPCI à fiscalité propre exercent cette compétence en lieu et place de leurs communes membres (substitution automatique).

C'est dans ce cadre que le conseil communautaire du 29 janvier 2018 par délibération CC1801FI02 a créé le budget annexe GEMAPI en même temps que la taxe nécessaire au financement de cette activité.

C'est un budget annexe sans identité juridique propre qui s'équilibre de manière autonome. Il permet un meilleur suivi des dépenses et recettes effectuées dans le cadre de la **GE**stion des **Milieux A**quatiques et la **Pré**vention des **In**ondations (**GEMAPI**).

RESULTAT 2018 GEMAPI

LIBELLE	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT	Affectation
INVESTISSEMENT	28 472,76 €	8 219,90 €	20 252,86 €	
Reprise affectation résultat 2017	224,00 €		224,00 €	
Total INV.	28 696,76 €	8 219,90 €	20 476,86 €	⇒ compte 001
FONCTIONNEMENT	800 020,79 €	275 326,77 €	524 694,02 €	
Résultat 2017	35 077,58 €		35 077,58 €	
Total FONCT.	835 098,37 €	275 326,77 €	559 771,60 €	⇒ compte 002
			580 248,46 €	<i>Solde cumulé</i>

Le compte de gestion du receveur est un document de synthèse qui rassemble tous les comptes mouvementés au cours de l'exercice.

Ce document est, en application des dispositions normales de l'article L.1612-12 du CGCT, produit au Président avant le 1er juin qui suit la clôture de l'exercice, afin d'être présenté à l'Assemblée délibérante qui arrête les comptes.

Le compte administratif constitue la comptabilité condensée administrative tenue par l'Ordonnateur.

Ces deux comptes, en fin d'exercice, doivent aboutir à une concordance de résultats.

Les comptes de gestion établis par le Comptable laissent apparaître un résultat équivalent à celui du compte administratif de la Communauté d'Agglomération.

Le résultat 2018 fait l'objet d'une intégration à l'occasion du budget primitif 2019.

1/ Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018
Chapitre 011	Charges à caractère général	356 500 €	164 955 €	79 175,37 €
Chapitre 012	Charges de personnel & frais assimilés	254 000 €	30 000 €	18 970,33 €
Chapitre 022	Dépenses imprévues	50 000 €	28 000 €	
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	197 300 €	208 550 €	177 181,07 €
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	25 000 €	25 062 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		882 800 €	456 567 €	275 326,77 €
Chapitre 023	Virement à la section d'investissement	512 275 €	402 583 €	
Chapitre 042	Transfert entre sections (Dotations aux amortissements, +Value...)	1 250 €	550 €	
TOTAL GENERAL		1 396 325 €	859 700 €	275 326,77 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CHAPITRES		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018
Chapitre 73	Impôts & taxes	811 553 €	799 560 €	800 000 €
Chapitre 76	Produits financiers			20,79 €
Chapitre 77	Produits exceptionnels	25 000 €	25 062 €	
TOTAL RECETTES REELLES		836 553 €	824 622 €	800 020,79 €
Chapitre 042	Transfert entre sections			
Chapitre 002	Reprise Excédent	559 772 €	35 078 €	
TOTAL GENERAL		1 396 325 €	859 700 €	800 020,79 €

A. Les dépenses

Les charges à caractère général enregistrent :

- 63 k€ de frais d'entretien de la rivière la Remarde reprise du SIAEHVR. Il concerne l'entretien des écluses, des terrains inondables situés à St Arnoult en Yvelines et leurs locations et les frais nécessaires au maintien des contrats en cours, notamment la surveillance permanente de ce cours d'eau pour 57 k€.
- Le solde soit 294 k€ est inscrit afin de faire face aux frais d'assurances, de sièges, aux entretiens pouvant subvenir sur le reste du territoire non couvert par des syndicats existants. Une convention de partenariat avec le PNR est incluse permettant leur intervention sur la Rémarde que sur le territoire d'autres communes membres.
- Par ailleurs, des frais de véhicules pour assurer la surveillance l'entretien des berges sur l'ensemble du territoire sont prévus.

Les charges de personelles correspondent aux frais estimés afin de couvrir les besoins administratifs et technique de cette nouvelle compétence.

Les dépenses imprévues sont limitées par la loi à 7,5 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les autres charges de gestion courantes sont essentiellement composées des cotisations des syndicats ; pour lesquels nous n'avons pas encore eu connaissances du montant de leurs cotisations 2019 ou pour lesquels des discussions sont engagées sur ce sujet pour ou contre une éventuelle adhésion de RT.

Rivière	SYNDICATS	VILLE CART CONCERNEE	Cotisation 2018
3 rivières	SM3R	Emancé, Gazeran, Hermeray, Orcemont, Orphin, Poigny-la-Forêt, Raizeux, Rambouillet, Saint Hilarion, Sonchamp	122 900 €
Orge gironde	SIBSO	Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme	31 600 €
Etangs et Rigoles	SMAGER	Auffargis, le Perray-en-Yvelines, les Essarts-le-Roi, Saint-Léger-en-Yvelines, Vieille Eglise, Les Bréviaires, Rambouillet	27 300 €
Rémarde	SIAEHVR	Bonnelles, Bullion, , Clairefontaine, La Celle-les-Bordes, Longvilliers, Rochefort-en-Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Sonchamp	Dissout

Charges exceptionnelles (chap. 67), le même montant est inscrit au chapitre 77, produit exceptionnel. Il évite ainsi la passation d'une décision modificative pour de simples écritures éventuelles de régularisation.

Le virement à la section d'investissement (chap 023) Il résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement soit en 2018 403 k€. Il sert à financer les dépenses d'investissement.

Les amortissements des équipements sont enregistrés au chapitre 042.

B. Les recettes

Elles sont constituées :

- des recettes de la taxe GEMAPI de 10€ par habitant estimées à 800 k€ (chapitre 73).
- des produits exceptionnels (chap. 77), le même montant est inscrit au chapitre 67, charges exceptionnelles. Il évite ainsi la passation d'une décision modificative pour de simples écritures éventuelles de régularisation

2/ Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	128 000 €	100 000 €	
Chapitre 204	Subvention d'équipement versée	2 500 €	2 300 €	2 055,47 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	472 690 €	291 240 €	2 096,90 €
Chapitre 16	Emprunt et dettes assimilées	4 070 €	4 070 €	4 067,53 €
Chapitre 020	Dépenses imprévues	40 000 €	29 000 €	
TOTAL DEPENSES REELLES		647 260 €	426 610 €	8 219,90 €
Chapitre 040	Transfert entre sections			
Chapitre 001	Reprise déficit			
TOTAL GENERAL		647 260 €	426 610 €	8 219,90 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT				
CHAPITRES		BP 2019	BP 2018	Réalisé 2018
Chapitre 10	FCTVA	113 258 €	23 253 €	
Chapitre 16	Autres emprunts			28 472,76 €
TOTAL RECETTE REELLES		113 258 €	23 253 €	28 472,76 €
Chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	512 275 €	402 583 €	
Chapitre 040	Transfert entre sections (Dot, aux amortissements, provisions, + Valeur...)	1 250 €	550 €	
Chapitre 001	Reprise Excédent	20 477 €	224 €	
TOTAL GENERAL		647 260 €	426 610 €	28 472,76 €

A. Les dépenses

Une étude hydrologique (chapitre 20) pour prévenir les risques et définir les moyens de prévention des inondations du territoire n'est envisagée. Celle-ci sera réalisée en fonction des études engagées par les syndicats susmentionnés.

Les subventions d'équipements (chapitre 204) enregistrent la politique intercommunale en matière d'aide à l'installation par les particuliers de récupérateur d'eaux de pluie.

Le chapitre 21 est composé des travaux éventuels à réaliser dans le cadre de cette compétence.

L'emprunt remboursé (chapitre 16) est un financement souscrit par la CAPY à 0% auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour une intervention sur la commune d'Allainville aux Bois dans le cadre de la GEMAPI.

Le détail de cet emprunt figure en annexe de ce budget. Il est à noter que l'AESN interrogée, déclare ne plus intervenir dans le cadre de la GEMAPI.

Les dépenses imprévues (chapitre 020) sont limitées par la loi à 7,5 % des dépenses réelles de d'investissement.

B. Les recettes

En 2018, le capital de l'emprunt de l'emprunt de l'AESN vu précédemment a été transféré du budget principal au budget GEMAPI.

Elles proviennent essentiellement du financement de la section de fonctionnement vu précédemment pour 113 k€ et du FCTVA. Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire de 16,404 % du montant TTC des acquisitions soumises.